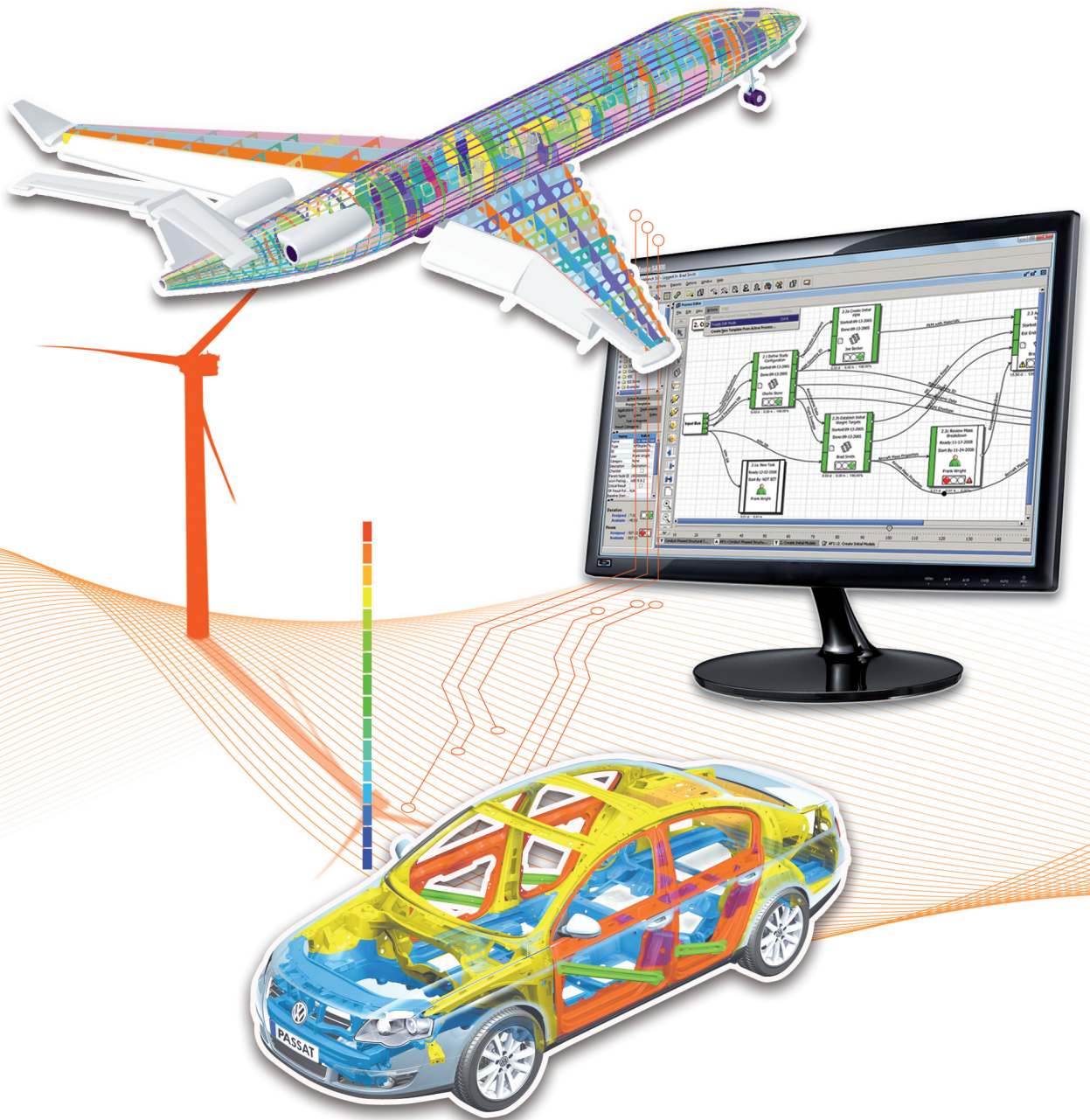


DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2011





ESI Group

Société anonyme au capital de 17 600 637 euros
Siège social, 100/102, avenue de Suffren 75015 Paris
381 080 225 RCS Paris

Document de référence / Rapport financier annuel

Exercice fiscal 2011

(clos le 31 janvier 2012)



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31 mai 2012 (dépôt n° D.12-0560) conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès d'ESI Group, 100/102, avenue de Suffren, 75015 Paris, ainsi que sur le site Internet d'ESI Group (www.esi-group.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

SOMMAIRE

1. Renseignements généraux	5
1.1. Responsables du document de référence	5
1.1.1. Personne responsable de l'information contenue dans le document de référence	5
1.1.2. Personne responsable de l'information financière	5
1.2. Contrôleurs légaux des comptes	6
1.2.1. Commissaires aux comptes	6
1.3. Renseignements sur la Société	7
1.3.1. Informations juridiques	7
1.3.2. Statuts et relations Actionnaires	7
1.3.3. Historique de la Société	10
1.3.4. Capital et évolution du capital	11
2. Présentation du Groupe	16
2.1. Principales activités et marchés	16
2.1.1. Principales activités	16
2.1.2. Principaux marchés	18
2.2. Organisation de la Société	22
2.2.1. Organigramme fonctionnel	22
2.2.2. Organigramme juridique	23
2.2.3. Fonctionnement du Conseil d'Administration	24
2.2.4. Fonctionnement de la Direction Générale	24
2.3. Informations financières sélectionnées	25
2.3.1. Le chiffre d'affaires	25
2.3.2. La répartition géographique du chiffre d'affaires	26
2.3.3. L'alignement stratégique des activités	26
2.3.4. L'amélioration de la profitabilité	27
2.4. Investissements significatifs des trois derniers exercices	27
2.4.1. Investissements récurrents du Groupe	27
2.4.2. Investissements non récurrents du Groupe	27
2.4.3. Les investissements futurs	28
2.5. Facteurs de risques	28
Risque de change	28
Risque de taux	28
Risque sur actions	28
Risque de liquidité	28
Risque industriel et environnemental	29
Risque sur le chiffre d'affaires	29
Risque juridique	29

3. Gouvernance du Groupe	30
3.1. Principaux Actionnaires et évolution boursière	30
3.1.1. Actionnaires fondateurs	30
3.1.2. Étude TPI	30
3.1.3. Évolution du cours de Bourse	31
3.2. Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques	32
3.2.1. Composition, conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration	33
3.2.2. Le dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques	38
3.2.3. Limitation des pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué	42
3.2.4. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux	43
3.2.5. Autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce	46
3.2.6. Déclaration des administrateurs au titre du § 14.1 de l'Annexe I du règlement Prospectus	46
3.3. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président	49
Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société ESI Group	49
3.4. Conflits d'intérêts potentiels au niveau des organes sociaux	50
3.4.1. Capital détenu par les membres du Conseil d'Administration	50
3.4.2. Opérations conclues entre la Société et ses organes de direction	50
3.4.3. Pactes d'Actionnaires	50
4. Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2012	51
4.1. Activité de l'exercice FY11	51
4.1.1. Activité de l'exercice FY11	51
4.1.2. Résultats des comptes consolidés	53
4.1.3. Recherche et développement	56
4.1.4. Présentation des comptes annuels et affectation	57
4.2. Perspectives d'avenir	59
4.2.1. Événements postérieurs à l'exercice	59
4.2.2. Tendances	59
4.3. Responsabilité d'entreprise – ESG (environnement, social, gouvernance)	60
4.3.1. Environnement	60
4.3.2. Social	61
4.3.3. Gouvernance	68
4.3.4. Identité des Actionnaires	68
4.4. Conventions réglementées	68
4.5. Litiges	69
5. Les comptes	70
5.1. Les comptes consolidés	70
5.1.1. Compte de résultat consolidé	70
5.1.2. Bilan consolidé	71
5.1.3. Tableau de variation des capitaux propres consolidés	72
5.1.4. Tableau des flux de trésorerie consolidés	73
5.1.5. Annexe aux comptes consolidés	74
5.1.6. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	99
5.2. Comptes annuels	101
5.2.1. Bilan au 31 janvier 2012	101
5.2.2. Compte de résultat au 31 janvier 2012	103
5.2.3. Annexes aux comptes annuels	104
5.2.4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	122
5.2.5. Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	124

6. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale	125
6.1. Assemblée Générale Ordinaire	125
Première résolution : Approbation des comptes sociaux	125
Deuxième résolution : Approbation des comptes consolidés	125
Troisième résolution : Affectation du résultat	125
Quatrième résolution : Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce	125
Cinquième résolution : Autorisation à conférer au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions	126
Sixième résolution : Fixation du montant des rémunérations attribuées aux membres du Conseil d'Administration (jetons de présence)	126
6.2. Assemblée Générale Extraordinaire	127
Septième résolution : Autorisation à conférer au Conseil d'Administration en vue de consentir des options de souscription d'actions	127
Huitième résolution : Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise	128
Neuvième résolution : Autorisation à conférer au Conseil d'Administration d'attribuer des actions gratuites au profit des salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés qui lui sont liées	129
6.3. Décisions communes	129
Dixième résolution : Pouvoir en vue des formalités	129
7. Documents accessibles au public	130
7.1. Communiqués de presse et avis financiers	131
7.1.1. Communiqués de presse et avis financiers en français	131
7.1.2. Communiqués de presse et avis financiers en anglais	132
7.1.3. Informations déposées aux greffes du tribunal de commerce de Paris	133
7.2. Informations mises à disposition des Actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale	134
8. Table de concordance	135
8.1. Informations requises par le règlement européen 809/2004	135
8.2. Informations requises dans le rapport financier annuel	137

1.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

1.1.1. Personne responsable de l'information contenue dans le document de référence

Monsieur Alain de Rouvray, Président-Directeur Général d'ESI Group :

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

« J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, répertorié au chapitre 4, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

« J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. »

« Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 janvier 2011 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux présenté en page 95 du document de référence n° D.11-0531 qui contient une observation : sans remettre en cause leur opinion sur les comptes consolidés, les contrôleurs légaux attirent l'attention sur la note 2.2 de l'annexe des comptes consolidés concernant l'application sur l'exercice des normes révisées IFRS 3 "Regroupements d'entreprises" et IAS 27 "États financiers consolidés et individuels". »

« Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 janvier 2012 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux présenté au chapitre 5.1.6 qui contient une observation : sans remettre en cause leur opinion sur les comptes consolidés, les contrôleurs légaux attirent l'attention sur la note 1.4 "Changement de méthode comptable" de l'annexe concernant la comptabilisation de la CVAE ("Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises") sur la ligne "Impôts sur les résultats" en application de la norme IAS 12. »

Fait à Paris, le 31 mai 2012

Alain de Rouvray

Président-Directeur Général

1.1.2. Personne responsable de l'information financière

Monsieur Nanno Wams, Directeur Administratif et Financier d'ESI Group.

1.2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

1.2.1. Commissaires aux comptes

1.2.1.1. Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers

92200 Neuilly-sur-Seine

Représenté par Monsieur Pierre Marty.

Date de nomination : AGM du 25 juin 2009 pour 6 exercices.

Expiration du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2015.

PricewaterhouseCoopers Audit est membre de la Compagnie régionale des CAC de Versailles.

Ernst & Young Audit

Faubourg de l'Arche

1/2, place des Saisons

92400 Courbevoie Paris-La Défense 1

Représenté par Madame Christine Vitrac.

Dates de nomination : AGO du 16 décembre 1997, AGM du 26 juin 2003, AGM du 25 juin 2009 pour 6 exercices.

Expiration du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2015.

Ernst & Young Audit est membre de la Compagnie régionale des CAC de Versailles.

1.2.1.2. Commissaires aux comptes suppléants

Auditex

Faubourg de l'Arche

11, allée de l'Arche

92037 Paris-La Défense Cedex

Représenté par Monsieur Emmanuel Roger.

Date de nomination : AGM du 25 juin 2009 pour 6 exercices.

Expiration du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2015.

Monsieur Yves Nicolas

63, rue de Villiers

92200 Neuilly-sur-Seine

Date de nomination : AGM du 25 juin 2009 pour 6 exercices.

Expiration du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2015.

1.3. RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

1.3.1. Informations juridiques

La raison sociale de la Société est : « ESI Group ».

La Société a été créée le 28 janvier 1991 pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf années sous la forme d'une société anonyme régie par la loi française.

La Société ESI Group est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris (75000) sous le numéro 381 080 225 RCS Paris – France.

Son siège social est au 100/102, avenue de Suffren – 75015 Paris.

L'exercice fiscal débute le 1^{er} février de chaque année et se termine le 31 janvier de l'année suivante.

1.3.2. Statuts et relations Actionnaires

1.3.2.1. Objet social

Conformément à l'article 2 des statuts, la Société a pour objet en France et en tous pays :

- l'étude, la recherche, la conception, la réalisation, la distribution de logiciels informatiques. Toutes prestations d'assistance, de formation et d'une façon générale toutes activités connexes pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ;
- d'acquérir, de recevoir en apport, de détenir, de gérer, de négocier un portefeuille de valeurs mobilières et particulièrement dans les domaines de l'édition de logiciels scientifiques, notamment de la simulation numérique des prototypes et des procédés de fabrication et des techniques d'aide à la décision associées.

Le tout directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte de tiers par voie de création de sociétés nouvelles, de commandite, de souscriptions, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise en location ou en gérance de tous biens ou droits, de société en participation ou autrement.

À cet effet, elle effectue toutes études économiques et financières et dispense ses conseils en matière de placements, d'acquisition et de cession de participation. Elle dispense également son assistance en matière de conseil de gestion aux sociétés participées et aux autres entreprises. Elle effectue tous rapports et expertises ; elle intervient dans les restructurations d'entreprises et les rapprochements d'affaires.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales ou industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

1.3.2.2. Informations concernant les membres des organes d'administration, de direction, de surveillance

Voir le chapitre 3.2 : Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques.

1.3.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

Affectation du résultat et répartition des bénéfices (article 22 des statuts)

En application de l'article 22 des statuts, il est tout d'abord prélevé sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, cinq pour cent (5 %) pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la « réserve légale » est descendue au-dessous de cette fraction.

Le solde augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui décide souverainement de son affectation. À ce titre, elle peut, en totalité ou partiellement, l'affecter à la dotation de toutes réserves générales ou spéciales, le reporter à nouveau ou le répartir aux Actionnaires.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux Actionnaires lorsque l'actif net est, ou deviendrait, à la suite de celle-ci, inférieur au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites au bilan à un compte spécial.

Droit de vote double et franchissement de seuils (article 9 des statuts)

Conformément à l'extrait de l'article 9 des statuts, chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnellement à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout titulaire d'actions nominatives, entièrement libérées, qui justifie à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2000, ou postérieurement à cette dernière, d'une inscription en son nom depuis quatre ans au moins, jouit du droit de vote double prévu par la loi. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un Actionnaire à raison d'actions anciennes, pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double, mais les autres droits et obligations attachés à l'action suivent les titres dans quelque main qu'ils passent.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de quatre ans prévu au présent article.

Il n'existe aucune obligation statutaire concernant les franchissements de seuils autre que la législation en vigueur.

1.3.2.4. Modifications du capital et des droits attachés aux actions (article 8 des statuts)

Augmentation et réduction du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider ou autoriser, sur le rapport du Conseil d'Administration, une augmentation de capital.

Si l'augmentation de capital est réalisée par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'Assemblée Générale statue aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires.

Le capital doit être intégralement libéré avant toute émission d'actions nouvelles à libérer en numéraire, à peine de nullité de l'opération.

Les Actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription des actions de numéraires émises pour réaliser une augmentation de capital.

La valeur des apports en nature doit être appréciée par un ou plusieurs commissaires aux apports nommés sur requête par le président du tribunal de commerce.

Les actions représentatives d'apports en nature ou provenant de la capitalisation de bénéfices ou réserves doivent être intégralement libérées lors de leur création.

Les actions de numéraire doivent être libérées d'un quart au moins lors de leur souscription et, s'il y a lieu, de la totalité de la prime. La libération du surplus doit intervenir en une ou plusieurs fois dans le délai de cinq ans, à compter du jour où l'augmentation de capital est devenue définitive.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires peut aussi décider ou autoriser la réduction du capital social pour telle cause et de quelque manière que ce soit, notamment pour cause de perte ou par voie de remboursement ou de rachat partiel des actions, de réduction de leur nombre ou de leur valeur nominative, le tout dans les limites et sous les réserves prescrites par la loi et, en aucun cas, la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des Actionnaires.

Forme et transmission des actions (article 9 des statuts)

Forme

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur identifiable, au choix de l'Actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Transmission des actions

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Les cessions ou transmissions d'actions sont réalisées à l'égard de la Société et des tiers par un virement de compte à compte dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

1.3.2.5. Assemblées Générales (article 18 des statuts)

En application de l'article 18 des statuts, les décisions collectives des Actionnaires sont prises en Assemblées Générales qualifiées d'ordinaires ou d'extraordinaires.

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social écoulé.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des Actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories sans vote conforme d'une Assemblée Générale Extraordinaire ouverte à tous les Actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une Assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Tout Actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées en y assistant personnellement, par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission, ou en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire sous la condition :

- pour les titulaires d'actions nominatives, d'une inscription nominative dans les registres de la Société ;
- pour les titulaires d'actions au porteur, du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, d'un certificat délivré par un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité de leurs actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration peut réduire le délai ci-dessus par voie de mesure générale bénéficiant à tous les Actionnaires.

Sous la condition visée ci-dessus, les représentants légaux d'Actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales Actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient ou non personnellement Actionnaires.

Les formules de procuration et de vote par correspondance sont établies et adressées conformément à la législation en vigueur.

À chaque Assemblée est tenue une feuille de présence. Cette feuille de présence, dûment émergée par les Actionnaires présents et les mandataires, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration et, à défaut, par l'administrateur délégué pour le suppléer.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux Actionnaires présents et acceptant, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre d'actions.

Le bureau, ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être Actionnaire.

1.3.2.6. Convention d'Actionnaires

Voir le chapitre 3.4 : Conflits d'intérêt, point 3.4.3.

1.3.2.7. Dispositions concernant un seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée

Les dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce qui imposent à toute personne physique ou morale de déclarer sa participation dans le capital d'une société si sa participation vient à représenter plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,3 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital ou des droits de vote de la Société s'appliquent à ESI Group.

Faute d'avoir été déclarées, les actions excédant la participation à déclarer sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par l'article 233-14 du Code de commerce, soit pour une durée de deux années à compter de la régularisation de la notification.

Il n'existe pas d'obligation statutaire de déclaration de franchissement de seuil au sein de la société ESI Group.

1.3.2.8. Charte ou règlement applicable régissant les modifications du capital

Néant.

1.3.3. Historique de la Société

En 1973, Alain de Rouvray, actuel Président-Directeur Général, procède à la création de la société ESI avec trois collègues et partenaires ingénieurs titulaires d'un *Ph.D.* (doctorat) de l'Université de Berkeley en Californie (Jacques Dubois, Iraj Farhooman, Eberhard Haug). La principale activité de la jeune Société est le conseil, avec pour principaux marchés, les industries de la défense, du nucléaire et de l'aérospatial en Europe. Progressivement, ESI développe des techniques sophistiquées dans le domaine de la simulation numérique tout en acquérant une bonne compréhension des procédés industriels et des attentes du marché. La Société ouvre une filiale en Allemagne en 1979, ESI GmbH.

En 1985, ESI réussit la première simulation numérique d'un test de collision de véhicule (*crash test* en anglais) pour un consortium allemand dirigé par Volkswagen. C'est le début du développement de l'outil phare de la Société, le logiciel PAM-CRASH.

En 1991, ESI Group obtient des fonds en *venture capital* par Burr, Egan et Deleage pour entrer dans le domaine de l'édition de logiciels. Pour faciliter la commercialisation de ses logiciels, ESI Group ouvre des filiales aux États-Unis et au Japon et quelques années plus tard en Corée du Sud.

En 1997, ESI Group fait l'acquisition de la filiale de Framatome, Framasoft rebaptisée SYSTUS International, un des principaux éditeurs français dans le domaine de la simulation numérique en mécanique et en particulier pour l'industrie nucléaire (SYSTUS, SYSWELD). Avec le rachat, en décembre 1999, de l'éditeur français Dynamic Software, propriétaire du logiciel de presse virtuelle Optris, ESI Group renforce sa position de leader dans la simulation d'emboutissage.

Le 6 juillet 2000, ESI Group réussit son introduction en Bourse sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris et lève environ 30 millions d'euros.

Entre 2000 et 2005, ESI Group poursuit une stratégie de croissance externe soutenue en intégrant successivement des sociétés telles que Mecas, pour renforcer son réseau de distribution en Europe de l'Est, Straco et VASCI (*Vibro-Acoustic Sciences*), pour la simulation du bruit et du confort acoustique, ou L3P, pour la simulation de procédés de fabrication de matériaux composites. ESI Group renforce ensuite son positionnement stratégique dans le domaine de la fonderie et de la métallurgie industrielle avec l'acquisition des équipes et du logiciel ProCAST auprès de la société américaine UES, suivie de l'intégration de la société suisse Calcom. En juillet 2003, ESI Group acquiert, auprès de la société américaine EASi, la propriété intellectuelle des logiciels d'Ingénierie Assistée par Ordinateur (IAO) pour la conception et le contrôle des processus. Enfin, l'intégration de la division Produits de CFD Research Corporation en 2004 permet à ESI Group de diversifier son activité dans le domaine de la dynamique des fluides visant des secteurs à fort potentiel de croissance, comme l'électronique, la biotechnologie et les énergies alternatives.

En février 2006, ESI Group procède à l'acquisition de la branche d'activité Services dédiée à la simulation numérique sur le marché coréen et des droits de propriété intellectuelle de modèles numériques d'humains « H-Models » de la société coréenne IPS International. En avril 2006, ESI Group annonce la signature d'un partenariat stratégique qui débouche sur la reprise des activités de la société ATE Technology International Ltd., basée en Chine, dont les équipes apportent une expertise métier pour les solutions intégrées dans le domaine aéronautique. Ces opérations marquent clairement la volonté d'ESI Group de développer son activité de services à haute valeur ajoutée auprès de ses clients pour promouvoir l'innovation et l'adoption de la simulation réaliste et de contribuer au renforcement de l'assistance à la base installée.

En octobre 2008, ESI Group procède à l'acquisition du logiciel Vdot de gestion des processus de développement de produits auprès de la société américaine Procelerate Technologies Inc. Cet outil facilite la capture et l'automatisation des meilleures pratiques des clients, et complète très naturellement l'offre de solutions de simulation numérique en offrant l'intégration et la synchronisation dans le « *Product Lifecycle Management* » (PLM) des tâches de prototypage virtuel.

En décembre 2008, ESI Group acquiert la société de services américaine et leader Mindware Engineering Inc. Cette acquisition permet d'accélérer l'adoption du prototypage virtuel dans le marché CFD de la conception basée sur la simulation. La compatibilité culturelle des équipes renforce la position d'acteur majeur dans le monde en pleine mutation de la simulation numérique en fournissant des solutions multidomaines et multiphysiques à haute valeur ajoutée. Cette acquisition s'intègre également dans la stratégie de développement aux États-Unis.

En 2008 et 2009, ESI Group renforce sa présence internationale et ouvre deux nouvelles filiales en Italie et au Brésil. Avec cette extension géographique, ESI Group vise à apporter un meilleur support à ses clients pour les aider à conserver leur avantage compétitif au niveau international.

En 2009, ESI Group s'implante en Tunisie par la création d'un pôle « *near-shore* » de services dédiés à des projets à haute valeur ajoutée et renforce son partenariat stratégique avec la société Acoustica.

En 2010, ESI Group ouvre un nouveau centre R&D à Bordeaux pour la simulation des matériaux composites, couvrant la conception, la fabrication et la performance. En mai 2010, ESI Global Forum 2010, la première conférence utilisateurs mondiale sur le prototypage virtuel organisée à Munich en Allemagne, a remporté un grand succès avec la participation active de plus de 280 fabricants, ingénieurs, analystes et Directeurs de sociétés clientes et partenaires d'industries variées à travers le monde.

En 2011, ESI Group a procédé à l'acquisition de la société IC.IDO (« *I see, I do* », « Je vois, je fais »), leader européen des solutions de réalité virtuelle immersive. La société allemande est implantée commercialement en Europe et aux États-Unis. Ses technologies de réalité virtuelle permettent aux clients industriels de présenter avec une transparence exceptionnelle, de manipuler en temps réel et d'échanger virtuellement, des informations sur les prototypes de leurs produits, ainsi que de résoudre des problématiques de fabrication et de durabilité dans un environnement immersif et distribué. ESI Group a également procédé à l'acquisition de la société Efield, spécialiste européen des solutions de simulation virtuelle de phénomènes électromagnétiques. Cette acquisition vient naturellement compléter l'offre électromagnétique d'ESI Group, domaine d'expertise en plein essor et de plus en plus réglementé au regard de l'électronisation croissante des produits manufacturés et renforcer sa diversification sectorielle vers l'aéronautique, l'électronique et la défense mais aussi son réseau de distribution international en s'installant en Scandinavie.

ESI Group dont le siège social est situé à Paris emploie en 2012 près de 900 professionnels dans le monde. L'entreprise et son réseau mondial d'agents offrent des prestations commerciales et techniques dans plus de 30 pays.

Pionnier et principal acteur mondial de la simulation numérique, ESI Group est aujourd'hui reconnu comme un fournisseur de premier plan de solutions de prototypage virtuel multidomaines avec prise en compte réaliste de la physique des matériaux. Cette offre constituée d'une solution unique, ouverte et collaborative accélère l'innovation et permet de simuler le comportement des produits et les procédés de fabrication.

1.3.4. Capital et évolution du capital

Actions composant le capital (Article 7 des statuts)

À la date de l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2011, le capital d'ESI Group s'établit à 17 599 587 euros et est constitué de 5 866 529 actions (inchangé depuis l'Assemblée Générale Mixte du 1^{er} juillet 2010).

En dehors des plans de stock-options, d'options d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites, il n'existe pas d'instrument financier permettant d'accéder au capital de la Société.

1.3.4.1. Titres non représentatifs du capital

À la date du présent document de référence, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

1.3.4.2. Répartition du capital et des droits de vote

Répartition des droits de vote

Au 30 avril 2012, le nombre de droits de vote s'élevait à 7 655 807.

Au 30 avril 2011, le nombre de droits de vote s'élevait à 7 708 222.

Au 30 avril 2010, le nombre de droits de vote s'élevait à 7 735 756.

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice par la Société

Le 18 mars 2011, la Société a procédé à l'achat de 30 000 actions détenues par Jacques Dubois dans le cadre de son programme d'autodétention.

Le programme de rachat d'actions propres vise à permettre la mise en place d'options d'achat dans le cadre de la politique de compensation du Groupe.

Répartition du capital au 30 avril 2012

Actions du capital	5 866 529
Autodétention au nominatif	425 422
Autodétention au porteur	0

- Le 26 mars 2004, Odyssee Venture SAS a notifié un franchissement de seuil à la hausse du seuil de 10 % du capital intervenu le 26 mars 2004 et pour une détention de 588 040 actions, soit 10,23 % du capital et 7,18 % des droits de vote.
- Le 16 avril 2010, Jacques Dubois a notifié un franchissement à la baisse du seuil à 9,7 % du capital et 14,6 % des droits de vote pour une détention de 566 419 actions. Le 21 mars 2011, Jacques Dubois a par ailleurs informé avoir cédé 30 000 actions de la Société qu'il détenait, ramenant sa détention à 536 419 actions, soit 9,14 % du capital.
- Le 29 avril 2010, Quaeroq SCRL a notifié un franchissement à la hausse du seuil à 5,18 % du capital et 3,72 % des droits de vote pour une détention de 303 677 actions.
- Le 28 mars 2012, le groupe familial Lorient de Rouvray a notifié un franchissement à la hausse du seuil de 30 % du capital intervenu le 8 mars 2012. Le groupe familial Lorient de Rouvray détient 30,26 % du capital et 42,56 % des droits de vote. Le 24 avril 2012, l'Autorité des marchés financiers a octroyé une dérogation au groupe familial Lorient de Rouvray à l'obligation de déposer un projet d'offre publique.
- Enfin, nous avons constaté dans l'étude TPI (titres au porteur identifiable) réalisée au 31 mars 2012 que la société Odyssee Venture SAS avait franchi à la baisse le seuil de 5 % du capital avec une détention ramenée à 4,48 % du capital de la Société.

La Société n'a pas connaissance d'autres Actionnaires détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, 5 % ou plus de son capital ou de ses droits de vote, à l'exception de ceux nommés au paragraphe 1.3.4.6.

Contrat de liquidité

Conformément aux exigences d'Euronext, la société ESI Group SA a souscrit un nouveau contrat de liquidité avec CM-CIC Securities, en remplacement d'un précédent contrat, afin d'améliorer la fluidité des transactions et d'amortir les fluctuations des cours. Ce contrat de liquidité est entré en vigueur le 12 mars 2009.

1.3.4.3. Autres titres donnant accès au capital

Néant.

1.3.4.4. Capital social autorisé, mais non émis

Autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2011

L'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2011 a autorisé le Conseil d'Administration, par le biais des 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e et 17^e résolutions à procéder à des augmentations de capital qui peuvent être résumées ainsi :

N° de la résolution	Objet	Durée de l'autorisation	Plafond maximum	Utilisation
10 ^e résolution	Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires et de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du DPS. Art. L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-134, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce.	26 mois	Valeurs mobilières : 90 000 000 € Titres de créances : 45 000 000 €	Néant
11 ^e résolution	Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital par voie d'offres au public avec suppression du DPS. Art. L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-135 et L. 225-136, L. 225-148, L. 228-92 du Code de commerce.	26 mois	Valeurs mobilières : 90 000 000 € Titres de créances : 45 000 000 €	Néant
12 ^e résolution	Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires en application des résolutions 10 et 11. Art. L. 225-135-1 du Code de commerce.	26 mois	15 % de l'émission initiale sous réserve du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée, et, dans la limite du plafond global.	Néant
13 ^e résolution	Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres. Art. L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce.	26 mois	150 000 000 € Plafond éventuellement réduit à concurrence des augmentations de capital réalisées en application des résolutions 10, 11, 12, 14 et 15.	Néant
14 ^e résolution	Émission d'actions sans DPS afin de rémunérer des apports de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, consentis à la Société dans le cadre d'un apport en nature. Art. L. 225-129 à L. 225-129-6, et L. 225-147 du Code de commerce.	26 mois	10 % du capital social de la Société dans la limite du plafond global de 90 000 000 €.	Néant
15 ^e résolution	Augmentation de capital sans DPS par placement privé. Art. L. 225-136 du Code de commerce et L. 411-2 du Code monétaire et financier.	26 mois	20 % du capital social de la Société dans la limite du plafond global de 90 000 000 €.	Néant
17 ^e résolution	Attribution gratuite d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées. Art. L. 225-197-1 à L. 225-197-6 du Code de commerce.	38 mois	Dans la limite de 30 000 actions représentant 0,51 % du capital social au jour de l'AG.	Néant

1.3.4.5. Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option prévoyant de le placer sous option

Néant.

1.3.4.6. Évolution de la répartition du capital de la Société au cours des trois derniers exercices, et contrôle

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 30 AVRIL 2012

Nom – Prénom – Raison sociale	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Famille de Rouvray	1 775 040	30,26 %	3 439 167	44,92 %
Dubois Jacques	481 419	8,21 %	962 838	12,58 %
SOUS-TOTAL GROUPE FONDATEURS (ACTIONS EN NOMINATIF)	2 256 459	38,46 %	4 402 005	57,50 %
Chaillou Vincent	19 544	0,33 %	33 740	0,44 %
des Isnards Charles-Helen	2 501	0,04 %	2 502	0,03 %
Laraki Othman	1	0,00 %	1	0,00 %
Bernard Francis	1 721	0,03 %	1 721	0,02 %
de la Serre Michel	230	0,00 %	230	0,00 %
d'Hotelans Éric	626	0,01 %	626	0,01 %
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ACTIONS EN NOMINATIF) (HORS FONDATEURS)	24 623	0,42 %	38 820	0,51 %
Public nominatif	73 577	1,25 %	128 184	1,67 %
Public porteur	3 086 798	52,61 %	3 086 798	40,32 %
SOUS-TOTAL PUBLIC	3 160 375	53,87 %	3 214 982	41,99 %
Autodétention	425 422	7,25 %	0	0,00 %
TOTAL	5 866 879	100,00 %	7 655 807	100,00 %

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 30 AVRIL 2011

Nom – Prénom – Raison sociale	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Famille de Rouvray	1 729 705	29,48 %	3 398 530	44,09 %
Dubois Jacques	536 419	9,14 %	1 072 838	13,92 %
SOUS-TOTAL GROUPE FONDATEURS (ACTIONS EN NOMINATIF)	2 266 124	38,63 %	4 471 368	58,01 %
Chaillou Vincent	19 544	0,33 %	33 740	0,44 %
des Isnards Charles-Helen	2 001	0,03 %	2 001	0,03 %
Laraki Othman	1	0,00 %	1	0,00 %
Bernard Francis	1 271	0,02 %	1 271	0,02 %
de la Serre Michel	230	0,00 %	230	0,00 %
d'Hotelans Éric	626	0,01 %	626	0,01 %
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ACTIONS EN NOMINATIF) (HORS FONDATEURS)	23 673	0,40 %	37 869	0,49 %
Public nominatif	83 380	1,42 %	121 055	1,57 %
Public porteur	3 077 930	52,47 %	3 077 930	39,93 %
SOUS-TOTAL PUBLIC	3 161 310	53,89 %	3 198 985	41,50 %
Autodétention	415 422	7,08 %	0	0,00 %
TOTAL	5 866 529	100,00 %	7 708 222	100,00 %

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 30 AVRIL 2010

Nom – Prénom – Raison sociale	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Famille de Rouvray	1 728 825	29,47 %	3 397 650	43,92 %
Dubois	566 419	9,66 %	1 132 838	14,64 %
SOUS-TOTAL GROUPE FONDATEURS (ACTIONS EN NOMINATIF)	2 295 244	39,12 %	4 530 488	58,56 %
Public nominatif	72 381	1,23 %	124 351	1,61 %
Public porteur	3 081 016	52,52 %	3 081 016	39,83 %
SOUS-TOTAL PUBLIC	3 153 397	53,75 %	3 205 367	41,44 %
Autodétention	417 888	7,12 %	0	0,00 %
TOTAL	5 866 529	100,00 %	7 735 855	100,00 %

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Date de l'événement	Nature de l'opération	Variation du capital			Montant successif du capital	Nombre d'actions cumulé	Valeur nominale (en euros)
		Nominal (en euros)	Prime (en euros)	Nombre d'actions créées			
AGE 28/01/1991	Constitution de la Société	15,24		2 500	38 112	2 500	15,24
AGE 26/07/1991	Augmentation de capital en numéraire	15,24	(2 274 021)	834	50 827	3 334	15,24
AGE 26/07/1991	Incorporation de la prime d'émission	15,24	(2 261 779)		2 312 606	3 334	694
AGE 31/07/1991	Division du nominal et attribution gratuite	694		300 060	2 312 606	303 394	7,62
AGE 05/11/1996	Augmentation de capital en numéraire	7,62	3 565 206	32 276	2 558 628	335 670	7,62
AGE 26/03/1997	Incorporation de la prime d'émission	7,62	(3 577 448)		6 140 707	335 670	18,29
	Et prélèvement sur la réserve légale ⁽¹⁾		(4 631)				
AGE 24/04/1997	Augmentation de capital en numéraire	18,29	130 801,26	975	6 158 544	336 645	18,29
AGE 09/12/1998	Division du nominal	18,29		3 703 095	6 158 544	4 039 740	1,52
AGE 15/03/1999	Augmentation de capital en numéraire	1,52	4 364 334	524 902	6 958 752	4 564 642	1,52
AGE 08/07/1999	Incorporation de la prime d'émission	1,52	4 175 251		11 134 003	4 564 642	2,44
AGE 14/06/2000	Augmentation du capital en numéraire	2,44	2 783 502	1 141 161	13 917 505	5 705 803	2,44
CA 09/05/2001	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	2,44	103 236	42 324	14 020 741	5 748 127	2,44
CA 09/05/2001	Conversion du capital de FF en euros	2,44			14 020 741	5 748 127	3
(AGE 14/06/2000)	Et incorporation de la prime d'émission par élévation du nominal des actions	3	3 223 640		17 244 381	5 748 127	3
CA 08/03/2002	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	7 500	2 500	17 251 881	5 750 627	3
CA 08/03/2005	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	301 500	100 500	17 553 381	5 851 127	3
CA 07/06/2007	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	36 156	12 052	17 589 537	5 863 179	3
CA 14/04/2008	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3		3 350	17 599 587	5 866 529	3
CA 01/02/2012	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	5,86	350	17 600 637	5 866 879	3

Contrôle

Le Groupe Fondateurs est l'Actionnaire principal de la Société, avec au 30 avril 2012, 38,46 % du capital et 57,50 % des droits de vote exerçables.

Afin de s'assurer que le contrôle du Groupe Fondateurs n'est pas exercé de manière abusive, il est précisé que le Conseil d'Administration de la Société est composé majoritairement d'administrateurs indépendants. Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la Société a décidé, lors de sa réunion en date du 15 avril 2010, d'adopter le Code de gouvernement

d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié le décembre 2009 par MiddleNext (le « Code de gouvernement d'entreprise »), comme étant son code de référence.

Des Comités, destinés à optimiser les débats du Conseil d'Administration et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions, ont par ailleurs été mis en place et émettent des propositions, recommandations et avis dans leur domaine de compétence. Les Comités mis en place au sein de la Société sont les suivants :

- le Comité Stratégique ;
- le Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance ;
- le Comité d'Audit ; et
- le Comité Technologie et Marketing.

Il est précisé que le Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance est composé en majorité d'administrateurs indépendants, et que le Comité d'Audit ne comprend que des membres indépendants.

2. PRÉSENTATION DU GROUPE

2.1. PRINCIPALES ACTIVITÉS ET MARCHÉS

2.1.1. Principales activités

ESI Group a développé un ensemble cohérent d'applications métiers permettant de simuler de façon réaliste le comportement des produits de nos clients pendant les essais, de mettre au point les procédés de fabrication en synergie avec la performance recherchée, et d'évaluer l'impact de l'environnement sur l'utilisation de ces produits.

Cette offre constitue une solution unique, ouverte et collaborative de prototypage virtuel multidomaines avec l'élimination progressive de l'utilisation du prototypage physique des composants et des sous-ensembles pendant la phase de développement du produit, permettant la prise de décision face à un prototype virtuel « vivant ».

2.1.1.1. Stratégie

2.1.1.1.1. Accélérer l'innovation industrielle par l'Ingénierie Virtuelle du Produit

Les enjeux économiques mondiaux actuels rendent la compétitivité de plus en plus aguerrie pour les industriels, qui doivent apporter des solutions innovantes dans un laps de temps réduit.

Pour ESI Group et ses clients, cela justifie plus que jamais le bien-fondé de l'utilisation de l'Ingénierie Virtuelle du Produit.

Avec l'Ingénierie Virtuelle du Produit, les industries manufacturières sont dotées des moyens nécessaires pour faire face au plus grand défi industriel : mettre sur le marché des produits innovants à moindre coût, plus rapidement, et avec une fiabilité accrue.

Les principales problématiques de nos clients sont :

- identifier les enjeux en termes de sécurité et de performance au tout début du cycle de conception ;
- évaluer comment les nouveaux matériaux et procédés de fabrication impacteront la performance du produit et son fonctionnement ;
- mettre en œuvre les meilleures pratiques pour assurer un cycle et des coûts de maintenance optimaux ;
- prédire la performance des équipements utilisés dans des conditions extrêmes, et anticiper les actions qui réduiront les temps d'arrêts de production et les coûts de réparation.

L'objectif d'ESI Group est de donner à ses clients, issus de tous les secteurs industriels, la capacité de fabriquer virtuellement et ensuite d'assembler pièce par pièce un produit virtuel complet et physiquement réaliste, qui pourra ensuite être testé dans des conditions d'utilisations normales et exceptionnelles. Les clients d'ESI Group peuvent ainsi avoir une vision « vivante » et complète des problèmes de fabrication, d'assemblage et de couplage entre les caractéristiques des différents produits et de leur performance – et tout cela, bien avant que tout prototype physique soit réalisé et testé.

L'ingénierie Virtuelle du Produit fournit des informations vitales lors des itérations successives pendant la phase de conception, permettant de préparer les tests physiques dans les meilleures conditions, en allant jusqu'à la précertification ou dans d'autres cas, en éliminant entièrement la nécessité de tests physiques jusqu'à la validation finale.

Par ailleurs, les technologies récentes alliant immersion totale et interactivité en 3D, offrent une visualisation et une manipulation en temps réel des prototypes physiques. L'utilisation de solutions de réalité virtuelle tel que IC.IDO d'ESI Group, permet maintenant aux industries de donner vie à leurs produits bien avant leur production et sans même avoir recours au préalable à un prototype physique. Cette révolution technologique permet une prise de décision collaborative et en parallèle (multifonctions, multisites, multiphysiques) à chacune des étapes du processus de conception.

En un mot, l'Ingénierie Virtuelle du Produit permet aux clients d'ESI Group d'obtenir leur produit bon du premier coup, avec fiabilité, productivité et innovation et dans les délais.

2.1.1.1.2. Comblent les lacunes et la complexité du développement virtuel du produit avec la méthode de prototypage virtuel intégral d'ESI Group

Le prototypage, réel ou virtuel, est essentiel dans le cadre du processus de développement traditionnel d'un produit. Les industries construisent et testent les prototypes physiques pour évaluer la pertinence de la conception du produit et examiner les améliorations potentielles en procédant par tâtonnements.

La simulation par ordinateur permet de réduire les délais et les coûts pour produire et tester des prototypes réels, offrant le privilège d'anticiper les résultats des tests, d'éliminer les tests inutiles et de mener les changements de conception de façon plus intelligente, et réduisant ainsi le nombre des tests réels nécessaires.

Cependant, une fois un prototype réel réalisé, il est encore d'usage et même prudent de calibrer le modèle de simulation pour les faire coïncider aux résultats des tests, afin de rendre crédibles les modèles de simulation.

Bien que la méthodologie ci-dessus permette d'obtenir des résultats concrets, elle présente tout de même des risques et quelques lacunes non négligeables :

- les effets de couplage entre les différentes disciplines de conception et les réglementations ne sont pas évidents ;
- les conséquences du procédé de fabrication et ses défauts sur les pièces des produits – et également lors de l'assemblage – sont ignorées ;
- le calibrage est souvent fait de manière globale, tardive et improvisée sur les prototypes qui ne représentent pas au final le produit réel ;
- les innovations peuvent être rejetées à tort en raison d'une complexité ingérable.

À l'inverse, l'Ingénierie Virtuelle du Produit d'ESI Group apporte une réponse pertinente et efficace face à ces préoccupations fondamentales, en plaçant la fabrication virtuelle et la réalité virtuelle au cœur d'une méthodologie de conception complète qui provient des règles rigoureuses utilisées pour la construction de modèles fiables :

- fabrication virtuelle, étape par étape, en contrôlant et assemblant le produit et ses composants pièce par pièce ;
- évaluation virtuelle de la performance multidomaine, progressivement optimisée ;
- construction des relations de cause à effet entre la conception et les paramètres de fabrication : allant de la pièce du composant jusqu'au système, et réalisation des arbitrages pertinents en utilisant la réalité virtuelle interactive sur les modèles de plus en plus complexes ;
- calibrage, au tout début de la modélisation, des propriétés physiques des matériaux pour assurer des modèles de prévisions réalistes et prédictifs selon les circonstances et les limites identifiées ;
- mise à jour rigoureuse de ces modèles prédictifs au travers de processus prédéfinis lors de l'assemblage et lors des tests multidomaines ;
- évaluation des différentes interactions de robustesse et de sécurité, régulièrement contrôlées à chaque étape et en toute transparence, ce qui permet de capturer les meilleures pratiques.

L'Ingénierie Virtuelle du Produit prévient les risques, gère la complexité, le calibrage et la prise de décision de manière interactive. Cette méthodologie unique prend en compte les défis de la compétitivité industrielle en réduisant les coûts et les délais de mise sur le marché. Le bénéfice est visible à chaque étape du processus de développement du produit, et permet d'aller jusqu'à la précertification virtuelle avant de passer le test réel final – qui peut être requis pour la validation finale.

Les innovations deviennent ainsi plus faciles à évaluer et à mettre en œuvre.

La Société dispose déjà de nombreux succès récents et exceptionnels de l'utilisation de la méthodologie unique de l'Ingénierie Virtuelle intégrale du Produit, qui est le résultat à la fois d'une collaboration remarquable en co-création entre ESI Group et les leaders mondiaux des diverses industries. D'autres exemples seront rendus possibles grâce à la disponibilité de plus grandes puissances de calcul à des coûts abordables et de solutions logicielles plus conviviales.

2.1.1.2. Principales activités

Le Groupe a deux activités principales : l'édition et la distribution de logiciels et la réalisation de prestations de conseil.

2.1.1.2.1. Éditeur/Distributeur de logiciels (activités de Licences)

L'activité Édition/Distribution des licences est la principale activité du Groupe : elle a représenté 73,1 % du chiffre d'affaires 2011. Les progiciels sont commercialisés sous forme de licences d'utilisation de progiciels propres basées sur un système de location annuelle qui génère *de facto* une forte récurrence des revenus.

La très forte valeur ajoutée des solutions d'ESI Group nécessite d'importants travaux de Recherche et Développement qui mobilisent des ingénieurs chercheurs hautement qualifiés.

La distribution des solutions est réalisée dans le monde entier, en direct, par des filiales de distribution et de services ou encore en indirect *via* un réseau de distributeurs ou d'agents.

2.1.1.2.2. Les prestations de conseil (activité de Services)

À côté de son activité principale de vente de progiciels, le Groupe exerce une activité complémentaire de vente de prestations de conseil directement liée à la simulation numérique.

Cette activité couvre trois domaines distincts :

- les projets spéciaux à caractère R&D, portant sur la création de modèles préindustriels de simulation numérique pour de nouvelles applications. Ces projets d'études avancées et à risques peuvent durer deux à trois ans, et sont menés en collaboration avec des laboratoires universitaires et/ou des services de recherche d'entreprises industrielles. Ils s'assimilent pour le Groupe à une activité de Recherche et de Développement ou de veille technologique. Ils donnent lieu pour partie à des cofinancements de type gouvernementaux en Europe et aux États-Unis. Ils permettent au Groupe d'être impliqué, en partenariats scientifiques très en amont, dans de nombreux projets d'innovation de haute technologie ;
- les études conjointes industrielles visent à développer, dans le cadre de partenariats avec de grands groupes industriels, l'industrialisation de nouvelles applications à fort potentiel économique, et dont la validité technologique a été établie antérieurement, par exemple dans les projets spéciaux décrits ci-dessus. Le Groupe adapte ses logiciels spécialisés et le partenaire industriel effectue les essais sur prototypes nécessaires à la validation des modèles de simulation spécialisés. Le Groupe facture le coût des prestations de service à son partenaire, mais elle autofinance ses développements logiciels, et en conséquence conserve les droits de propriété sur les produits logiciels développés ou modifiés ;
- les études et services, qui comprennent les études d'application (vérification de la conception et essais virtuels de performance de produits industriels) et les services d'accompagnement de l'activité Vente de logiciels (formation et assistance technique hors site et sur site). Ces interventions sont généralement facturées sur la base du temps passé (forfait ou régie), à l'exception des prestations d'assistance téléphonique qui peuvent rentrer dans le cadre du support au contrat de licence annuel pour l'utilisation des logiciels.

2.1.2. Principaux marchés

2.1.2.1. Le marché du Prototypage Virtuel

L'activité d'ESI Group s'inscrit dans la grande évolution des industriels vers le « tout numérique » et le suivi informatique total de la vie du produit « PLM ». Elle apporte une amélioration considérable et essentielle dans le processus de prise de décision en permettant la prise en compte « réaliste » de la physique et du comportement des matériaux dans le maquettage numérique, réputé « idéal » et surabondant dans son tolérancement, tel qu'il est effectué dans les modèles traditionnels de CAO/FAO/IAO et de gestion des données techniques (GDT).

Caractéristiques du marché

La spécificité de l'activité d'ESI Group et son positionnement unique au sein du Prototypage Virtuel rendent très difficile toute tentative de circonscription définie de son marché. Le Groupe dispose ainsi de peu d'informations permettant d'évaluer précisément les dimensions et perspectives à court terme de ce marché tandis que la définition de ce dernier se veut très évolutive selon qu'elle est émise par tel ou tel acteur.

Pour autant, l'organisme américain d'études de marché CIMData a publié en juin 2011 une étude sur le PLM où l'activité de prototypage virtuel est incluse dans la dénomination « *Simulation & Analysis Supplier* ». La majorité des sociétés citées sont des acteurs du marché de l'Analyse qui n'apportent pas le réalisme physique du prototypage virtuel tel que proposé par ESI Group.

De fortes barrières à l'entrée

La complexité des problèmes adressés par ESI Group, la longue expérience qu'elle a su acquérir en travaillant en étroite partenariat avec les plus grands industriels, le niveau élevé de ses investissements en Recherche et Développement et la gamme étendue des solutions qu'elle propose, sont autant de barrières à l'entrée pour un nouveau venu qui souhaiterait pénétrer son marché.

En particulier, la spécificité des domaines d'intervention adressés par ESI Group nécessite une compréhension non seulement des données géométriques structurées (maquette numérique) fournies par la CAO/FAO/IAO, mais aussi des phénomènes physiques qui interviennent dans la simulation des essais afin de rendre « réaliste » un modèle virtuel.

Les technologies d'ESI Group reposent ainsi sur :

- les partenariats développés depuis de longues années avec de grands industriels, aussi bien utilisateurs (industries manufacturières) que fournisseurs (plates-formes, logiciels) de systèmes d'informatique technique ;
- les équipes de chercheurs de haut niveau que la Société a su réunir, et que sa spécialisation et la renommée acquise dans le domaine de la simulation des phénomènes physiques lui permettent d'attirer de façon régulière et soutenue ;
- des accords de licence qui ont été conclus dans un certain nombre de domaines particulièrement complexes ou très spécialisés.

L'ensemble de ces partenariats est le fruit d'une expérience exceptionnelle acquise par ESI Group depuis la création de la société ESI France en 1973, dans la résolution de problèmes complexes pour de grands industriels présents au niveau international et dans de multiples disciplines et secteurs industriels (automobile, défense, aérospatial, électronucléaire, transport, énergie, électronique, grande consommation, biomédical, etc.).

Aujourd'hui, on ne peut exclure *a priori* l'arrivée en tant que concurrent sur le secteur d'intervention d'ESI Group, de sociétés plus importantes disposant de moyens supérieurs mais, s'agissant surtout des grands acteurs de la CAO, cette

évolution ne semble pas souhaitée ni prévue par les grands constructeurs automobiles qui apprécient d'avoir affaire à des interlocuteurs spécialisés dans le domaine de la simulation à base de physique, distincts de leurs autres fournisseurs de technologie de base.

Mais on peut souligner l'aspect fédérateur généré par Dassault Systèmes avec CATIA V5/V6 qui est souhaité par les sociétés d'automobiles pour assurer des communications entre le monde de la CFAO, de la gestion de données calculs et le lien avec les systèmes de gestion de ressources. Également, on peut noter l'arrivée de Siemens/UGS dans le domaine de la gestion de la donnée technique avec les solutions TeamCenter, standard *de facto* du marché automobile.

Compte tenu des barrières à l'entrée techniques considérables qui protègent son métier, cette évolution ne pourrait en tout état de cause s'effectuer qu'à l'occasion d'un mouvement de consolidation affectant le secteur, et il serait alors difficile, pour un nouvel acteur du secteur, de constituer rapidement par rachats de sociétés une gamme de produits de simulation physique aussi riche que celle offerte par ESI Group, et offrant les mêmes qualités prédictives reconnues par les grands donneurs d'ordres. Il est à noter que depuis 2000, HKS maintenant Simulia, division de Dassault Systèmes, essaie d'entrer sur le marché impact (crash) sans succès marquant.

De la nécessité d'une rupture méthodologique

Reconnues par tous les grands donneurs d'ordres de marchés bien spécifiques et matures comme celui de l'automobile, les solutions développées par ESI Group sont néanmoins adaptables à de très nombreux secteurs d'intervention.

L'adoption étendue de ces solutions suppose néanmoins un changement méthodologique radical au regard des méthodes traditionnelles « d'essais-erreurs » encore majoritairement utilisées par de très nombreux industriels.

Après un ralentissement conjoncturel où les budgets de recherche et développement des industriels ont été fortement révisés à la baisse, la reprise de l'économie mondiale et l'accentuation de la pression concurrentielle internationale devraient ainsi pousser à l'accélération de la mise en œuvre du changement méthodologique qui préside à l'essor du prototypage virtuel « de masse », en particulier dans les domaines tels que l'aéronautique, l'énergie, l'électronique.

2.1.2.2. Zones géographiques

La segmentation des marchés est organisée d'une part par zone géographique et d'autre part par secteur industriel.

Chiffre d'affaires	FY11		FY10		FY09	
	(En milliers d'euros)	(En % du total)	(En milliers d'euros)	(En % du total)	(En milliers d'euros)	(En % du total)
EMEA	40 731	43 %	34 993	42 %	33 698	45 %
Asie	33 788	36 %	30 635	36 %	25 085	33 %
Amériques	19 700	21 %	18 545	22 %	16 317	22 %
TOTAL	94 220	100 %	84 173	100 %	75 100	100 %

À l'image des années précédentes, ESI Group a maintenu une forte implantation internationale avec 86 % de son chiffre d'affaires réalisé hors de France.

2.1.2.3. Secteurs industriels

L'offre d'ESI Group est organisée par lignes de produits et solutions industrielles découpées en secteurs industriels :

L'offre « Transports terrestres » (Automobile, Ferroviaire...)

ESI Group propose un éventail de solutions différenciées pour la prise en compte du prototypage virtuel de composants et sous-ensembles de l'industrie du transport dans les domaines suivants :

- Sécurité passager (airbag, siège, etc.) ;
- Fabrication et assemblage d'une caisse de véhicule ;
- Étude de l'habitacle et de son environnement ;
- Confort (bruit, vibrations, etc.) ;
- Moteur et transmission ;
- Aérodynamique, aérothermique sous capot.



Le prototypage virtuel pour les Transports terrestres

L'offre « Industries manufacturières »

Destinées aux industries de transformation, au secteur de l'énergie et de l'industrie lourde, les solutions d'ESI Group couvrent d'autres besoins de simulation tels que :

- Procédés de fabrication (matériaux métalliques, plastiques ou composites) ;
- Optimisation d'assemblage de pièces, et simulation de leur comportement au sein de leur environnement.



Le prototypage virtuel pour les Industries manufacturières

L'offre « Aéronautique et l'Aérospatiale »

La diversification de l'offre permet de proposer d'autres solutions dans les domaines tels que :

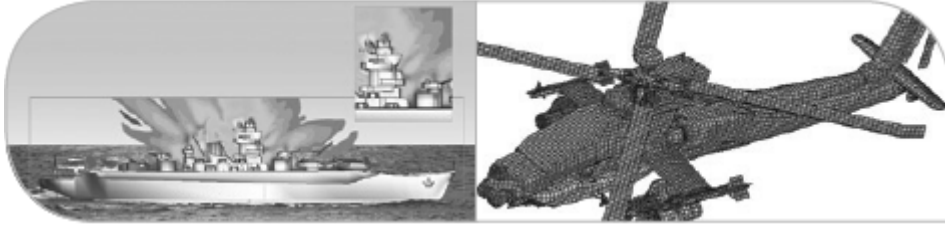
- Étude et optimisation de l'écoulement d'air, du bruit, d'impact, effet électromagnétique, etc. ;
- Amélioration du confort vibro-acoustique.



Le prototypage virtuel pour l'Aéronautique et l'Aérospatiale

L'offre « Gouvernement et Défense »

- Phénomènes physiques complexes lors d'opérations de largage de missiles, d'éjection de sièges, etc. ;
- Confort des véhicules militaires.



Le prototypage virtuel pour les industries de défense

L'offre « Électronique et Biens de consommation »

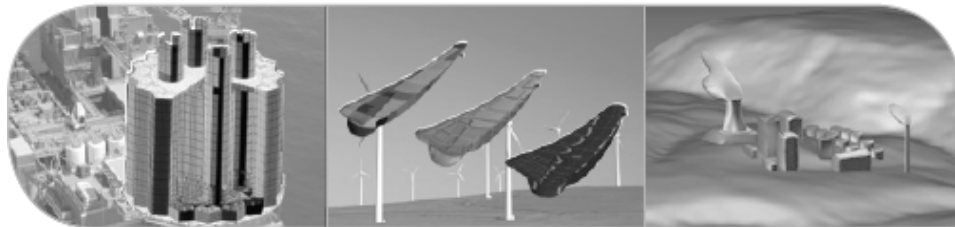
- Réactions physiques et chimiques intervenant dans l'industrie ;
- Conditions hypothétiques accidentelles et des mesures de sécurité associées.



Le prototypage virtuel pour l'Électronique et les Biens de consommation

L'offre « Énergie »

- Validation de la conformité aux règlements techniques (sécurité et durée de vie) ;
- Amélioration de la performance des nouvelles technologies type éolienne ;
- Optimisation de la consommation d'énergie.



Le prototypage virtuel pour l'Énergie

L'offre « Marine »

- Amélioration des performances pour la marine industrielle ou de plaisance.



Le prototypage virtuel pour la Marine

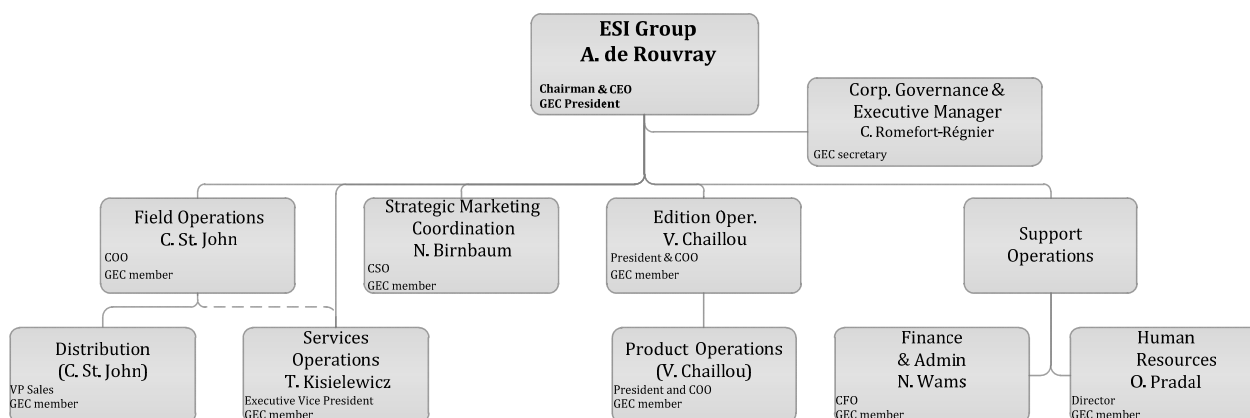
De façon synthétique, on peut classer géographiquement des clients d'ESI Group selon le tableau suivant :

	Amériques	Asie/Pacifique	Europe
Transports terrestres	Ford Motor Company General Motors Chrysler LLC Mercedes RDNA ThyssenKrupp Automotive Systems Siemens Wind Power	Honda Hyundai Mazda Motor Corporation Mitsubishi Motor (MMC) Toyota Motor Renault Nissan Technology & Business Centre India	Volkswagen Fiat Auto Audi AG Bombardier Transportation GmbH Porsche Faurecia
Énergie	General Electric Shell Global Westinghouse Electric	BARC - Bhabha Atomic Research Centre KPS (Korea Plant Service & Engineering)	AREVA EDF CEA Siemens Mülheim Wartung
Industries manufacturières	General Electric R&D Borlem Alumínio SA Caterpillar USA	Nippon Steel Samsung Takata	Montupet Rolls Royce DSB EURO s.r.o.
Gouvernement et Défense	Huntington Ingalls Industries-NNS U.S. Army Brazilian Aeronautical Commission	Hindustan Aeronautics Ltd The Perth Mint Industrial Research Institute of Ishikawa	DCNS Thales Naval Division DGA CEA
Électronique et Biens de consommation	Kraft Foods Applied Materials Intel	Samsung Electronics NEC LG	Safran Engineering Services Aixtron AG Electrolux
Aéronautique et l'Aérospatiale	NASA Boeing Lockheed Martin	AVIC Japan Aerospace Exploration Agency	EADS Safran Airbus UK

2.2. ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

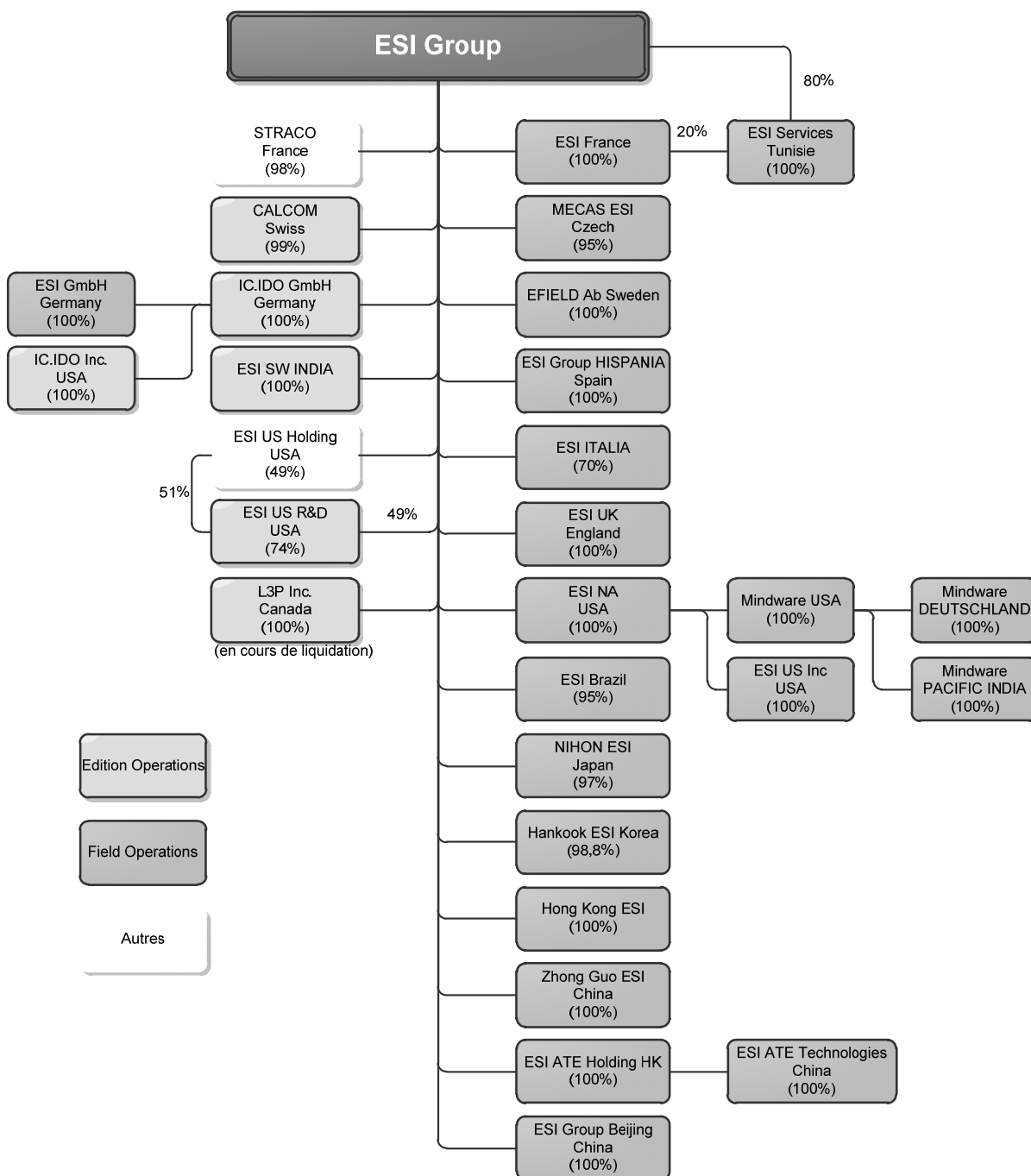
2.2.1. Organigramme fonctionnel

L'organigramme fonctionnel du Groupe se présente aujourd'hui comme suit :



2.2.2. Organigramme juridique

L'organigramme juridique du Groupe se présente aujourd'hui comme suit :



2.2.3. Fonctionnement du Conseil d'Administration

Voir le chapitre 3.2. : Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques.

2.2.4. Fonctionnement de la Direction Générale

2.2.4.1. Directeur Général

Conformément aux dispositions légales, la Direction Générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et qui prend le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'Administration. La délibération du Conseil relative aux choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Le choix du Conseil d'Administration est porté à la connaissance des Actionnaires et des tiers dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'option retenue par le Conseil d'Administration doit être prise pour une durée expirant en même temps que le mandat du Directeur Général ou du Président si celui-ci assume également la Direction Générale.

À l'expiration de ce délai, le Conseil d'Administration doit à nouveau délibérer sur les modalités d'exercice de la Direction Générale.

Le Conseil d'Administration peut, avec l'accord du Directeur Général ou du Président si celui-ci assume les fonctions de Directeur Général, décider, avant l'expiration de leur mandat, de modifier les modalités d'exercice de la Direction Générale. Le changement de la modalité d'exercice de la Direction Générale n'entraîne pas une modification des statuts.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Les pouvoirs du Directeur Général peuvent être limités par le Conseil d'Administration.

2.2.4.2. Directeur Général Délégué

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeurs Généraux Délégués.

Le nombre maximum de Directeurs Généraux Délégués ne peut excéder cinq.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués et fixe leur rémunération.

À l'égard des tiers, le Directeur Général Délégué ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à nomination d'un nouveau Directeur Général.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables, sur proposition du Directeur Général, à tout moment. La révocation des Directeurs Généraux Délégués peut donner lieu à des dommages-intérêts si elle est décidée sans justes motifs.

Les pouvoirs du Directeur Général Délégué sont repris dans le rapport du Président sur le contrôle interne.

2.2.4.3. Limitations apportées à la Direction Générale

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président et Directeur Général.

2.2.4.4. Le Comité Exécutif (*Group Executive Committee (GEC)*)

Le GEC prend toute décision courante afférente à la stratégie de développement de la Société dans les domaines suivants :

- Distribution (Établissements et filiales) ;
- Ventes et Marketing ;
- Opérations Produits ;
- Opérations Services ;
- Finance et Administration ;
- Ressources Humaines ;
- Qualité ;
- IT.

Pour ce faire, le GEC procède à une revue des actions en cours et détermine sous quel délai elles peuvent être conclues/traitées.

Le GEC prépare et soumet au Conseil d'Administration tout dossier requérant son autorisation pour la réalisation et/ou la mise en place de certaines opérations.

Le GEC est composé de sept membres de l'équipe dirigeante et d'une secrétaire. Le nombre de ses membres peut être modifié en fonction de l'évolution de l'équipe dirigeante.

Ses membres sont les suivants :

- Alain de Rouvray : Président du Conseil d'Administration et Directeur Général d'ESI Group SA ;
- Vincent Chaillou : Administrateur et Directeur Général Délégué en charge de la division Édition ;
- Christopher Saint John : Directeur de la division Distribution ;
- Thomas Kisielewicz : Vice-Président Exécutif Engineering Services ;
- Nanno Wams : Directeur Administratif et Financier ;
- Olivier Pradal : Directeur des Ressources Humaines ;
- Naury Birbaum : Directeur de la Stratégie ;
- Corinne Romefort-Régnier : Responsable de la Gouvernance et de la Communication Financière assure le secrétariat du Comité.

Le GEC peut être amené à inviter toute personne pouvant lui apporter des précisions sur les sujets traités afin de lui permettre de prendre ses décisions en toute connaissance de cause.

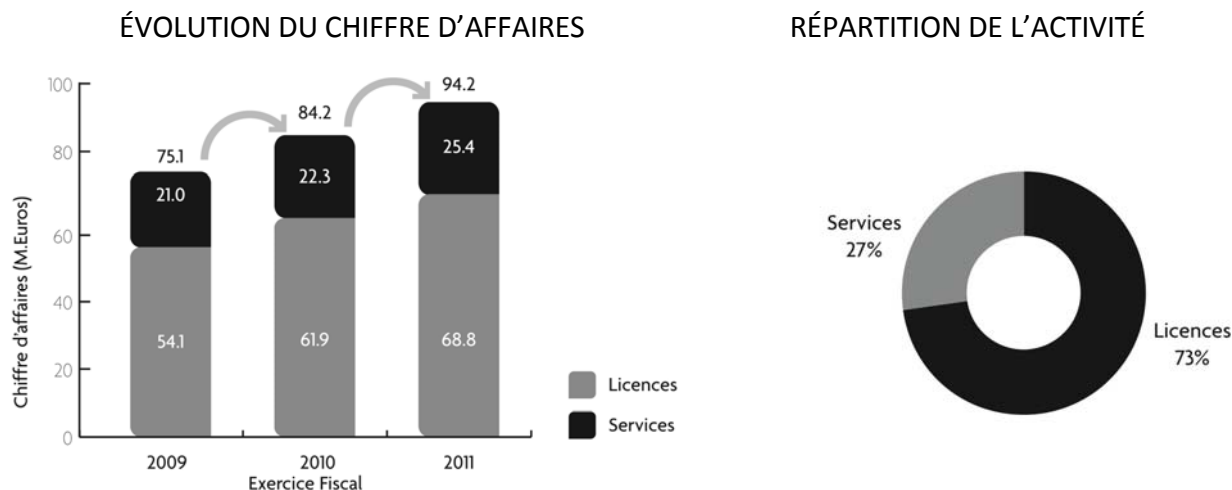
Toute personne appelée à assister aux réunions du GEC est tenue à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par les membres du GEC.

2.3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Ces informations sont reprises dans les comptes consolidés.

2.3.1. Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires annuel consolidé 2011/2012 ressort en croissance de 11,9 % à 94,2 millions d'euros.

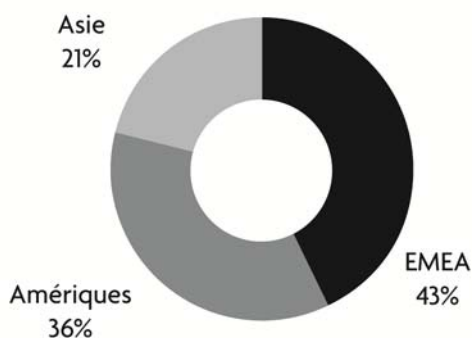


2.3.2. La répartition géographique du chiffre d'affaires

Cette évolution reflète notamment le maintien des équilibres globaux par zone géographique.

La part des BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine) représente désormais 11,5 % des prises d'ordres contre 10,3 % en 2010/11. Cela témoigne de la volonté de ces économies nouvelles de s'engager à proposer des produits innovants de qualité et à des prix compétitifs. L'intégration systématique du prototypage virtuel s'avère une approche indispensable d'aide à la décision au sein du cycle de développement « produit/process » pour renforcer l'apport technologique et maintenir les avantages compétitifs d'une main-d'œuvre à coûts réduits.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

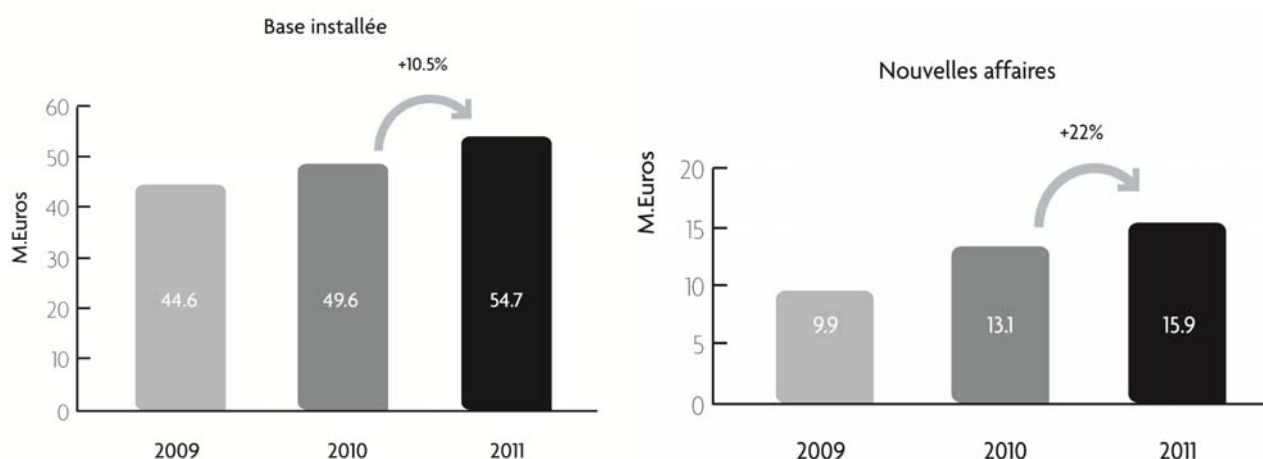


2.3.3. L'alignement stratégique des activités

Les indicateurs clés sont favorables sur l'ensemble de l'exercice :

- le chiffre d'affaires Licences a progressé de + 11 % ;
- la base installée Licences est en hausse de + 10,5 % ;
- le taux de récurrence Licences se maintient au niveau très élevé de 87 % ;
- le « New Business » Licences affiche une croissance de + 22 % à 15,9 millions d'euros ;
- le chiffre d'affaires Services est en progression de + 14 %, à 25,4 millions d'euros.

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ LICENCES DÉTAILLÉE : BASE INSTALLÉE ET NEW BUSINESS (AVANT MAINTENANCE)

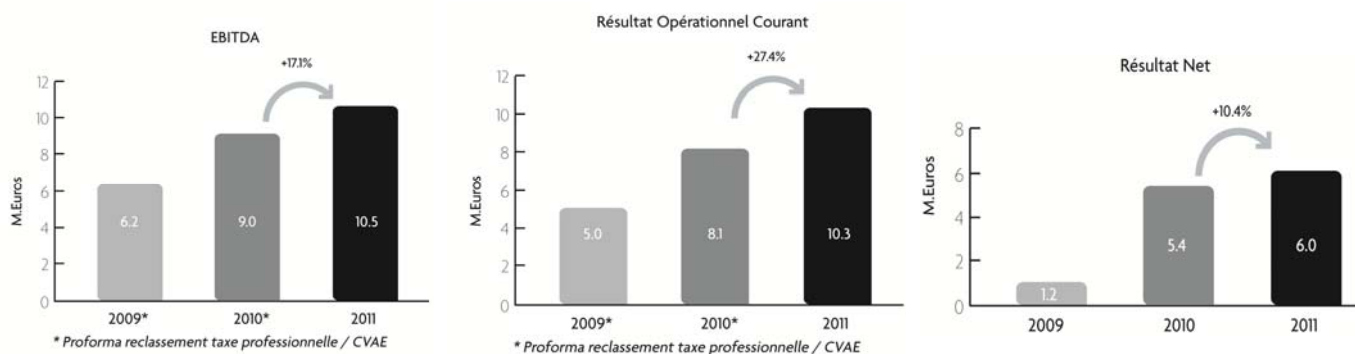


2.3.4. L'amélioration de la profitabilité

L'EBITDA courant (résultat opérationnel courant avant amortissements et provisions) s'établit à 10,5 millions d'euros, en hausse de +17,1 % pour atteindre une marge de 11,1 % contre 10,6 % sur l'exercice 2010/11. L'impact périmètre de 0,2 million d'euros suite aux acquisitions n'est pas significatif compte tenu de la courte période de consolidation sur l'exercice (IC.IDO intégrée depuis le 24 août 2011 et Efield depuis le 9 décembre 2011). En organique (hors effet périmètre), la marge d'EBITDA ressort en amélioration à 11,3 %.

Le résultat opérationnel courant ressort en croissance de +27,4 % à 10,3 millions d'euros. La marge opérationnelle courante 2011/12 s'améliore pour atteindre 11,0 % contre 9,6 % en 2010/11.

Le résultat net part du Groupe s'améliore de 10,4 % et atteint 6,0 millions d'euros contre 5,4 millions d'euros en 2010/11. La rentabilité nette est impactée par une charge d'impôt plus importante qu'au cours de l'exercice 2010/11 et retrouve un niveau plus proche du normatif. Au final, la marge nette 2011/2012 reste quasi stable à 6,4 %.



2.4. INVESTISSEMENTS SIGNIFICATIFS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

2.4.1. Investissements récurrents du Groupe

Les investissements opérationnels récurrents du Groupe sont de l'ordre de 1,5 % à 3 % du chiffre d'affaires et portent essentiellement sur le renouvellement des ressources informatiques et des équipements. Afin de répondre à l'accroissement des besoins lié à la fois à la croissance et à l'évolution de la technologie (nouvelles plates-formes informatiques), au titre des trois derniers exercices, les investissements se sont élevés à 1 450 milliers d'euros pour l'exercice clos le 31 janvier 2010, 2 125 milliers d'euros pour l'exercice clos au 31 janvier 2011 et à 4 354 milliers d'euros pour l'exercice clos au 31 janvier 2012 (voir note 5.2 et 5.3 de l'annexe consolidée). Cette forte augmentation a pour principale origine des investissements informatiques nécessaires au développement de l'activité du Groupe ainsi que des travaux d'agencement et d'installations sur plusieurs sites où le Groupe est présent. Les investissements ont été financés pour l'essentiel sur fonds propres.

Les frais de développement

ESI Group procède à l'immobilisation dans ses comptes annuels des frais de développement répondant aux six critères d'IAS 38. Les informations relatives aux frais de développement sont décrites dans les notes 2.8, 4.2 et 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

La valeur nette des frais de développement non amortis s'élève à 22 332 milliers d'euros au 31 janvier 2012.

2.4.2. Investissements non récurrents du Groupe

a) Les investissements incorporels

Depuis 1994, le Groupe a procédé à des acquisitions de sociétés et de branches d'activité afin de compléter son offre et d'élargir ses débouchés commerciaux.

L'acquisition d'IC.IDO en août 2011 a conduit ESI Group à reconnaître deux actifs incorporels amortissables (Logiciel et relations clientèle, voir note 5.1.2 de l'annexe consolidée) pour un montant total de 2 280 milliers d'euros.

Concernant les écarts d'acquisition, dans le nouveau référentiel IFRS, le Groupe a figé leur valeur au 1^{er} février 2004 en retenant la valeur nette comptable à cette date. Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis.

Les actifs incorporels provenant de l'achat de branche d'activité ont été considérés à durée de vie indéterminée et en conséquence ne seront plus amortis. Ces actifs incorporels font l'objet d'un test de dépréciation décrit dans la note 2.13 de l'annexe aux comptes consolidés. Les principaux mouvements de l'exercice sont décrits dans la note 5.1 de l'annexe consolidée.

L'évolution de la valeur nette comptable de ces actifs incorporels entre le 31 janvier 2011 et le 31 janvier 2012 est indiquée dans le tableau ci-dessous. Les notes 5.1 et 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés fournissent le détail. Pour l'exercice 2011, les acquisitions d'IC.IDO et d'Efield sont à l'origine des variations constatées.

<i>(En millions d'euros)</i>	31 janvier 2011	Augmentation	Écart de change	31 janvier 2012
Écarts d'acquisition	15,4	7,1	0,2	22,6
Actifs incorporels à durée de vie indéterminée	12,0	0,0		12,0
TOTAL	27,4	7,1	0,2	34,6

b) Les investissements financiers

Le Groupe ne procède à aucun investissement financier et se limite à assurer, à travers des placements classiques, la rémunération de la trésorerie disponible.

2.4.3. Les investissements futurs

Le Groupe continuera d'investir pour renouveler et améliorer son outil de production et son efficacité. Le Groupe reste attentif à de nouvelles opportunités qui lui permettraient de consolider ses parts de marché ou d'améliorer les services rendus à ses clients.

Afin d'évaluer toutes les opportunités d'investissements pour améliorer ses solutions, le Groupe a mis en place un comité « *Product Council* » qui lui permet de prendre les décisions d'investissements en fonction des priorités du marché et des retombées attendues.

2.5. FACTEURS DE RISQUES

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous :

Risque de change

Voir détail au chapitre 4, point 4.1.2.3, et annexe aux comptes consolidés note 2.5, note 2.15, note 4.4, note 7.

Risque de taux

Voir détail au chapitre 4, point 4.1.2.3, et annexe aux comptes consolidés note 2.15, note 5.11, note 5.13.

Risque sur actions

Voir annexe aux comptes consolidés note 5.10 et note 2.18.

Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

L'endettement du Groupe est détaillé, par nature, type de taux et échéances, dans les annexes des états financiers consolidés dans la note 5.11 « Dettes financières », qui inclut également le détail de la couverture de taux s'y rapportant. Les emprunts, hors crédit-bail, ont été contractés en euros et en dollars US. Par ailleurs, les covenants en vigueur sont détaillés dans les notes annexes aux comptes annuels : note 8.3 « Engagements accordés ». Le non-respect des covenants peut provoquer une demande de remboursement anticipé.

Risque industriel et environnemental

ESI Group assume auprès de sa clientèle une obligation de moyens (intégrité des algorithmes inclus dans les logiciels) et non de résultat de la mise en œuvre de ses logiciels. Adressant une clientèle diversifiée composée des plus grands groupes industriels internationaux, ESI Group encourt un risque d'insolvabilité-client faible et intégralement provisionné.

La société ESI Group et ses filiales assurent la conception, le développement et la distribution de logiciels de simulation numérique. L'impact sur l'environnement de cette activité est, par nature, relativement limité, en particulier à la production de déchets sous forme de papiers ou matériels informatiques usagés.

Cet impact est minimisé par le fait qu'une part significative du parc est louée à des sociétés qui recommercialisent ou recyclent les matériels. Par ailleurs, ESI Group donne à titre gratuit le matériel informatique usagé à des associations agréées loi 1901 qui anime des activités de loisirs et culturelles pour des jeunes âgés de six à 16 ans.

Les systèmes d'extinction automatique des incendies, dont sont équipées, le cas échéant, les salles informatiques de la Société, n'utilisent pas de halon et sont conformes aux normes environnementales.

La Société n'est, à sa connaissance, en contravention avec aucune législation d'ordre environnemental et elle n'a fait l'objet d'aucune procédure ou contravention en la matière. Enfin la Société estime que ses produits de simulation numérique permettent à ses clients de réduire le nombre de tests en grandeur réelle (*crash test*, fonderie, injection, soudure, etc.) et génèrent par conséquent des économies significatives en termes de matières premières et d'énergie.

Risque sur le chiffre d'affaires

Concernant les risques commerciaux, le chiffre d'affaires réalisé sur les prestations de Services est constaté à l'avancement et représente globalement un pourcentage de 27 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

Pour les contrats se déroulant sur des périodes longues (supérieures à trois mois), des recettes intermédiaires permettant de valider la production sont réalisées à chaque clôture trimestrielle et permettent ainsi de valider la reconnaissance du revenu.

Les 20 premiers clients représentent 43 % des prises de commande.

Concernant les fournisseurs et partenaires, le Groupe n'a aucune exposition spécifique à ce niveau. Une part extrêmement faible de recours à la sous-traitance, notamment de personnel, n'est en rien stratégique et ne constitue aucun facteur de risque.

Le Groupe est confronté à des délais de règlement variables suivant les pays. Ces délais s'élèvent en moyenne à 50 jours pour l'Europe du Nord, les États-Unis et le Japon, et de 60 à 100 jours pour l'Europe du Sud (y compris la France). Une analyse systématique des créances par antériorité est réalisée chaque trimestre afin d'assurer le contrôle du recouvrement et le cas échéant de doter les provisions qui s'avèreraient nécessaires. Le montant des créances douteuses est faible. Il est présenté dans les annexes aux comptes consolidés (voir note 5.6).

Concernant les fournisseurs, le Groupe bénéficie des conditions standards applicables en fonction de la nature de la prestation.

Risque juridique

Le Groupe dispose d'un département juridique spécialisé dans les questions relatives à la propriété intellectuelle, domaine où se situent potentiellement les risques, du fait de la nature des activités.

Les produits logiciels d'ESI Group, pour l'essentiel, ont été soit développés au sein du Groupe, soit acquis à l'occasion d'opérations de fusion-acquisition. Plus rarement, ils résultent de contrats de développement passés avec des tiers.

En ce qui concerne les codes développés en interne, la propriété est dévolue aux sociétés du Groupe du fait des contrats de travail et des dispositions supplétives en matière de Droit du travail. Le cas échéant, des contrats de développement sont signés entre ESI Group et ses filiales en charge du développement, afin d'assurer que la propriété revient bien à ESI Group.

Pour les codes acquis à la faveur d'une opération de croissance externe, un audit de propriété intellectuelle est systématiquement diligenté au préalable. De plus, les contrats d'acquisition comportent toujours des garanties contre l'éviction. De même, le Groupe s'appuie sur un processus de revue systématique des contrats de développement conclus avec des tiers, afin de veiller au transfert efficace et sans risque des propriétés intellectuelles dans le cas où le contrat type d'ESI Group, qui assure un transfert efficace, n'est pas utilisé.

En ce qui concerne les risques de contrefaçon du fait des tiers, il n'a pas été constaté de faits avérés importants de contrefaçon.

Les codes d'accès permettant l'utilisation des produits du Groupe sont générés par ESI Group, quel que soit le mode de distribution (distributeurs et agents) et ils sont associés au logiciel FlexNet Publisher (anciennement FlexIm), standard mondial pour la sécurité des codes informatiques.

Enfin, depuis les accords ADPIC (volet propriété intellectuelle du traité de l'OMC), tous les pays de l'OMC reconnaissent désormais les grands traités de propriétés intellectuelles de Berne et Genève, assurant ainsi une large protection des droits d'auteurs sur les codes commercialisés.

Le Groupe estime donc disposer des moyens et processus nécessaires pour couvrir de façon satisfaisante les risques juridiques auxquels il pourrait être confronté.

3.

GOVERNANCE DU GROUPE

3.1. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET ÉVOLUTION BOURSIÈRE

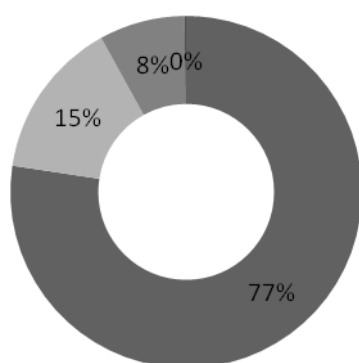
3.1.1. Actionnaires fondateurs

Voir chapitre 1.3.4.6. « Évolution de la répartition du capital de la Société au cours des trois derniers exercices ».

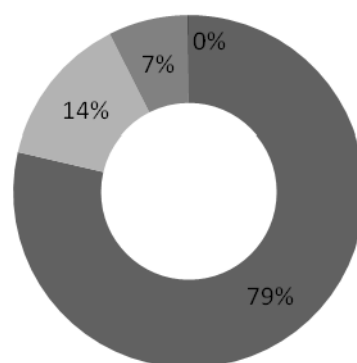
3.1.2. Étude TPI

La Société a réalisé en date du 31 mars 2012, une étude TPI (titres au porteur identifiable) portant sur 98 % du flottant (hors autocontrôle) qui peut être comparée à celle réalisée le 31 mars 2011.

■ Institutionnels domestiques ■ Investisseurs étrangers
■ Actionnaires individuels ■ Sociétés



Au 30 mars 2012

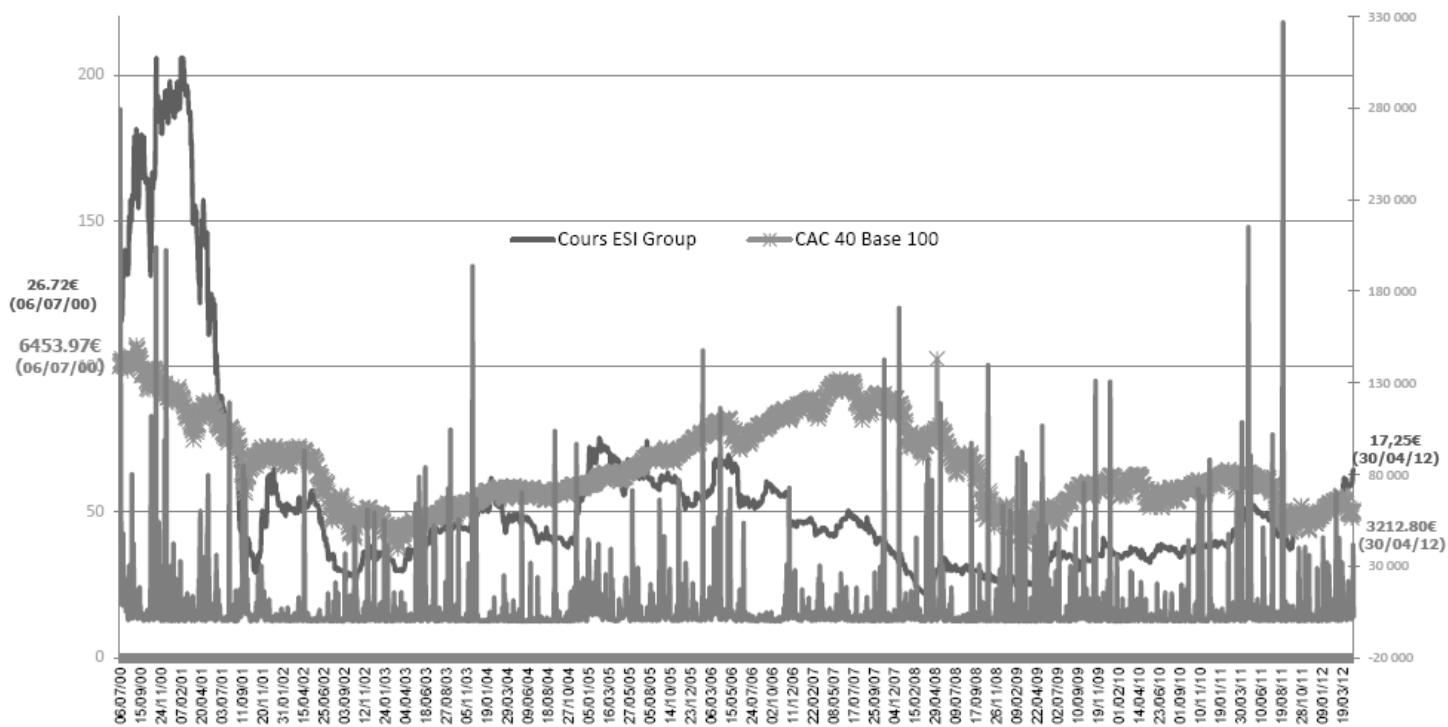


Au 30 mars 2011

Cette analyse fait apparaître une certaine stabilité de la structure du capital composé majoritairement d'institutionnels domestiques. On note la progression de la part des institutionnels internationaux et des actionnaires individuels au détriment des institutionnels domestiques.

3.1.3. Évolution du cours de Bourse

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du cours de Bourse ESI Group comparé à celle du CAC 40 sur une base 100 depuis son introduction en Bourse.



3.2. RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de la composition du Conseil d'Administration d'ESI Group et des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2012.

Ce rapport est établi conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Ce rapport est soumis à l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires de la Société du 26 juin 2012. Il a été préalablement revu par le Comité d'Audit et soumis à l'approbation du Conseil d'Administration réuni le 25 avril 2012. Le présent rapport a été préparé avec le concours de la Direction Générale, de la Direction Juridique, de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction Administrative et Financière.

Je vous rends compte aux termes du présent rapport de :

- la référence à un code de gouvernance ;
- la composition, la préparation et l'organisation des travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2012 ;
- les procédures de contrôle interne et de maîtrise des risques ;
- la limitation des pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué ;
- les principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux ;
- les modalités particulières relatives à la participation des Actionnaires à l'Assemblée.

À titre liminaire, il est rappelé que le Conseil d'Administration de la Société a décidé, lors de sa réunion en date du 15 avril 2010, d'adopter le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié en décembre 2009 par MiddleNext (le « Code de gouvernement d'entreprise »), comme étant son code de référence. En effet, ce Code qui adapte les principes de bonne gouvernance du Code AFEP/MEDEF aux petites et moyennes sociétés semblait donc plus en adéquation avec la taille de la Société ainsi qu'avec la structure de son capital.

Le code MiddleNext est disponible sur le site www.middlenext.com.

En application du Code de gouvernement d'entreprise, la Société s'est attachée, tout au long de l'exercice 2011 (i) à prendre en considération les points de vigilance exposés dans le Code de gouvernement d'entreprise, (ii) à faire évoluer les règles en vigueur afin de se conformer aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise. Il est à cet égard précisé que conformément au principe « *comply or explain* », les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise qui ne sont pas appliquées par la Société sont expressément visées dans le présent rapport et les raisons motivant ce choix explicitées.

En comparant ses pratiques avec les recommandations du Code MiddleNext, le Conseil d'Administration apporte ainsi les commentaires suivants :

- La durée du mandat d'administrateur est fixée à six ans par les statuts : cette durée apparaît adaptée aux spécificités de l'entreprise (R. 10 du Code de gouvernement d'entreprise).
- La présence d'administrateurs indépendants : le Conseil compte cinq administrateurs indépendants, ce nombre étant nettement supérieur à celui préconisé par le Code de gouvernement d'entreprise qui en recommande deux dès lors que le Conseil comporte plus de cinq membres, et les critères d'indépendance retenus sont conformes à ceux du Code MiddleNext (R. 8).
- L'évaluation des travaux du Conseil : comme pour l'exercice 2010, l'évaluation des travaux du Conseil au titre de l'exercice a été menée en interne sur la base d'un autocontrôle et ce en adéquation avec les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise (R. 15).
- Le règlement intérieur : une refonte du précédent règlement intérieur a été soumise à l'approbation du Conseil au cours de l'exercice 2009, et le règlement intérieur ainsi adopté est appliqué depuis conformément à la recommandation R. 6 du Code de gouvernement d'entreprise.
- La rémunération des dirigeants est proposée par le Comité de Compensation, Nomination et Gouvernance, composé de membres majoritairement indépendants. Ce Comité fait des recommandations au Conseil d'Administration qui, comportant lui-même cinq administrateurs indépendants, arrête ensuite ces rémunérations. Ce processus est de nature à assurer l'équilibre et la transparence de ces rémunérations comme le recommande le Code de gouvernement d'entreprise (R. 2).
- Il n'a pas à ce stade été fixé d'indemnités de départ ou de régimes de retraites supplémentaires dont pourraient bénéficier les dirigeants. D'une manière générale, il n'existe pas, au sein de la Société, de modalités de rémunération susceptibles d'avoir un impact en cas d'offre publique (conforme aux recommandations R. 3 et R. 4 du Code de gouvernement d'entreprise).

3.2.1. Composition, conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

3.2.1.1. Présentation du Conseil d'Administration

Conformément à l'article 10 des statuts, la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et au plus du nombre maximum de membres autorisé par la loi, sauf décision de porter ce maximum à un chiffre supérieur en cas de fusion.

Les administrateurs sont nommés, sur proposition du Conseil d'Administration, par l'Assemblée Générale Ordinaire, pour une durée de six ans, cette durée étant conforme aux préconisations du Code de gouvernement d'entreprise (R. 10). Ces fonctions prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de l'administrateur intéressé. Les administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire. Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 80 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Si cette proportion est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura lieu.

Cinq des neuf membres du Conseil d'Administration sont indépendants, en conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise qui recommande que le Conseil accueille au moins deux membres indépendants (R. 8). L'indépendance des membres est examinée par le Conseil d'Administration, qui délibère sur proposition du Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance. Les critères retenus et l'examen de la situation de chaque administrateur sont débattus au moins une fois par an et sont rendus publics dans le présent rapport.

3.2.1.1.1 Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est actuellement composé des neuf membres suivants :

Prénom – Nom	Fonction	Date d'entrée en fonction	Fin de mandat	Âge
Monsieur Alain de Rouvray	Président et Directeur Général	1991	AG 2015	68 ans
Monsieur Jacques Dubois	Administrateur	1991	AG 2015	67 ans
Monsieur Othman Laraki	Administrateur indépendant	2007	AG 2014	33 ans
Monsieur Francis Jacques Bernard	Administrateur indépendant	2007	AG 2014	72 ans
Monsieur Éric d'Hotelans	Administrateur indépendant	2008	AG 2015	61 ans
Madame Cristel de Rouvray ⁽¹⁾	Administrateur	1999	AG 2017	35 ans
Monsieur Vincent Chaillou	Administrateur	2004	AG 2016	62 ans
Monsieur Michel Barbier de la Serre	Administrateur indépendant	2005	AG 2017	64 ans
Monsieur Charles-Helen des Isnards	Administrateur indépendant	2007	AG 2011	67 ans

(1) Madame Cristel de Rouvray est la fille de Monsieur Alain de Rouvray, Président et Directeur Général.

Renseignements personnels concernant les membres du Conseil d'Administration

Alain de Rouvray, 68 ans, Président et Directeur Général

Alain de Rouvray est Président-Directeur Général de la Société ESI Group depuis sa création en 1991. Diplômé de l'École centrale de Paris (1967) et titulaire d'un doctorat (*Ph.D.*) de génie civil de l'Université de Californie, Berkeley (1971), Alain de Rouvray a été ingénieur de recherche à l'École polytechnique (Laboratoire de mécanique solide, 1972) et Directeur du Département Mécanique Avancée de la Société Informatique Internationale, filiale d'informatique scientifique du Groupe CISI et du Commissariat à l'Énergie Atomique de 1972 à 1976. Il a fondé la société ESI SA en 1973 et a été son Directeur Général et Directeur Commercial de 1973 à 1990.

Jacques Dubois, 67 ans, administrateur

Diplômé de l'École des Ponts et Chaussées de Paris (1968) et titulaire d'un doctorat (*Ph.D.*) de génie civil de l'Université de Californie, Berkeley (1972). Il a été cofondateur d'ESI SA en 1973, dont il a été le Directeur de la Recherche de 1973 à 1990. Il participa à la création d'ESI GmbH, la filiale allemande de la Société, et d'ESI MW, la filiale américaine, renommée depuis ESI Corp puis ESI North America. De 1994 à 1998, il a été Directeur Général en charge des Projets Spéciaux dans le domaine de la Recherche et du Développement préindustriel en partenariat.

Vincent Chaillou, 62 ans, Directeur Général Délégué

Vincent Chaillou est Directeur Général Délégué d'ESI Group en charge de la division Opérations Produit. Il assure également la Direction Générale d'ESI US R&D et d'ESI Software India (pvt) Ltd. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de Paris (1971) et titulaire d'un doctorat de génie civil de l'École des Ponts et Chaussées (1973), Vincent Chaillou a rejoint le Groupe ESI en 1994, après avoir occupé les fonctions de Directeur Général de l'entité économique Architectural Engineering (AEC Business Unit), un département de ComputerVision (depuis fusionné avec PTC), dans lequel il occupa différentes fonctions commerciales, de marketing et de direction, en particulier dans la zone Asie-Pacifique. De 1994 à 1998, il a également occupé dans le Groupe ESI Group, le poste de Vice-Président Régional en charge de la zone Amériques et de Directeur Général d'ESI Software.

Cristel Anne de Rouvray, 35 ans, administrateur

Diplômée de l'Université de Stanford et de la *London School of Economics*, où elle a obtenu un doctorat en économie. Cristel de Rouvray réside aux États-Unis et divise son temps entre un poste de Vice-Président au sein de College Track à Oakland (Californie) depuis octobre 2005, et un rôle de consultant au sein de Webster Pacific à San Francisco depuis mars 2011.

Michel Barbier de la Serre, 64 ans, administrateur

Diplômé de l'IEP Paris, maîtrise de sciences économiques, ancien élève de l'ENA. À partir de 2001, il exerce les fonctions de Président-Directeur Général de Aluthea SA, holding d'un groupe industriel français de fonderies d'aluminium (170 salariés, 29 millions d'euros de chiffre d'affaires).

Francis Jacques Bernard, 72 ans, administrateur

Ingénieur de l'aéronautique, il entre chez Dassault Aviation en 1967. Il y devient directeur de la CFAO (Conception et Fabrication Assistée par Ordinateur) et lance le développement du logiciel CATIA. En 1981, il cofonde Dassault Systèmes, initialement filiale de Dassault Aviation, afin de développer le logiciel CATIA pour toutes les industries et le distribuer dans le monde entier grâce à un partenariat commercial avec IBM. Il conduit comme Directeur Général le développement de cette entreprise qui devient dès 1992 le leader mondial dans le domaine de la Conception et Fabrication Assistée par Ordinateur.

Othman Laraki, 33 ans, administrateur

Diplômé respectivement en 2004 et 2000 du MIT (ingénierie financière) et de l'Université de Stanford (Master ingénierie industrielle), Othman Laraki a débuté sa carrière dans le monde des NTIC avant de rejoindre Google en tant que Directeur de projets. En particulier, il a activement contribué au développement de nombreux produits innovants comme « Google Gears » et la « Google Toolbar ». Après avoir quitté Google en 2008, Othman Laraki a créé MixerLabs, une société spécialisée dans le domaine des technologies et données géographiques. MixerLabs a été rachetée par Twitter fin 2009, où Othman Laraki est aujourd'hui à la tête de l'équipe de géolocalisation. Résidant aux États-Unis, il continue d'entretenir des liens étroits avec le MIT et Stanford.

Charles-Helen des Isnards, 67 ans, administrateur

Après une carrière internationale au sein de la BUE, de l'UBAF et du groupe CIC, en France et en Italie, Charles-Helen des Isnards a participé à la création de CIC Finance comme membre du Directoire. Il est désormais Directeur Général Délégué de CM-CIC Corporate Advisory. Il est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, et licencié en droit.

Éric d'Hotelans, 61 ans, administrateur

Éric d'Hotelans a exercé sa carrière professionnelle dans le secteur des technologies de l'information, d'abord chez Tandem (constructeur américain d'ordinateurs, repris par HP) comme responsable Finance/Europe. Entre 1997 et 2003, il devient PDG de la filiale française (1 200 personnes) du groupe de services informatiques anglo-hollandais CMG dont il est membre du « *Group Executive Committee* ». Il quitte le groupe CMG en mars 2003 après son rachat par le groupe britannique Logica et développe des activités liées aux technologies de l'information au sein d'un fonds d'investissement basé à Riyad. Il est depuis 2009 Président-Directeur Général de Mistergooddeal SA et Home Shopping Services SA.

Pour de plus amples détails sur les mandats sociaux exercés par les administrateurs en dehors de la Société, nous vous invitons à vous reporter à la liste figurant en annexe I au présent rapport.

Administrateurs indépendants

Nous précisons qu'il n'y a pas de conflits d'intérêts potentiels au niveau des organes d'administration, de direction et de la Direction Générale entre leurs devoirs à l'égard d'ESI Group et leurs intérêts privés.

Les critères que le Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance, puis le Conseil d'Administration, examinent afin de qualifier un administrateur d'indépendant et de prévenir les risques de conflit d'intérêts entre l'administrateur et la Direction, la Société ou son Groupe, sont les suivants, en conformité avec les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise (R 8) :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son Groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;

- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être Actionnaire de référence de la Société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un Actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

S'agissant des administrateurs représentant des Actionnaires importants de la Société, le Conseil a proposé de les considérer comme indépendants dès lors qu'ils ne participent pas au contrôle de la Société. Au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, il convient que le Conseil, sur rapport du Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêt potentiel.

Ainsi sont considérés comme administrateurs indépendants :

- Monsieur Michel Barbier de la Serre ;
- Monsieur Charles-Helen des Isnards ;
- Monsieur Éric d'Hotelans ;
- Monsieur Francis Bernard ;
- Monsieur Othman Laraki.

Dans le cadre de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, le Conseil a commencé à se pencher sur les mesures à prendre afin d'être conforme avec le quota de 20 % de femmes au sein du Conseil au terme d'un délai de trois ans à compter de la promulgation de la loi, puis un quota de 40 % six ans après la promulgation. Ainsi, la nomination d'au moins une femme devra intervenir au plus tard lors de l'Assemblée Générale annuelle relative à l'approbation des comptes 2013 qui se tiendra en 2014.

3.2.1.1.2. Président du Conseil d'Administration

Conformément à l'article 11 des statuts, le Conseil d'Administration élit parmi ses membres, personnes physiques, un Président pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur et détermine sa rémunération.

Nul ne peut être nommé Président du Conseil d'Administration s'il est âgé de plus de 80 ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Monsieur Alain de Rouvray, cofondateur de la Société, est Président du Conseil d'Administration. Le cumul de cette fonction avec sa qualité de Directeur Général est considéré comme opportun par le Conseil.

Le contrat de travail de Monsieur Alain de Rouvray est suspendu depuis sa nomination en qualité de Président et Directeur Général de la Société.

3.2.1.1.3. Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, sous la conduite du Président, a procédé le 26 novembre 2009 à l'approbation de son règlement intérieur du Conseil. Ce règlement intérieur traduit ses règles de fonctionnement avec l'objectif d'améliorer les méthodes de travail et d'information de ses membres. Il précise les rôles et pouvoirs du Conseil d'Administration d'ESI Group, dans le prolongement des dispositions statutaires.

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise (R. 6), ce règlement intérieur précise en particulier les points suivants :

- la composition du Conseil, et les modalités de détermination de l'indépendance d'un administrateur ;
- les devoirs des membres (notamment en termes de déontologie) ;
- le fonctionnement du Conseil (fréquence, convocation, information des membres, utilisation des moyens de visioconférence) et des Comités ;
- les règles de rémunération des membres du Conseil ;
- le rôle du Conseil et des Comités ;
- accès aux informations et documents nécessaires pour l'exercice de leur mission et ce dans un délai préalable suffisant.

3.2.1.2. Rôle et pouvoirs du Conseil d'Administration

Attributions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est et doit demeurer une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des Actionnaires et à qui s'impose l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise. Il détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'Actionnaires, au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué, et dans la limite de l'objet social, il peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la Société et régler par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration est investi, notamment en application de la loi, des attributions suivantes :

- la préparation et la convocation des Assemblées Générales ;
- l'arrêté des termes des résolutions soumises au vote des Actionnaires ;
- le choix du mode de direction de la Société assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et qui prend le titre de Directeur Général ;
- la détermination des pouvoirs qui peuvent être délégués au *General Manager* d'une société filiale et la fixation du montant des autorisations afférentes ;
- l'arrêté des comptes sociaux et consolidés annuels et des comptes semestriels, du rapport de gestion annuel et du rapport financier semestriel et leur approbation ;
- l'approbation du rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ;
- l'autorisation des conventions passées en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- l'autorisation des cautions, avals et garanties ;
- la nomination ou révocation du Président-Directeur Général et du/des Directeurs Généraux Délégués, et le contrôle de leur gestion de la Société ;
- la création des Comités du Conseil d'Administration, la fixation du règlement intérieur qui détermine notamment leurs attributions et leurs modalités de fonctionnement, la nomination et la rémunération de leurs membres ;
- la répartition des jetons de présence.

Délibérations et réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de la Société. La périodicité et la durée des séances du Conseil d'Administration doivent être telles qu'elles permettent un examen et une discussion approfondis des matières relevant de la compétence du Conseil. Il en va de même en ce qui concerne les réunions des Comités du Conseil.

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise, il est recommandé que le Conseil d'Administration se réunisse au moins quatre fois par an. Au cours de l'exercice fiscal 2011/12, le Conseil d'Administration ne s'est réuni que trois fois. Toutefois, un Conseil d'Administration a eu lieu le 1^{er} février 2012, lendemain de la clôture de l'exercice. Il s'agit donc d'un simple décalage lié à des contraintes d'agenda.

Ainsi, outre les dates obligatoires auxquelles le Conseil doit se réunir pour :

- l'arrêté des comptes annuels et la préparation de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur lesdits comptes ;
- la communication des résultats semestriels ;
- la situation financière, la situation de trésorerie, les engagements de la Société, le programme de rachat d'actions.

Il devra se réunir, sur convocation du Président, dans les cas d'opérations majeures notamment :

- d'opérations externes d'acquisition ou de cession ;
- d'opérations significatives hors stratégie annoncée ;
- d'opérations de croissance interne ou de restructuration.

Avant chaque réunion du Conseil, les administrateurs reçoivent chacun un dossier contenant l'ordre du jour de la séance, le projet de procès-verbal de la précédente réunion ainsi que toute documentation pertinente pour chacun des points inscrits à l'ordre du jour. Chaque question abordée en séance fait l'objet d'un examen et d'un débat approfondis entre les membres avant d'être soumise au vote à l'issue de la discussion.

Les projets de procès-verbaux de chaque réunion du Conseil d'Administration font l'objet d'une approbation formelle en Conseil par les administrateurs, avant leur signature. Ils relatent les débats et précisent les décisions prises et mentionnent les questions soulevées et les réserves qui ont été, le cas échéant, formulées.

Par ailleurs, lors de chaque réunion, les principaux faits et événements significatifs portant sur la vie de la Société, sur sa situation générale et intervenus depuis la précédente séance sont portés à la connaissance des administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante. Conformément aux dispositions statutaires, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou téléconférence. Cette disposition n'est pas applicable aux décisions pour lesquelles le Code de commerce exclut le recours à ce procédé.

Il est tenu un registre de présence qui est émargé par les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration.

Au cours de l'exercice écoulé, avec un taux de présence des administrateurs de 81 %, votre Conseil d'Administration s'est réuni trois fois aux dates suivantes :

Date	Taux de participation des administrateurs
21/04/2011	89 %
24/06/2011	67 %
26/09/2011	89 %

En 2011, outre l'approbation du budget pour l'exercice, sa révision et son suivi, l'arrêté des comptes annuels et semestriels, la préparation de l'Assemblée Générale annuelle, l'examen des documents de gestion prévisionnelle au premier et au second semestres, l'examen d'éventuelles conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce et les autres décisions de gestion courante, les travaux du Conseil d'Administration ont porté principalement sur :

- la mise en place du programme de rachat des actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2011 ;
- l'approbation des modalités de fixation des jetons de présence ;
- le point sur les opérations de fusion-acquisitions.

Lors de ses travaux, le Conseil d'Administration s'est appuyé sur les travaux et recommandations des Comités mis en place au sein de la Société. Ces Comités spécialisés ont été mis en place conformément aux préconisations du Code de gouvernement d'entreprise (R 12).

3.2.1.3. Comités spécialisés

Les Comités sont destinés à optimiser les débats du Conseil d'Administration et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions. Ainsi, les Comités, lors de chacune de leurs séances, émettent des propositions, recommandations et avis dans leur domaine de compétence. Les Comités mis en place au sein de la Société sont les suivants :

- le Comité Stratégique ;
- le Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance ;
- le Comité d'Audit ; et
- le Comité Technologie et Marketing.

Le Comité Stratégique

Le Comité Stratégique est à ce jour composé des cinq membres suivants :

- un Président, Monsieur Alain de Rouvray ;
- quatre membres dont deux administrateurs indépendants :
 - Monsieur Charles-Helen des Isnards,
 - Monsieur Francis Bernard,
 - Monsieur Vincent Chaillou,
 - Madame Cristel de Rouvray ;
- un Secrétaire, Madame Corinne Romefort-Régnier, assiste par ailleurs aux séances.

Le Comité Stratégique a pour mission, tel que défini dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration, de préparer les délibérations du Conseil relatives aux grandes orientations stratégiques du Groupe, en particulier, la politique de développement et son financement ainsi que l'examen de l'évolution du portefeuille d'activités du Groupe.

Le Comité Stratégique s'est réuni une fois au cours de l'exercice écoulé avec un taux de participation de 100 %.

Le Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance

Le Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance est à ce jour composé des cinq membres suivants, majoritairement indépendants selon les critères retenus par le Conseil d'Administration :

- un Président, Madame Cristel de Rouvray ;
- quatre membres, dont trois administrateurs indépendants :
 - Monsieur Alain de Rouvray,
 - Monsieur Francis Bernard,
 - Monsieur Charles-Helen des Isnards,
 - Monsieur Éric d'Hotelans ;
- un Secrétaire, Madame Corinne Romefort-Régnier, assiste par ailleurs aux séances.

Le Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance a pour mission, tel que défini dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration, d'une part de préparer les décisions du Conseil d'Administration relatives à la rémunération des mandataires sociaux et à la politique d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions, ainsi que le cas échéant, la politique d'attribution d'actions gratuites, et d'autre part de préparer l'évolution de la composition des instances dirigeantes de la Société.

Au cours de l'exercice 2011, le Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance s'est réuni quatre fois avec un taux de participation de 100 %.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit ne peut comprendre des administrateurs exerçant une fonction de direction au sein d'ESI Group, et un de ses membres au moins doit présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable et être indépendant. Le Comité d'Audit est à ce jour composé des trois membres indépendants suivants :

- un Président, administrateur indépendant, Monsieur Charles-Helen des Isnards ;
- deux membres, administrateurs indépendants :

- Monsieur Michel Barbier de la Serre,
- Monsieur Éric d'Hotelans ;
- un Secrétaire, Madame Corinne Romefort-Régnier, assiste par ailleurs aux séances.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Comité d'Audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Sans préjudice des compétences des organes chargés de l'administration, de la direction et de la surveillance, ce Comité est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale.

Au cours de l'exercice 2011, le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois avec un taux de participation de 100 %. Les commissaires aux comptes ont assisté à ces réunions.

Le Comité Technologie et Marketing

Le Comité Technologique et Marketing est à ce jour composé des quatre membres suivants, dont deux administrateurs indépendants :

- un Président, administrateur indépendant, Monsieur Francis Bernard ;
- trois membres, dont un administrateur indépendant :
 - Monsieur Alain de Rouvray,
 - Monsieur Vincent Chaillou, qui assure également le secrétariat du Comité,
 - Monsieur Othman Laraki.

Le Comité Technologie et Marketing a pour mission de conseiller le Conseil d'Administration sur les aspects de la stratégie produit, de l'organisation de la société d'édition et en particulier les méthodologies de gestion des produits et de R&D, et d'analyser le potentiel des partenariats ou acquisitions technologiques et marketing.

Au cours de l'exercice 2011, le Comité Technologie et Marketing s'est réuni cinq fois avec un taux de participation de 75 %.

3.2.2. Le dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques

3.2.2.1. Environnement de contrôle

3.2.2.1.1. Organisation générale

ESI Group est un Groupe international qui compte 28 filiales, dont 26 implantées à l'international.

Pour s'assurer de l'efficacité des activités, des actes de gestion et de l'atteinte des objectifs, ainsi que des activités de contrôle au sein du Groupe, les dirigeants tendent à harmoniser les règles de fonctionnement des différentes filiales. Ceci s'applique également aux activités de contrôle interne et se traduit par l'harmonisation progressive de l'organisation, des systèmes d'information et des processus. Celle-ci est facilitée par le fait que l'activité des filiales est similaire à celle de la société mère, ESI Group SA, pour la distribution des produits.

Compte tenu des contraintes existantes, notamment en termes de taille des filiales, de ressources humaines disponibles et de réglementation propre à chaque pays, l'organisation est basée sur les facteurs clés suivants :

- une organisation matricielle par métiers et marchés assurant une communication transversale de l'information ;
- une organisation centralisée permettant le pilotage de l'activité du Groupe ;
- le rétrécissement des niveaux hiérarchiques afin d'optimiser les processus de décisions ;
- une taille relativement modeste permettant de fluidifier la circulation de l'information entre les différents services.

La Société appréhende les processus de contrôle interne comme étant destinés à fournir une assurance raisonnable sur le fait que les objectifs suivants sont atteints, étant précisé que les principes mis en place ne peuvent assurer une garantie absolue de maîtrise des risques :

- veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements du personnel s'inscrivent dans le cadre des orientations définies par la Direction de la Société, les Directions Opérationnelles sur les différents métiers et les différents pays, par la loi et les règlements applicables ainsi que par les valeurs et règles internes à la Société ;
- prévenir et maîtriser les risques qui résultent de l'activité du Groupe et les risques d'erreur et de fraude, notamment dans les domaines comptable et financier ;
- vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux, aux Actionnaires ou aux tiers reflètent avec sincérité la situation de l'activité et de la Société.

3.2.2.1.2. Les acteurs du contrôle interne

3.2.2.1.2.1. Acteurs internes à la Société

Le Conseil d'Administration et les Comités

Le Conseil d'Administration est responsable de la politique de la Société en matière d'évaluation des risques, de mise en place d'un système de contrôle interne adapté à la maîtrise de ces risques et de suivi de son efficacité. Cette politique correspond à des contrôles et des procédures de gestion financières, de suivi opérationnel et de conformité aux lois.

Le Comité Exécutif (Group Executive Committee)

Le Comité Exécutif assure la supervision de la mise en œuvre de la politique de contrôle interne.

Constitution du Comité Exécutif :

- Alain de Rouvray : Président du Conseil d'Administration et Directeur Général d'ESI Group SA ;
- Vincent Chaillou : Administrateur et Directeur Général Délégué en charge de la division Édition ;
- Christopher Saint John : Directeur de la division Distribution ;
- Thomas Kisielewicz : Vice-Président Exécutif Engineering Services ;
- Nanno Wams : Directeur Administratif et Financier ;
- Olivier Pradal : Directeur des Ressources Humaines ;
- Naury Birnbaum : Directeur de la Stratégie ;
- Corinne Romefort-Régnier : Responsable de la Gouvernance et de la Communication Financière, assure le secrétariat du Comité.

Le Board Retreat

Il réunit une fois par an les administrateurs, les membres du Comité Exécutif et selon les sujets traités des personnes de la Société ou de ses filiales. Son rôle est de dresser un bilan en matière d'auto-évaluation, de réaliser un point sur les sujets stratégiques en cours ainsi que de définir les objectifs spécifiques à atteindre pour l'année à venir qui sont ensuite approuvés en Conseil d'Administration.

Les Directions opérationnelles

Elles supervisent en particulier les processus commerciaux et le pilotage des projets.

Leur rôle est de contrôler la mise en œuvre des procédures qui permettent d'assurer :

- la qualité du processus commercial : identification des opportunités commerciales, réseau de distribution, partenariat, réactivité, évaluation de l'intérêt économique, négociation/contractualisation et suivi de la rentabilité ;
- la qualité du pilotage des projets : évaluation de la faisabilité technique, gestion et encadrement des équipes, conformité avec les cahiers des charges, suivi de la satisfaction client, SAV.

Les Directions fonctionnelles (Direction Administrative et Financière, Direction des Ressources Humaines, Direction Juridique...) sont en charge, dans leurs domaines respectifs, de formaliser les procédures de contrôle interne et d'animer leur mise en application.

a) La Direction Administrative et Financière

Elle assume la mise en œuvre de la politique de contrôle interne en terme financier en :

- établissant le mode opératoire du système de contrôle interne ;
- réunissant les responsables des principales fonctions et des principales entités de la Société afin de passer en revue les responsabilités et la façon dont le contrôle interne doit être organisé au niveau des différentes activités.

Sont rattachés à la Direction Administrative et Financière les services suivants :

- la comptabilité :

La comptabilité est en charge :

- du contrôle de la comptabilisation des opérations,
- de la clôture périodique des états financiers,
- de la consolidation du Groupe,
- de la conformité avec les obligations légales, fiscales et sociales.

Le service comptable est en outre en charge de l'administration des ventes. Son responsable est en charge de la reconnaissance du chiffre d'affaires ;

- le contrôle de gestion ;

Le contrôle de gestion est en charge :

- de l'établissement et du suivi du budget,
- de l'établissement du reporting périodique,
- du contrôle interne à la fois opérationnel et financier.

b) Le département juridique

Son rôle est de prévenir les risques contractuels (contrats commerciaux). Les procédures de circulation de l'information prévoient la centralisation de l'ensemble des contrats afin d'assurer une couverture optimum des risques de litige.

Le service juridique gère et anticipe les risques de litige par une revue régulière des contrats et une veille juridique. Sous son contrôle, la gestion des litiges avérés est confiée à des experts externes.

Il veille également à la protection de la propriété intellectuelle du Groupe (marque, brevet, savoir-faire, etc.) et prend toute mesure de protection nécessaire (dépôt de marque, brevet, etc.).

3.2.2.1.2.2. Acteurs externes à la Société

Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes, qui certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle des états financiers en fin d'exercice à l'attention des Actionnaires, peuvent émettre, dans le cadre de l'audit des comptes, des avis et recommandations sur le contrôle interne relatif à l'élaboration des informations financières.

Avocats

ESI Group fait appel à des cabinets d'avocats renommés pour la gestion des litiges et un conseil fiscal. La Société fait également ponctuellement appel à des spécialistes pour la revue juridique des rapprochements et des acquisitions complexes.

3.2.2.2. Organisation des procédures de contrôle interne

Architecture du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne chez ESI Group est principalement basé sur :

- la mise en place d'une base de données commerciale unique (NCA), clé de voûte de l'organisation et du contrôle interne pour les ventes ;
- l'existence d'un règlement intérieur et d'un code d'éthique partagé par l'ensemble du personnel ;
- le suivi des performances de chaque unité opérationnelle à travers l'analyse du reporting mensuel ;
- la centralisation des informations, notamment comptables et financières ;
- le respect du principe de séparation des tâches entre les fonctions d'autorisation, de contrôle, d'enregistrement et de paiement ;
- l'instauration de procédures de supervision et de délégation afin de permettre une répartition des tâches et des responsabilités.

Le système d'information

L'amélioration constante du système d'information afin d'optimiser, fluidifier et sécuriser les processus opérationnels, de contrôle et le partage des connaissances fait partie des objectifs stratégiques d'ESI Group.

L'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière, et notamment l'ensemble de la comptabilité générale et analytique, sont principalement produits à partir du système de gestion.

Afin de répondre à ses besoins spécifiques, ESI Group a cependant mis en place divers logiciels spécifiques d'éditeurs reconnus dans les domaines de :

- la gestion des immobilisations ;
- l'établissement des rapprochements bancaires ;
- l'établissement de la consolidation ;
- la gestion de la paye.

Le système de gestion permet à ESI Group SA de centraliser les flux financiers en provenance des filiales et des différentes comptabilités. Néanmoins, pour la plupart, les filiales comptabilisent leurs propres opérations et s'assurent de la correcte remontée des informations comptables et financières vers la société mère.

3.2.2.3. Maîtrise des risques

Cartographie des processus et certification ISO 9001:2000

Au travers de ses procédures qualité, la Société, certifiée ISO 9001:2000, a mis en œuvre une politique de gestion des risques par processus qui permet de limiter au maximum les impacts liés à un éventuel sinistre. Alors que plusieurs filiales du Groupe ont obtenu cette certification, la Société vise la mise en place progressive d'une certification globale pour l'ensemble du Groupe.

Assurance et couverture des risques – Généralités

ESI Group a contracté une police d'assurance qui prend en charge, après un dommage direct causé aux matériels, les frais de reconstitution des informations, les frais supplémentaires d'exploitation ainsi que les pertes d'exploitation (perte de marge brute résultant de la baisse du chiffre d'affaires causée par l'interruption ou la réduction de l'activité de l'entreprise).

Pour les filiales étrangères, les dommages relevant du volet de garantie Responsabilité Civile Exploitation et notamment les dommages relevant des garanties dites « *employer's liability* » et/ou « *workmen's compensation* » et les risques de circulation automobile sont exclus de la garantie.

La police française (siège et filiales) ne se substitue pas à celles qui, à l'étranger, seraient souscrites conformément à la législation locale auprès d'assureurs agréés dans la nation considérée.

Enfin, ESI Group a souscrit une police groupe assurant au niveau mondial et pour l'ensemble de ses salariés les déplacements à l'étranger.

3.2.2.4. Principales procédures de contrôle de l'information comptable et financière

Le Groupe établit trimestriellement ses comptes consolidés. Le chiffre d'affaires est publié trimestriellement et les résultats tous les semestres. Un budget pour l'ensemble du Groupe est établi en début d'exercice et suivi mensuellement.

Les principales procédures relatives au contrôle des informations comptables et financières sont résumées ci-après :

Processus de consolidation

Le processus de production des états financiers consolidés est assuré par des procédures permettant de centraliser la remontée des données comptables et financières en provenance de chacune des entités du Groupe et comprenant :

- un planning de remontée des informations et un calendrier des travaux à effectuer par les intervenants ;
- l'utilisation d'un logiciel de consolidation spécialisé ;
- la séparation des activités d'élaboration de la consolidation, effectuées par le responsable comptable, des activités de contrôle effectuées par le Directeur Administratif et Financier ;
- l'assistance d'experts comptables pour certains points sensibles et techniques, notamment à l'étranger ;
- une revue limitée des comptes consolidés semestriels au 31 juillet et un audit des comptes consolidés clos au 31 janvier effectués par les commissaires aux comptes ;
- la réconciliation des flux intra-Groupe ;
- la visite de responsables Groupe dans les filiales ;
- une revue des comptes consolidés annuels et semestriels par le Conseil d'Administration.

Processus de suivi budgétaire et de reporting

Les budgets annuels sont établis en début d'exercice en fonction des hypothèses du business plan à trois ans et des objectifs stratégiques à cinq ans définis par la Direction. Tout au long de l'année, le contrôle de gestion procède à un suivi budgétaire visant à contrôler le montant, la nature et l'affectation des dépenses par rapport au budget initial.

Des prévisions glissantes sur deux trimestres sont effectuées à fréquence mensuelle.

Parallèlement à ce suivi budgétaire, un système de reporting mensuel, appliqué à l'échelle du Groupe, est effectué. Le contrôle de gestion fournit ainsi les indicateurs clés de gestion qui permettent de suivre les performances de l'entreprise. Ces indicateurs, communiqués aux dirigeants, fournissent les informations nécessaires au pilotage de la Société. Il s'agit entre autres des quatre indicateurs suivants :

- les prises de commandes Licences et Services ;
- la production réalisée en Services et le backlog ;
- l'évolution des effectifs et l'évolution du coût moyen des équipes ;
- la situation de trésorerie et prévisions à trois mois ;

En complément de ce processus budgétaire et de reporting, la Société est en cours de mise en place d'une organisation basée sur des *Performance Units* avec un responsable en charge de piloter son unité grâce à des indicateurs clés de performance (KPI) dans un format de *Balanced Scorecard* couvrant quatre perspectives : Financière, Commerciale, Processus internes, Organisation des ressources humaines.

Processus de reconnaissance du chiffre d'affaires

La reconnaissance du chiffre d'affaires est de la responsabilité de la Direction Financière qui s'assure de :

- la réalité du chiffre d'affaires par rapport aux données contractuelles pour ce qui concerne les Licences ;
- l'exactitude des éléments de facturation ;
- l'exhaustivité des prestations facturées pour les Services notamment.

Processus de gestion du risque client

La gestion du risque client est assurée à deux niveaux :

- en amont, par une évaluation du risque client avant traitement des commandes ;
- en aval, par une procédure de relance régulière adaptée à chaque client permettant de réduire le montant des créances impayées.

Le suivi régulier du délai de règlement moyen permet d'évaluer l'efficacité de la gestion des comptes clients des différentes filiales.

Processus de gestion de la trésorerie

Le Directeur Administratif et Financier est responsable de la gestion des flux de trésorerie et contrôle :

- le niveau de trésorerie servant à couvrir les besoins courants de l'activité de l'entreprise en supervisant les encaissements et les décaissements ;
- la rentabilité et le risque des différents placements de l'excédent de trésorerie ;
- l'évaluation du risque de change afin de mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.

La position de trésorerie de chaque entité est centralisée chaque semaine et une prévision trimestrielle consolidée est établie chaque mois.

Processus de gestion de la paye

Le processus de paye permet :

- le traitement des divers éléments variables entrant dans le calcul des salaires ;
- la remontée en comptabilité des informations de paye ;
- le provisionnement des congés payés servant à répartir la charge sur l'année ;
- la conformité avec les obligations déclaratives en matière sociale.

3.2.2.5. Constat des travaux sur 2011 et perspectives

La Société a débuté la mise en place d'une base ressources humaines dénommée HR-Information System (base HR-IS) et permettant une consolidation au niveau Groupe des données relatives à la masse salariale ainsi qu'aux effectifs.

3.2.3. Limitation des pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué

Le Conseil d'Administration ayant choisi de confier la Direction Générale au Président du Conseil d'Administration, il est précisé qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président et Directeur Général.

En revanche, les pouvoirs du Directeur Général Délégué, aux fins d'agir pour la Société en tant que représentant légal et commercial, ont été délégués par le Président du Conseil d'Administration. Le Directeur Général Délégué, Monsieur Vincent Chaillou, dispose donc d'une délégation de pouvoirs pour :

- 1) généralement représenter la Société dans toutes les démarches courantes des affaires d'ESI Group vis-à-vis des tiers et dans le respect des procédures du Groupe ESI ;
- 2) passer tout accord ou contrat commercial pour le compte de la société ESI Group, dans les limites de son territoire commercial et de sa représentation commerciale ;
- 3) embaucher et licencier tout employé, mandataire, consultant, représentant commercial, distributeur ou agent ainsi que déterminer leurs pouvoirs et titre (à l'exclusion des Managers et Directeurs) et établir ou augmenter toute rémunération, commission ou pension pour toutes ces personnes ou entités légales. La rémunération annuelle ne saurait excéder un montant de 51 000 euros.

En tout état de cause, le Directeur Général Délégué requiert l'approbation préalable écrite de la Société pour effectuer, pour le compte de celle-ci, toutes les transactions suivantes :

- embaucher les Managers et Directeurs et déterminer ou modifier leur rémunération annuelle ;
- acheter ou acquérir, vendre ou aliéner, prendre ou accorder un bail, ou hypothéquer tout bien immobilier ;
- gager tout bien mobilier et créance ;
- conclure des accords de crédit ;
- engager la société ESI Group à prendre des emprunts monétaires (excluant l'utilisation d'un découvert bancaire accordé à la société ESI Group) ;
- créer, participer, ou tout autre engagement, dans d'autres sociétés, accepter la direction d'autres sociétés, établir ou dissoudre des filiales et disposer des intérêts participatifs ;
- faire une proposition pour une fusion légale ;
- accorder des emprunts monétaires ;

- engager la société ESI Group en tant que caution ou en tout autre cas de dettes envers des tiers ;
- conclure la résolution de tout litige et conduire des actions légales, à l'exception de recouvrement de créances, dans les démarches courantes de la société ESI Group à l'exception des démarches urgentes telles que les démarches conservatoires et provisionnelles qui ne peuvent être ajournées dans l'intérêt de la société ESI Group ;
- souscrire à des régimes de retraite au profit des salariés de la société ESI Group ;
- vendre ou aliéner, acheter ou acquérir, transmettre ou hypothéquer les actifs de la société ESI Group ayant une valeur d'un montant supérieur à 38 000 euros ;
- conclure un contrat commercial ou une transaction d'un montant supérieur à 152 000 euros, à l'exception des contrats inter-compagnies émis par ESI Group que Monsieur Vincent Chaillou pourra signer sans limitation de montant ;
- en général, faire toutes les démarches afférentes à la société ESI Group d'un montant supérieur à 23 000 euros ;
- en général, conclure tout accord ou transaction impliquant d'autres sociétés du Groupe ESI, clients ou partenaires et allant au-delà du territoire et de la délégation commerciale de la société ESI Group.

3.2.4. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

Dans le cadre de leur mandat, les administrateurs ne perçoivent que des jetons de présence dont le montant global est fixé par l'Assemblée Générale. Leur répartition s'effectue, sur proposition du Comité de Compensation et de Nomination au Conseil d'Administration, selon des critères de fréquence des réunions, d'assiduité et de participation ou de présidence de Comités spécialisés.

Conformément à la recommandation R. 2 du Code de gouvernement d'entreprise, le niveau de rémunération des mandataires sociaux répond aux exigences légales et réglementaires ainsi qu'aux sept principes figurant dans ledit Code à savoir : Exhaustivité, Équilibre, Benchmark, Cohérence, Lisibilité, Mesure et Transparence.

Le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué perçoivent une rémunération fixe et une part variable. Le Directeur Général Délégué peut également bénéficier de l'attribution d'actions gratuites.

La politique de rémunération incluant les stock-options pour les actions gratuites est régulièrement débattue au sein du Comité de Compensation, Nomination et Gouvernance et approuvée par le Conseil d'Administration (R. 5 du Code de gouvernement d'entreprise).

3.2.4.1. Rémunération des membres du Conseil d'Administration

En vertu des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous informons de la rémunération totale perçue par Monsieur Alain de Rouvray, Président-Directeur Général de la Société, et par les autres mandataires sociaux au cours de l'année 2011.

Jetons de présence perçus par les mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants	Exercice 2011	Exercice 2010
Mandataires sociaux dirigeants		
Monsieur Alain de Rouvray	10 000	10 000
Monsieur Vincent Chaillou	6 000	6 000
Mandataires sociaux non dirigeants		
Monsieur Jacques Dubois	7 000	5 875
Madame Cristel de Rouvray	17 500	17 500
Monsieur Michel Barbier de la Serre	11 833	9 275
Monsieur Francis Bernard	21 000	20 360
Monsieur Charles-Helen des Isnards	21 500	21 500
Monsieur Othman Laraki	3 500	3 250
Monsieur Éric d'Hotelans	16 500	15 700
TOTAL	114 833	109 460

L'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2011 a fixé, par le biais de sa neuvième résolution, à 150 000 euros le montant des rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration sous forme de jetons de présence au titre de l'exercice 2011, en précisant que la répartition de ce montant serait effectuée par le Conseil d'Administration entre ses membres.

3.2.4.2. Rémunération du Président-Directeur Général et Directeur Général Délégué

Les modalités de rémunérations du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont proposées par le Comité de Compensation, Nomination et Gouvernance, composé majoritairement de membres indépendants. Dans le cadre de ses travaux, ce Comité fait des recommandations au Conseil d'Administration sur la nature et le montant de ces rémunérations.

Le Conseil d'Administration, lui-même composé d'une majorité de membres indépendants, statue ensuite sur ces recommandations, et arrête la rémunération des dirigeants.

Cette procédure est de nature à assurer la transparence et l'équilibre des rémunérations allouées au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué conformément aux recommandations R. 2 à R. 5 du Code de gouvernement d'entreprise.

	Exercice 2011	Exercice 2010
Alain de Rouvray		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	339 656	304 051
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Vincent Chaillou		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	262 064	252 399
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		

M. de Rouvray	2011		2010	
	Montant dus	Montant versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	208 000	208 000	205 000	205 000
Rémunération variable	115 896	73 560	83 226	39 616
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	10 000	10 000	10 000	10 000
Avantage en nature	5 760	5 680	5 825	5 825
TOTAL	339 656	297 239	304 051	260 442

M. Chaillou	2011		2010	
	Montant dus	Montant versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	177 500	177 500	175 000	175 000
Rémunération variable	71 530	70 432	64 365	14 365
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	6 000	6 000	6 000	6 000
Avantage en nature	7 034	7 061	7 034	7 034
TOTAL	262 064	260 992	252 399	202 399

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Monsieur Alain de Rouvray Président-Directeur Général	Suspendu			X		X		X
Monsieur Vincent Chaillou Directeur Général Délégué	Suspendu			X		X	X 25 % de la rémunération annuelle	

3.2.4.3. Allocations d'options et d'actions gratuites

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE 2011 À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe					
Nom du dirigeant mandataire	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisations des options	Nombre	Prix
Vincent Chaillou	Néant	Néant		Néant	
TOTAL					

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE 2011 PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Vincent Chaillou	Néant	Néant	
TOTAL			

ALLOCATIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE AUX MANDATAIRES SOCIAUX (LISTE NOMINATIVE) AU COURS DE L'EXERCICE 2011

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social						
Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des Actionnaires au cours de l'exercice 2011 à chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Vincent Chaillou	Néant					
TOTAL						

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Vincent Chaillou	Néant	Néant	Néant	
TOTAL				

3.2.4.4. Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Date d'Assemblée	Plan n° 7 : 30/06/2005	Plan n° 9 : 29/06/2006
Date du ou des Conseils d'Administration	10/07/2008	10/07/2008
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par :		
• Vincent Chaillou	32 000	
• dix premiers attributaires salariés	65 000	85 200
Date d'expiration	08/07/2016	08/07/2016
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	8,86	8,86
Nombre d'actions souscrites	Néant	350

3.2.4.5. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n°
Options consenties, durant l'exercice par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	Néant		
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	Néant		

Le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué ne bénéficient à ce stade d'aucune autre rémunération : en particulier, aucune indemnité de départ, pour quelque raison que ce soit, ni aucun régime de retraite supplémentaire n'ont été mis en place à leur profit et ce conformément aux préconisations du Code de gouvernement d'entreprise (R. 3 et R. 4).

3.2.5. Autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce

3.2.5.1. Modalités particulières relatives à la participation des Actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités relatives à la participation des Actionnaires à l'Assemblée Générale de la Société sont prévues à l'article 18 des statuts. Plus particulièrement, tout Actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées en y assistant personnellement, par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission ou, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire, dans les conditions prévues par les statuts.

3.2.5.2. Informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Conformément à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les éléments suivants sont exposés aux paragraphes 1.3.4 (concernant la structure du capital et les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société), 1.3.2.3 (concernant le droit de vote double prévu par les statuts), et 3.4.3 (concernant l'accord entre Actionnaires existant), du document de référence d'ESI Group.

Les conditions de nomination et de remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi que les pouvoirs dudit Conseil sont par ailleurs décrits dans le présent rapport.

3.2.6. Déclaration des administrateurs au titre du § 14.1 de l'Annexe I du règlement Prospectus

Au cours des cinq dernières années, à la connaissance de la Société, aucun administrateur et cadre dirigeant n'a été condamné pour fraude, ni n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, ni n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire.

En outre, à la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années, aucun administrateur ou cadre dirigeant n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une quelconque société ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une quelconque société.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration en date du 25 avril 2012.

Annexe I : Liste des mandats en cours des administrateurs d'ESI Group et exercés en dehors de l'entité

Administrateurs indépendants*

* Tous les mandats exercés par les administrateurs indépendants en dehors de l'entité sont exercés hors du périmètre du Groupe ESI.

Monsieur Michel Barbier de la Serre

- Gérant d'Aluthea Services SNC
- Gérant de Belgafond (Belgique)
- Président d'Aluthea SAS
- Président d'Alutec
- Gérant de Tecalu (Tunisie)
- Gérant de Fundicao de Evora
- Administrateur des Fondateurs de France
- Administrateur de l'Association Ethic

Monsieur Francis Jacques Bernard

- Administrateur de la société DEM-Solutions
- Président du Conseil de surveillance de CapHorn Invest
- Président de l'Association des Anciens de Dassault Systèmes (DSAA)

Monsieur Othman Laraki

- Administrateur de la société Tech 21
- Administrateur de Bases, association d'étudiants à Stanford University
- Directeur de la société Twitter

Monsieur Charles-Helen des Isnards

- Administrateur de la société Nature et Découverte
- Administrateur de la société LBD (Luxembourg)
- Administrateur de l'association Les Arts Florissants
- Directeur Général Délégué de CM-CIC Corporate Advisory

Monsieur Éric d'Hotelans

- Président-Directeur Général de Mistergooddeal SA et Home Shopping Services SA depuis 2009

Administrateurs internes*

* Tous les mandats exercés par les administrateurs internes en dehors de l'entité sont exercés dans des filiales ou sous-filiales de la société ESI Group.

Madame Cristel de Rouvray

- Administrateur de la société ESI US Holdings (États-Unis)
- Administrateur de la société Mindware (États-Unis)
- Administrateur de la société ESI US Inc. (États-Unis)

Monsieur Alain de Rouvray

- Président du Conseil d'Administration de la société Engineering Systems International France (France)
- Administrateur de la société Straco (France)
- Président du Conseil d'Administration de la société ESI Italia (Italie)
- Président du Conseil d'Administration de la société Mecas (Tchéquie)
- Président du Conseil d'Administration de la société ESI UK (Royaume-Uni)
- Président du Conseil d'Administration de la société Calcom ESI (Suisse)
- Président du Conseil d'Administration de la société Efield (Suède)
- Gérant de la société ESI GmbH (Allemagne)
- Gérant de la société IC.IDO (Allemagne)
- Administrateur de la société Nihon ESI (Japon)
- Administrateur de la société Hankook ESI (Corée)
- Président du Conseil d'Administration de la société ESI North America Inc. (États-Unis)
- Président du Conseil d'Administration de la société ESI US R&D (États-Unis)
- Président du Conseil d'Administration de la société ESI US Holding (États-Unis)
- Administrateur de la société ESI Software India (Inde)
- Administrateur de la société Zhong Guo ESI (Chine)
- Président du Conseil d'Administration de la société ESI-ATE Holdings (Hong Kong)
- Président du Conseil d'Administration de la société ESI-ATE Technologie (Chine)
- Président du Conseil d'Administration de la société Mindware (Allemagne)

Monsieur Vincent Chaillou

- Administrateur de la société ESI US Holdings, (États-Unis)
- Vice-Président et administrateur de la société Mindware Inc. (États-Unis)
- Administrateur de la société ESI North America Inc. (États-Unis)
- Administrateur et CEO de la société ESI US R&D (États-Unis)
- Président du Conseil d'Administration de la société ESI Software India (Inde)
- Administrateur de la société ESI-ATE Holdings (Hong Kong)
- Administrateur de la société ESI-ATE Technology (Chine)
- Administrateur de la société Efield (Suède)
- Gérant de la société ESI GmbH (Allemagne)
- Gérant de la société IC.IDO (Allemagne)
- Président de la société Straco (France)

3.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Ernst & Young Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie Paris-La Défense 1

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société ESI Group

(Exercice clos le 31 janvier 2012)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ESI Group et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 31 mai 2012

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Marty

Ernst & Young Audit
Christine Vitrac

3.4. CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS AU NIVEAU DES ORGANES SOCIAUX

À l'exception des points abordés ci-après, les dirigeants n'ont pas d'autres conflits d'intérêts potentiels.

3.4.1. Capital détenu par les membres du Conseil d'Administration

Au 24 juin 2011, date de l'Assemblée Générale de la Société, le total des titres détenus par les membres du Conseil d'Administration dans le capital d'ESI Group s'élève à 1 911 953 actions, soit 32,6 % du capital, et 3 753 549 droits de vote soit 46,2 % des droits de vote.

3.4.2. Opérations conclues entre la Société et ses organes de direction

Néant.

3.4.3. Pactes d'Actionnaires

Une convention a été signée, le 25 octobre 2000, entre Monsieur Alain de Rouvray (Président et fondateur), les membres de son groupe familial composé de Madame Amy de Rouvray, Madame Cristel Anne de Rouvray, Monsieur John Alexandre de Rouvray et Mademoiselle Amy Louise de Rouvray, Monsieur Jacques Dubois (administrateur et co-fondateur) et Monsieur Philippe Billaud en qualité d'Actionnaires d'ESI Group.

Les parties signataires ont indiqué que cette convention visait à formaliser un accord de concert existant entre eux dès le moment de l'admission des titres ESI Group sur le Nouveau Marché.

Ce pacte d'Actionnaires a fait l'objet d'une publication dans La Tribune en date du vendredi 27 octobre 2000, après décision du CMF n° 200C1608 en date du 27 octobre 2000.

Ce pacte comporte un droit de préemption mutuel.

Sont exclues du champ d'application du droit de préemption, les cessions au profit des héritiers d'un Actionnaire signataire personne physique en cas de décès, ainsi que les cessions entre membres de la famille de Rouvray, parties au pacte.

Ce pacte contient également :

- une obligation alternative de rachat ou de cession de participation :
Chaque partie signataire s'engage irrévocablement envers Monsieur Alain de Rouvray, dans l'hypothèse où celui-ci envisagerait de céder la totalité de la participation qu'il détient ou qu'il viendrait à détenir dans ESI Group :
 - soit à exercer le droit de préemption dans les conditions prévues par le pacte,
 - soit à céder, consécutivement à la renonciation de l'exercice de ce droit, la totalité de sa propre participation au prix de cession ;
- un engagement de concertation préalable à l'acquisition de toute action supplémentaire qui serait de nature à entraîner l'obligation solidaire des membres du pacte de déposer un projet d'offre publique.

En vertu notamment de cet engagement, les parties déclarent agir de concert.

Dans le cadre de la loi « Dutreil », une convention a par ailleurs été signée le 22 décembre 2003 entre Monsieur Alain de Rouvray (Président et fondateur), Madame Cristel Anne de Rouvray, Monsieur John Alexandre de Rouvray et Mademoiselle Amy Louise de Rouvray, en qualité d'Actionnaires d'ESI Group. Ce pacte représente 28,46 % du capital et 41,22 % des droits de vote et porte sur un engagement collectif de conservation à concurrence de la moitié de leurs valeurs pour une durée minimum de six ans.

4.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 26 JUIN 2012

EXERCICE FISCAL 2011 (CLOS LE 31 JANVIER 2012)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2012, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

4.1. ACTIVITÉ DE L'EXERCICE FY11

4.1.1. Activité de l'exercice FY11

4.1.1.1. Faits marquants de l'exercice

L'analyse détaillée de l'évolution du chiffre d'affaires annuel permet de souligner trois éléments majeurs qui dénotent, en 2011, une accélération très nette du passage de l'industrie vers l'usine numérique dans les secteurs les plus concurrentiels et soumis à d'importantes contraintes réglementaires, ainsi qu'un ancrage renforcé du prototypage virtuel dans les pays émergents :

Très nette progression de l'activité réalisée auprès des plus grands comptes

L'activité réalisée auprès de nos 20 premiers clients a crû de + 24 %, soit le double de la croissance globale. Cette analyse souligne que les principaux clients d'ESI Group, qui disposent déjà d'une base installée substantielle en termes de licences, sont aussi ceux qui se préparent à une accélération significative du recours aux solutions de prototypage virtuel pour les principaux composants de leurs produits. Ainsi les Services ont cru plus rapidement, témoignant de l'ampleur du changement méthodologique induit par le passage au prototypage virtuel, et de l'accompagnement nécessaire par les équipes d'ESI Group.

Poursuite de la croissance du secteur Transports (dont Automobile), forte hausse du secteur Aéronautique

Confronté à une concurrence mondiale exacerbée et à des réglementations d'une sévérité accrue, le secteur automobile continue à voir dans les solutions d'ESI Group une opportunité majeure pour renforcer sa compétitivité via l'innovation, avec une sortie accélérée de nouveaux modèles plus économiens et écologiques. Le secteur des Transports concentre ainsi 56 % des prises d'ordre du Groupe avec une progression de 15 %. Subissant également la pression de la compétition mondiale et des contraintes réglementaires, le secteur Aéronautique s'affiche en très forte progression de 38 %, atteignant 8 % de nos prises d'ordres. L'utilisation de nouveaux matériaux tels que les Composites vient bouleverser les processus de conception et de fabrication, et rend l'utilisation des solutions de prototypage virtuel incontournables.

Montée en puissance continue des BRIC

La part des BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine) représente désormais 11,5 % de nos prises d'ordres contre 10,3 % en 2010/11. Cette progression témoigne de la volonté de ces économies nouvelles et en forte croissance de proposer immédiatement des produits innovants de qualité et à des prix compétitifs. L'intégration systématique du prototypage virtuel s'avère une approche indispensable d'aide à la décision au sein du cycle de développement « produit/process » pour renforcer l'apport technologique et maintenir les avantages compétitifs d'une main-d'œuvre à coûts réduits.

4.1.1.2. Changement au niveau de la structure du Groupe

Acquisition d'IC.IDO

L'acquisition d'IC.IDO a été réalisée le 24 août 2011. IC.IDO est le pionnier et leader des Solutions de Réalité virtuelle et d'Ingénierie Virtuelle. Sa plate-forme de décision virtuelle (PDV) offre un système de prise de décision visuel ciblé et interactif s'appuyant sur la Réalité virtuelle et constitue l'outil collaboratif le plus efficace pour des équipes disséminées à l'échelle locale ou mondiale. Les solutions de Réalité virtuelle d'IC.IDO sont utilisées tout au long du processus de développement d'un produit, de sa conception à sa fabrication. Les solutions d'IC.IDO sont également fortement génératrices de valeur dans les domaines de la vente, du marketing et de la maintenance. IC.IDO est une société localisée à Stuttgart qui détient une filiale de distribution aux Etats-Unis.

Acquisition de la société Efield

Acquisition d'Efield le 9 décembre 2011. Efield est une société située à Kista en Suède qui offre une capacité de simulation des phénomènes électromagnétiques complexes dans un certain nombre de domaines importants tels que la conception des antennes, des micro-ondes, les interactions de compatibilité électromagnétique, les radars.

Création de la société ESI US Inc.

Afin de pouvoir développer ses activités avec le gouvernement américain tout en respectant les procédures de confidentialité requises par le département de la défense des États-Unis, ESI Group a créé en mars 2011 une sous-filiale aux États-Unis, ESI US Inc. détenue à 100 % par ESI NA. ESI US Inc. n'a eu aucune activité opérationnelle au cours de l'exercice 2011.

4.1.2. Résultats des comptes consolidés

4.1.2.1. Examen du résultat

Les éléments financiers consolidés ci-après sont présentés dans le référentiel IFRS.

4.1.2.1.1. Chiffres clés consolidés

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 janvier 2012	31 janvier 2011	% évolution
Licences et maintenance	68 836	61 888	11,2 %
Consulting	23 919	21 413	11,7 %
Autres	1 465	873	67,8 %
Chiffre d'affaires	94 220	84 173	11,9 %
Coût des ventes	(28 246)	(25 045)	12,8 %
Frais de recherche et développement	(14 854)	(14 115)	5,2 %
Frais commerciaux et marketing	(28 847)	(26 281)	9,8 %
Frais généraux et administratifs	(11 930)	(10 614)	12,4 %
Résultat opérationnel courant	10 343	8 119	27,4 %
Autres produits et charges opérationnels	(628)		
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	9 715	8 119	19,7 %
Produits d'intérêt	66	44	
Charges d'intérêt	(734)	(686)	
Gains et pertes de change	(940)	(693)	
Résultat financier	(1 608)	(1 335)	
Résultat avant impôts	8 107	6 784	
Impôts sur les résultats	(2 077)	(1 283)	
Résultat net de l'ensemble consolidé	6 030	5 501	
<i>Part des intérêts minoritaires</i>	22	59	
RÉSULTAT NET PART GROUPE	6 008	5 442	
Résultat net par action <i>(en unité monétaire €)</i>	1,11	0,99	
Nombre moyen d'actions	5 433 136	5 474 983	
Résultat net dilué par action <i>(en unité monétaire €)</i>	1,08	0,97	
Nombre moyen d'actions diluées	5 588 817	5 591 371	

Dans les comptes 2011, ESI Group a décidé d'utiliser la possibilité qui est offerte de reclasser la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) en charge d'impôt sur le résultat (en normes IFRS). Le montant de la CVAE reconnue dans les comptes clos au 31 janvier 2012 s'élève à 608 milliers d'euros.

Afin de permettre une comparaison des comptes de résultat entre l'exercice 2010 et 2011, la CVAE de l'exercice 2010 a également été reclassée en charge d'impôt sur le résultat. Le montant de la CVAE comptabilisée en charge pour l'exercice clos le 31 janvier 2011 est de 404 milliers d'euros.

4.1.2.1.2. Présentation générale

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires annuel consolidé ressort en croissance de + 11,9 % à 94,2 millions d'euros et de + 8,5 % à 91,3 millions d'euros en organique.

Les indicateurs clés sont favorables sur l'ensemble de l'exercice :

- le chiffre d'affaires Licences a progressé de + 11,2 % ;
- la base installée Licences est en hausse de + 10,5 % ;
- le taux de récurrence Licences se maintient au niveau très élevé de 87,4 % ;
- le « New Business » Licences affiche une croissance de + 21,8 % à 15,9 millions d'euros ;
- le chiffre d'affaires Services est en progression de + 13,9 %, à 25,4 millions d'euros.

La répartition géographique de l'activité est globalement stable sur l'exercice.

Zone	31 janvier 2012	31 janvier 2011
Europe	43 %	42 %
Asie	36 %	36 %
Amériques	21 %	22 %
TOTAL	100 %	100 %

Marge brute et coûts opérationnels

Le taux de marge brute reste stable à 70 % du chiffre d'affaires (contre 70,2 % pour l'exercice précédent), malgré un mix-produit légèrement moins favorable qu'au cours de l'exercice précédent. Le taux de marge brute pour l'activité Licences a en effet légèrement régressé de 85,1 % à 84,8 %. En revanche, le taux de marge brute de l'activité Services a progressé de 29,0 % à 29,9 %. La plus forte croissance observée sur l'activité Services traduit l'effet d'accompagnement du changement méthodologique chez les industriels par les équipes d'ESI Group.

ESI Group a maintenu en 2011/12 son niveau élevé d'investissements R&D, en progression de + 7,1 % soit 27,2 % rapporté au chiffre d'affaires Licences contre 28,2 % sur l'exercice précédent. Les charges de R&D progressent de + 5,2 %, dont + 0,4 % en organique.

Les coûts de « Commerciaux et Marketing » ont crû modérément de + 9,8 % à 28,8 millions d'euros soit 30,6 % rapporté au chiffre d'affaires contre 31,2 % sur l'exercice précédent. En organique, la croissance est limitée à + 6,7 %.

Les frais Généraux et Administratifs sont en augmentation de + 12,4 % à 11,9 millions d'euros contre 10,6 millions d'euros en 2010/11 et de + 10,4 % en organique. Cette progression est en particulier imputable à des dépenses de structure en informatique.

Résultats

La bonne tenue de la marge brute ainsi qu'une progression des charges opérationnelles courantes de 9,1 % permet au résultat opérationnel courant de progresser de + 27,4 %. Les effets de changes ont un impact positif sur le résultat opérationnel courant pour 406 milliers d'euros. À taux de change constant, la progression est de + 22,4 %.

Le résultat financier est une charge de 1,6 million d'euros contre 1,3 million d'euros pour l'exercice précédent. La charge nette de la dette est restée sensiblement la même que celle de l'exercice précédent (0,66 million d'euros en 2011 contre 0,64 million d'euros en 2010) malgré le refinancement de l'acquisition d'IC.IDO depuis le mois d'août 2011.

Le résultat de change s'est dégradé de 247 milliers d'euros pour l'exercice 2011 par rapport à l'exercice 2010. Les principales devises à l'origine de cette perte sont le JPY pour 379 milliers d'euros, l'USD pour 235 milliers d'euros et l'INR pour 219 milliers d'euros. En ce qui concerne le JPY, ESI a couvert progressivement au cours de l'exercice 2011 les encaissements en JPY au cours de 111 JPY pour 1 EUR pour un cours de facturation de 109 entraînant une perte de 134 milliers d'euros. Les couvertures mises en place en 2011 pour l'exercice 2012 ont été réalisées au cours moyen de 102,6, mais leur valorisation en prix de marché au 31 janvier 2012 fait apparaître une perte latente de 240 milliers d'euros. En ce qui concerne l'USD, 59 milliers d'euros de pertes sont imputables au dénouement des couvertures lors du remboursement anticipé de l'emprunt en USD. Pour l'INR, la moitié des pertes est due à la valorisation comptable des pertes latentes.

La charge d'impôt s'établit à 2,1 millions d'euros et représente 25,6 % du résultat avant impôt pour l'exercice 2011 contre 18,6 % pour l'exercice 2010.

En définitive, le résultat net part du Groupe s'établit à 6 millions d'euros en progression de + 10,4 % par rapport à l'exercice précédent.

4.1.2.2. Situation financière – Bilan consolidé

La structure du bilan consolidé d'ESI Group reste très solide après les opérations de croissance externe (IC.IDO et Efield) et la mise en place d'un nouveau prêt syndiqué. Ce dernier a eu pour objet de refinancer la dette financière résiduelle et les acquisitions. Le bilan est impacté de la manière suivante :

- les actifs non courants, diminués des passifs non courants (hors dettes financières), augmentent de 13,1 millions d'euros. Les opérations d'acquisitions représentent 8,7 millions d'euros (écart d'acquisitions, actifs incorporels, impôts différés actif, différés de règlement) de ce total. La capitalisation des frais de R&D impacte les actifs immobilisés pour 2 millions d'euros. Les investissements corporels (majoritairement du matériel informatique) impactent le bilan pour 1 million d'euros. Les autres éléments immobilisés, IDA et écart de change principalement, augmentent de 1,3 million d'euros ;
- les dettes financières totales (long terme et court terme) progressent de 6,6 millions d'euros traduisant les effets de la croissance externe et du refinancement de la dette antérieure.

En définitif, les capitaux propres s'élèvent à 74,8 millions d'euros couvrant ainsi les investissements permanents du Groupe qui se montent à 73,8 millions d'euros. Les dettes financières long terme et court terme s'élèvent à 14,3 millions d'euros et représentent 19,2 % des capitaux propres contre 11,2 % pour l'exercice précédent.

L'endettement financier net de la trésorerie disponible s'élève à 6,6 millions d'euros et représente 8,8 % des capitaux propres contre 1,3 % au 31 janvier 2011.

La trésorerie disponible reste stable à 7,7 millions d'euros contre 6,8 millions d'euros pour l'exercice précédent.

4.1.2.3. Maîtrise des risques

Risques pays et risques de change

Le Groupe a réalisé, au cours de l'exercice clos au 31 janvier 2012, 57 % de son chiffre d'affaires en dehors de l'Europe, soit 36 % sur la zone Asie (essentiellement Japon, Corée du Sud, Chine et Inde) et 21 % sur la zone Amériques (essentiellement États-Unis). Le Groupe est donc exposé aux aléas économiques et politiques de ces zones, en particulier en Asie, région qui a connu ces dernières années des perturbations économiques substantielles.

Le Groupe est également fortement exposé aux risques découlant des variations des cours des devises : pour l'exercice clos au 31 janvier 2012, 45,4 % des revenus ont été générés en monnaie de la zone euro, 20,1 % en USD (dollar américain), 21,2 % en JPY (yen japonais), 5,2 % en KRW (won coréen).

La politique du Groupe est de couvrir, dans la mesure du possible, les flux ainsi que les actifs nets en devises prévus dans le cadre du budget sur la base du taux de change retenu budgétairement.

Risque de taux d'intérêt

(En milliers d'euros)	< 1 an	≥ 1 an, < 5 ans	≥ 5 ans	Total
Passif financier à taux fixe				
Passif financier à taux variable*	(1 744)	(6 978)	(3 477)	(12 200)
Actif financier à taux variable	1 047			1 047
POSITION NETTE AVANT GESTION*	(6 97)	(6 978)	(3 477)	(11 153)
Hors bilan				-
Protection à la hausse à 1,11 %	286	1 144	570	2 000
POSITION NETTE APRÈS GESTION	(411)	(5 834)	(2 907)	(9 153)
Sensibilité à 1 % de baisse	7	59	28	94

* Le passif financier présenté dans le tableau ci-dessus correspond à la dette du crédit syndiqué signé le 17 novembre 2011. Les autres dettes financières comptabilisées dans le bilan s'élèvent à 2,1 millions d'euros et ne portent pas de charges d'intérêts et sont de ce fait exclues de ce tableau. Elles sont constituées d'avances remboursables, de dettes sur participation des salariés, de l'estimation du complément de prix pour l'acquisition de la société Mindware et de crédits-baux pour un montant non significatif.

En novembre 2011, ESI Group a signé une ligne de crédit syndiqué de 30 millions d'euros pour refinancer la dette résiduelle de l'ancien crédit syndiqué (tranche A) et les acquisitions de l'exercice 2011 (tranche B1) et financer les acquisitions à venir (tranche B2). Au 31 janvier 2012, la tranche A et la tranche B1 étaient mises à disposition et utilisées à 100 %. La tranche B2 sera débloquée au fur et à mesure des acquisitions réalisées et autorisées en concertation avec le pool bancaire.

Ce crédit est utilisable sous la forme de billet de trésorerie d'échéance de 1, 3 ou 6 mois (taux de référence Euribor période) dans la limite des tranches débloquées. Les montants maximums disponibles (à ce jour 12,2 millions d'euros) s'amortissent linéairement sur la durée du crédit. Ce fonctionnement a été mis en place afin d'optimiser la gestion de trésorerie d'ESI Group qui est fortement impactée par la saisonnalité de son modèle économique.

Afin de gérer le risque de taux de cet emprunt, ESI Group a mis en place le 24 janvier 2012 un Swap de 2 millions d'euros (Swap Taux variable Euribor 1 mois/Taux fixe à 1,11 %). D'autres swaps sont à prévoir pour l'année 2012 pour un montant complémentaire d'environ 3 millions d'euros. Compte tenu de l'optimisation de la gestion de trésorerie mentionnée ci-dessus, nous pensons qu'ESI Group ne sera pas exposé de manière permanente à 100 % au risque de taux de ce crédit syndiqué. Pour estimer le risque maximum au 31 janvier 2012, le tableau ci-dessus simule les impacts pour une utilisation à 100 % et permanente au cours de l'exercice des impacts de risques de taux.

À l'occasion de la mise en place du nouveau crédit syndiqué, toutes les anciennes couvertures de taux et de change ont été dénouées.

Trésorerie/Financement

La marge brute d'autofinancement s'est élevée à 6,1 millions d'euros contre 4,8 millions d'euros pour l'exercice précédent principalement en raison de l'amélioration du résultat net. La variation des différents postes du BFR a eu un impact négatif de 1,3 million d'euros et a réduit le montant de la trésorerie générée par l'exploitation à 4,8 millions d'euros (y compris l'impact de la trésorerie générée par les acquisitions de l'année). La forte progression constatée par rapport à l'exercice précédent (les flux de trésorerie générés par l'exploitation en 2010 sont de + 0,4 million d'euros) s'explique par l'opération de cession de créances sans recours réalisée pour un montant de 3,2 millions d'euros en janvier 2010 (anticipation d'encaissements sur l'exercice 2009). Si cette opération n'avait pas été réalisée, les flux de trésorerie d'exploitation auraient été de 3,5 millions d'euros en 2010.

Les investissements courants de la Société se sont élevés à 2,8 millions d'euros contre 2,1 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une progression de 0,7 million d'euros. L'origine de cet accroissement s'explique par le développement de notre filiale en Tunisie pour 0,1 million d'euros, la mise en place d'équipements en lien avec l'acquisition d'IC.IDO pour 0,2 million d'euros, des aménagements divers sur le site de Rungis en France pour 0,2 million d'euros auxquels s'ajoutent des investissements courants informatiques pour 0,2 million d'euros.

À ces investissements courants s'ajoutent les investissements exceptionnels intervenus en 2011, à savoir l'acquisition de la société IC.IDO (6,7 millions d'euros y compris les disponibilités lors de l'acquisition) ainsi que le premier complément de prix versé au titre de l'acquisition de Mindware pour 0,6 million d'euros.

Les principaux mouvements concernant les opérations de financement sont relatifs au remboursement des dettes pour un montant net de 2,1 millions d'euros (y compris les opérations de crédit-bail), au rachat d'actions propres pour 0,4 million d'euros, au tirage sur notre ligne de crédit signée en novembre 2011 pour financer les événements exceptionnels pour 8,7 millions d'euros et à la distribution de dividendes aux Actionnaires minoritaires de notre filiale tchèque pour 0,1 million d'euros. Le refinancement du solde de la dette résiduelle de l'ancien prêt syndiqué n'a pas d'impact sur la trésorerie mais augmente les montants bruts de tirage et de remboursements.

Au global, la position de trésorerie a bénéficié d'un impact de change favorable de 0,2 million d'euros et la variation de trésorerie s'élève à + 0,9 million d'euros entre 2010 et 2011. L'ensemble des flux relatifs aux acquisitions et autres investissements exceptionnels n'ont pas d'impact dans la trésorerie dans la mesure où ils ont été financés à 100 %.

4.1.3. Recherche et développement

4.1.3.1. Coûts de recherche et développement

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Voir note 2.8 et 4.2 de l'annexe consolidée.

L'impact de la capitalisation des frais de R&D sur le compte de résultat est de + 2 millions d'euros en 2011. Le détail des frais est indiqué dans l'annexe des comptes consolidés.

La politique de Recherche et de Développement (R&D)

La R&D délivre les produits en ligne avec la stratégie de la compagnie, les besoins du marché et la compétitivité des solutions ESI Group :

- les solutions métiers pour supporter la physique réaliste par modèle de simulation (1G) ;
- les filières de composants pour gérer les processus et les meilleures pratiques par segment industriel ou multimodèle de conception (2G) ;
- les filières de prototypage complet couvrant l'ensemble de l'ingénierie virtuelle du produit en synchronisation avec le processus PLM du client (3G), l'optimisation, la visualisation 3D, et apportant une aide à la prise de décision locale, départementale ou globale ;
- la plate-forme de Prototypage Virtuel intégral et vivante permettant de supporter l'ensemble des modules des produits, la prise en compte des processus clients, et d'impacter la performance du client.

La politique de R&D agit :

- en support du *business model* pour intégrer les évolutions dans l'utilisation des produits, vers de nouvelles limites, pour des plates-formes informatiques nouvelles ou en évolution pour assurer le renouvellement de la base installée ;
- en support de nouveautés (améliorations produits) pour permettre l'extension de la base installée ou de conquérir de nouveaux clients avec les produits existants ;

- en support de l'innovation (nouveaux produits) pour permettre à nos clients la mise en place de nouveaux produits, de nouveaux processus ou d'améliorer leur performance en co-création.

La Direction de la R&D alloue un niveau d'investissement selon la maturité du produit :

- pour les produits matures afin d'assurer la maintenance, les améliorations produits, l'industrialisation d'innovations majeures et les livraisons de nouveaux produits compétitifs ;
- pour les produits émergents répondant à un appétit du marché plus important et constituant un accélérateur de croissance afin d'assurer une adoption plus rapide de ces produits en milieu industriel ;
- pour les produits innovants en amplifiant les contrats de recherche obtenus auprès de clients leaders afin d'assurer la viabilité de ces nouveaux outils et d'amplifier le cas échéant les possibilités de succès commerciaux ;
- en assurant une veille technologique pour supporter l'ensemble des produits.

La Direction de la R&D mène une approche duale spécifique/générique pour répondre à différents objectifs :

- assurer la généricité du produit et de ses composants pour couvrir de multiples besoins dans de multiples segments industriels ;
- assurer une compétitivité et productivité de nos produits en ciblant des applications et solutions métiers spécifiques à fort potentiel ;
- maximiser les synergies entre produits pour faciliter les sorties de versions compétitives et économiques et minimiser les efforts de maintenance ;
- accumuler la valeur de ce savoir-faire générique dans une plate-forme de Prototypage Virtuel intégral facilitant la prise en compte des besoins dans le cadre de développement spécifiques ou de services à façon.

Enfin, la Direction de la R&D maintient et adapte une méthodologie de mise en œuvre adaptée au besoin des clients à fort contenu innovant et s'assure constamment de l'utilisation des meilleurs outils du marché pour éviter les redondances ou l'obsolescence des solutions internes par rapport aux standards du marché. En outre, le « *near or multi shoring* » permettant un meilleur équilibre humain et financier s'amplifie afin de réduire la dépendance aux effets de changes et d'optimiser les charges associées.

4.1.3.2. Propriété intellectuelle (hors marques)

L'essentiel des propriétés intellectuelles d'ESI Group est constitué de logiciels et bases de données qui sont de fait protégés par le droit d'auteur et par des dispositions spécifiques en faveur des producteurs de bases de données.

Tous les développements réalisés par des filiales d'ESI Group et commandés par cette dernière voient leur propriété transférée à ESI Group. L'éditeur du Groupe détient donc toutes les propriétés intellectuelles.

ESI Group édite pour l'essentiel ses propres produits logiciels et bases de données.

Pour les rares produits qui sont édités mais qui appartiennent à des tiers, ESI Group est titulaire de contrats d'édition. Il s'agit de produits soit intégrés dans son offre (mais pour lesquels des solutions de substitution pourraient être envisagées en cas d'interruption), soit complémentaires, mais sans toutefois que ces compléments ne soient indispensables à l'exploitation des logiciels de la Société.

ESI Group détient de plus quelques brevets.

4.1.4. Présentation des comptes annuels et affectation

4.1.4.1. Présentation des comptes annuels

La société ESI Group assure à la fois le pilotage de l'ensemble des filiales et regroupe l'essentiel des activités d'édition de logiciels.

ESI Group est la société mère du Groupe ; à ce titre, elle détient ou contrôle l'ensemble des participations.

Les revenus d'ESI Group sont constitués pour l'essentiel :

- 1) de royalties versées par les filiales, distributeurs et agents au titre des redevances perçues pour l'utilisation des logiciels ;
- 2) de facturations effectuées auprès des clients directs au titre de la concession de droit d'utilisation et/ou de prestations de service, sur les territoires non couverts par ses filiales ;
- 3) de *management fees* facturés aux différentes filiales dans le cadre de sa mission de pilotage ;
- 4) de production immobilisée au titre des travaux de recherche et développement réalisés ;
- 5) de cession de droits exclusifs de distribution de logiciels aux filiales.

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2011 est un profit de 5 368 milliers d'euros contre un profit de 2 829 milliers d'euros pour l'exercice précédent.

Cette variation de 2 539 milliers d'euros est résumée dans le tableau ci-dessous :

	FY11	FY10	Variation
Résultat exploitation	5 368	2 829	2 539
Provision dépréciation créances clients ESI ATE		2 800	(2 800)
Abandon de créance ESI UK	599		599
TOTAL HORS ABANDON CRÉANCE ET PROVISIONS FILIALE	5 967	5 629	338
Augmentation chiffre d'affaires			4 108
Augmentation production stockée			683
Augmentation charges externes			(4 068)
Variation recherche et développement capitalisée			137
Baisse dotations aux provisions risques et charges			314
Augmentation salaires et charges			(845)
Autre			10
TOTAL RÉPARTITION			338

Le résultat financier est un profit de 89 milliers d'euros contre un profit de 34 milliers d'euros en 2010. Les principaux éléments constitutifs en sont les suivants :

Nature	FY11	FY10
Résultat de change	(702)	(289)
Résultat de la provision de change	535	31
Provisions sur immobilisations financières	(1 434)	(628)
Dividendes Filiales	2 095	893
Résultat liquidation ESI BV (Pays-Bas)		329
Intérêts d'emprunts	(296)	(354)
Intérêts sur compte courant créditeur, dettes filiales	(261)	(163)
Intérêts sur compte courant débiteur, créances filiales	189	219
Autres charges/produits financiers	(63)	(24)
Produits nets cessions valeurs mobilières	28	20
TOTAL	89	34

Après prise en compte de ces éléments, le résultat courant avant impôts s'élève à + 5,5 millions d'euros.

La Société a également enregistré un profit exceptionnel de 504 milliers d'euros se décomposant comme suit :

Nature	Montant
Plus-value cession filiale ESI GmbH à filiale IC.IDO	437
Dotations amortissements dérogatoires	(41)
Boni sur cession d'actions propres	92
Profits exceptionnels sur comptes clients	18
Divers	(1)
TOTAL	504

ESI Group enregistre également une charge de participation des salariés de 152 milliers d'euros.

L'impôt Société s'élève à 1,5 million d'euros sur lequel est imputé le crédit impôt recherche qui s'élève à 1,9 million d'euros pour arriver à un profit d'impôt de 0,4 million d'euros.

Après imputation du résultat exceptionnel de la participation des salariés et de l'impôt sur les bénéficiaires, le résultat net positif s'élève à 6,2 millions d'euros, contre un bénéfice de 3,8 millions d'euros en 2010.

Concernant la situation financière :

En raison du résultat, la situation nette de la Société a progressé de 68,8 millions d'euros à 75,1 millions d'euros (+ 6,2 millions d'euros).

Le fonds de roulement quant à lui s'établit à :

	FY11	FY10
Capitaux propres	75,1	68,8
Provisions/réserve	0,5	1,3
Emprunt	12,3	6,6
Part Court Terme Emprunt	(1,8)	(3,3)
CAPITAUX PERMANENTS	86,0	73,4
Immobilisations nettes	77,2	63,1
FOND DE ROULEMENT	8,9	10,3
Besoin en Fonds de Roulement	(3,3)	(5,0)
TRÉSORERIE	5,6	5,3

Malgré les opérations de croissances externes et leur refinancement, la situation financière reste solide. Le montant des capitaux propres représente 87 % des capitaux permanents (contre 94 % en 2010).

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D441-4 du Code de commerce relatifs à l'information sur les délais de paiements, au 31 janvier 2012, le solde des dettes d'ESI Group à l'égard de ses fournisseurs se décompose ainsi :

Échéance	FY11		FY10	
	Fournisseurs		Fournisseurs	
≤ 30 jours	86 %	(9 695)	92 %	(10 703)
≤ 60 jours	14 %	(1 623)	7 %	(860)
≤ 90 jours	0 %	(5)	0 %	0
≤ 120 jours	0 %		0 %	(6)
> 120 jours	0 %		0 %	(5)
SOUS-TOTAL	100 %	(11 322)	100 %	(11 574)
Factures non parvenues	NA	(5 808)	NA	(5 021)
TOTAL		(17 130)		(16 595)

Le bilan social doit globalement se lire au regard des comptes consolidés.

4.1.4.2. Affectation

Le bénéfice net de l'exercice clos le 31 janvier 2012 s'élève à 6 248 795,77 euros que nous vous proposerons d'affecter comme suit :

Origine :

- Résultat de l'exercice : 6 248 795,77 euros ;
- Report à nouveau : 13 587 463,90 euros ;
- Total à affecter : 19 836 259,67 euros.

Affectation :

- 312 439,79 euros au compte de réserve légale ;
- 19 523 819,88 euros au compte de report à nouveau.

Le compte de réserve légale présentera après affectation un solde de : 1 077 925,02 euros.

4.2. PERSPECTIVES D'AVENIR

4.2.1. Événements postérieurs à l'exercice

Néant.

4.2.2. Tendances

ESI Group a mis en place un plan de développement ambitieux, alliant croissance organique et développement externe ainsi qu'amélioration de la rentabilité, qui intègre plusieurs leviers :

- la demande croissante du prototypage virtuel chez les grands comptes industriels et leurs fournisseurs directs ;
- la croissance maîtrisée des coûts amplifiée par les synergies d'acquisition ;
- le choix de cibles présentant une structure de marges relatives.

4.3. RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE – ESG (ENVIRONNEMENT, SOCIAL, GOUVERNANCE)

Dès l'origine, la culture d'ESI Group s'est enracinée dans une approche responsable et humaniste, traduite aujourd'hui par les six valeurs qui irriguent la vie du Groupe dans ses relations avec ses parties prenantes :



Cette approche se traduit également par la mission qu'ESI Group s'est donnée pour mettre à la disposition des industriels des solutions virtuelles pour la conception et la production de leurs produits visant à éliminer les prototypes physiques consommateurs de matière première. Ainsi ESI Group vise à devenir le leader du prototypage virtuel centré sur l'innovation pour renforcer la valeur sociétale des produits de ses clients (sécurité, confort, performance...).

4.3.1. Environnement

ESI Group estime, de par la nature de son activité, ne pas avoir d'impact direct sur l'environnement.

Le Groupe ne génère pas de déchets dangereux, ni de rejet ayant un impact environnemental sur le sol, dans l'air ou dans l'eau. Les activités du Groupe ne génèrent pas de bruit ou d'odeur susceptible de gêner le voisinage.

Pour autant, le Groupe est conscient de sa responsabilité en matière de protection de l'environnement et cherche à mettre en place des initiatives en faveur du développement durable telles que :

- une politique de voyage mise en œuvre permet de limiter l'usage des transports et de réduire l'impact environnemental des déplacements en privilégiant les réunions en audioconférence et en visioconférence plutôt que des déplacements, les voyages en train plutôt qu'en avion pour les trajets inférieurs à trois heures ;
- une politique pour la récupération des matériels informatiques usagés ;
- des outils informatiques et des processus permettant la dématérialisation de nombreux documents (ordre de mission, demande de congés, revue d'offres...) ;
- une réfection de certains espaces en privilégiant des éclairages LED moins consommateurs d'énergie ;
- une restructuration de certains plateaux de bureaux pour optimiser les espaces de travail ;
- une révision de notre politique de gestion du parc des véhicules de société pour limiter l'empreinte environnementale ;
- une programmation automatique du matériel de reproduction pour favoriser les copies en noir et blanc et en recto verso ;
- etc.

4.3.2. Social

Forte de cette approche responsable et humaniste, et consciente que les hommes et les femmes qui travaillent chez ESI constituent son actif le plus précieux, la Société s'est engagée depuis 2010 dans une phase de renforcement de son activité de Ressources Humaines. Cette évolution vise à répondre aux enjeux de développement de ses solutions en recrutant des profils d'expertise très diversifiés dans le monde entier et en créant un environnement propice au développement professionnel et personnel de chaque collaborateur.

Dans ce contexte, ESI Group a choisi de développer deux projets :

- le développement d'un système de reporting social « HR-IS » qui permet de prendre en compte le périmètre total des effectifs du Groupe et de sélectionner des indicateurs qui nous semblent pertinents dans le cadre de la politique des ressources humaines du Groupe ;
- le lancement d'un projet pilote de plateforme collaborative « Chatter » favorisant un nouveau modèle de communication dans l'entreprise organisée en réseaux et permettant de mettre en valeur les compétences, les expériences et les contributions de chacun.

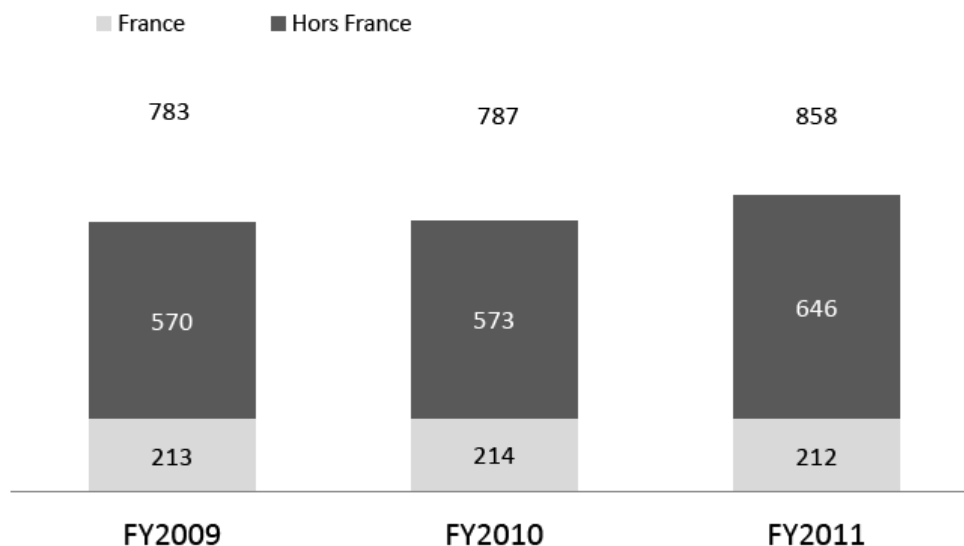
4.3.2.1. Effectifs du Groupe

Les collaborateurs d'ESI sont principalement des ingénieurs et docteurs de haut niveau issus des grandes écoles et universités françaises et étrangères. Au-delà de la proximité qu'ESI a toujours entretenue avec ces écoles et universités, le leadership et la notoriété d'ESI sur le marché de la simulation numérique avec intégration de la physique de matériaux, la visibilité du Groupe procurée par sa cotation en Bourse et la politique incitative qui lui est attachée, les programmes de formation continue et l'encouragement à la promotion interne dans son réseau mondial, sont autant de mesures témoignant de la volonté d'ESI de veiller au bien-être de ses collaborateurs et facilitant un recrutement de qualité.

Les données relatives aux effectifs sont calculées sur la base d'un « Équivalent Temps Plein » correspondant à un effectif calculé sur la base d'un ratio « heures travaillées/heures de travail à temps plein standard ».

Effectifs moyens

Les effectifs moyens consolidés d'ESI, qui étaient de 787 personnes pour l'exercice clos le 31 janvier 2011, sont de 858 personnes pour l'exercice clos le 31 janvier 2012 (uniquement contrats à durée indéterminée), soit un effectif à la hausse de 71 personnes. À périmètre constant, la progression est limitée à 54 personnes.



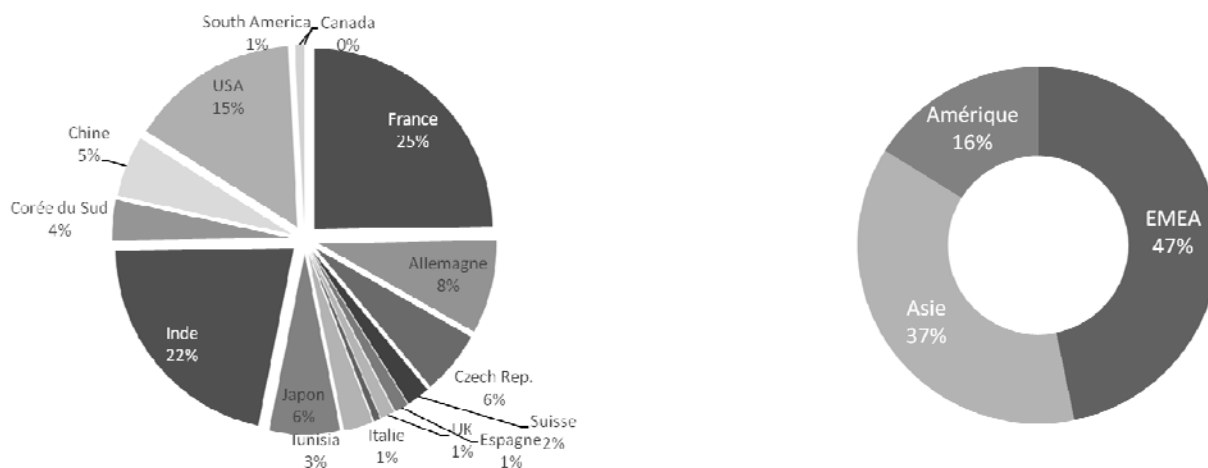
Évolution des effectifs moyens sur 3 ans.

Cette évolution traduit la volonté de faire croître les effectifs dans les pays émergents et à moindre coût (Inde et Tunisie) tout en conservant les emplois en France en particulier ceux liés aux projets d'innovation (Pôles de compétitivité) et en adaptant les effectifs de production des services en liaison avec la croissance de l'activité.

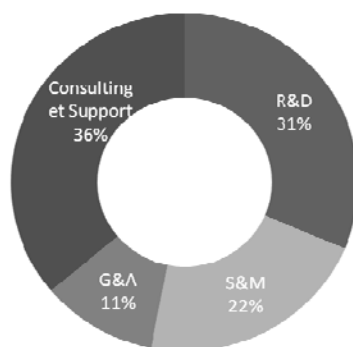
Il est précisé que le Groupe emploie plus d'une trentaine de nationalités différentes, ce qui reflète ses ambitions et valeurs d'entreprise globale.

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition du personnel par entité, par zone géographique et par grande catégorie d'activité.

Répartition du personnel par entité et par zone géographique



Répartition du personnel par activité



Activité Sales & Marketing (S&M)

Sur un effectif de 858 personnes, 186 personnes sont dédiées aux activités Sales & Marketing, c'est-à-dire :

Au niveau central :

- Marketing Produit ;
- Marketing Communication ;
- Business développement pour les ventes de produits et services associés en phase de déploiement.

Au niveau de la Distribution :

- Avant-vente ;
- Vente directe ;
- Support commercial aux clients.

Un canal de vente indirect est également en place en fonction des besoins de complément de couverture soit produit soit géographique. Ce réseau est géré par le responsable de l'entité IBU (International Business Unit).

Ressources R&D

L'ensemble de ces équipes est constitué majoritairement d'ingénieurs de haut niveau dont l'expertise et l'expérience constituent la valeur ajoutée du Groupe.

L'effectif en R&D est réparti en France, en Inde et aux États-Unis, où la synergie et la polyvalence des équipes sont mises en œuvre.

Consulting et Support

Ces équipes sont constituées à la fois des ingénieurs en charge de la production des projets et des ingénieurs en charge d'assurer le support technique (*hotline* et assistance technique) auprès des clients en direct ou au travers de nos filiales.

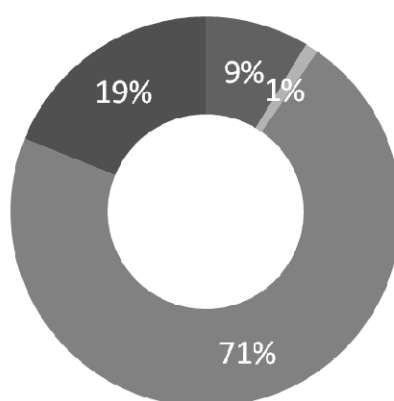
Effectifs totaux au 31 janvier 2012

Répartition du personnel par catégorie

Le Groupe exerce ses activités dans de nombreux pays dont les législations et pratiques locales ne peuvent pas toujours être harmonisées ou consolidées. Ainsi par exemple les notions généralement employées en France pour définir les catégories socioprofessionnelles (non-cadre, cadre, cadre supérieur) n'étant pas utilisées en dehors de France, et environ trois quarts des collaborateurs de ESI évoluant à l'étranger, le Groupe a retenu les deux catégories suivantes :

- catégorie « Managers » qui encadrent les équipes ;
- catégorie « Non Managers » qui ne gèrent pas d'équipes.

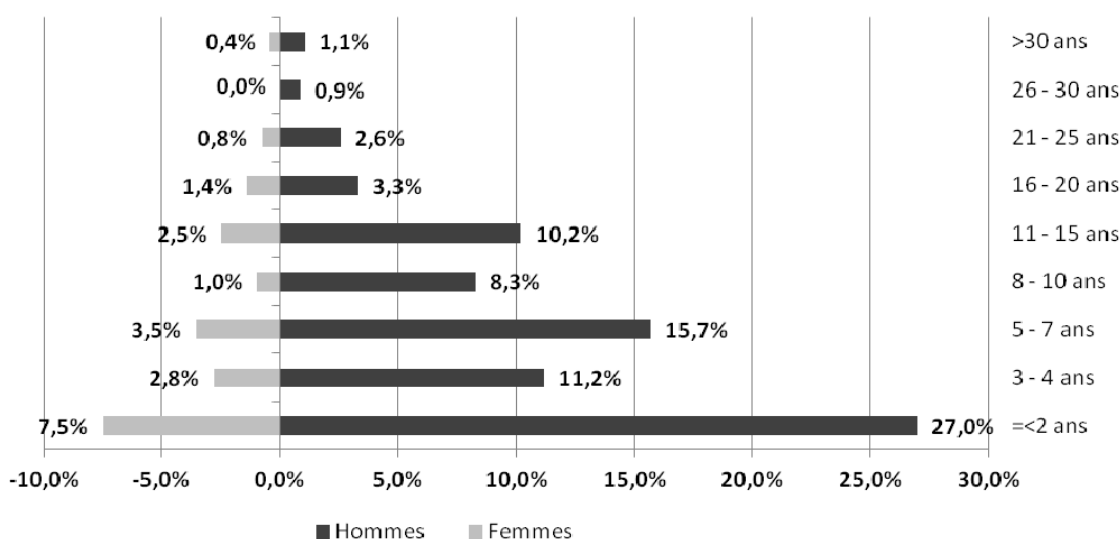
■ Managers Hommes ■ Managers Femmes
■ Non Managers Hommes ■ Non Managers Femmes



Répartition des effectifs selon la classification « Manager / Non Manager »

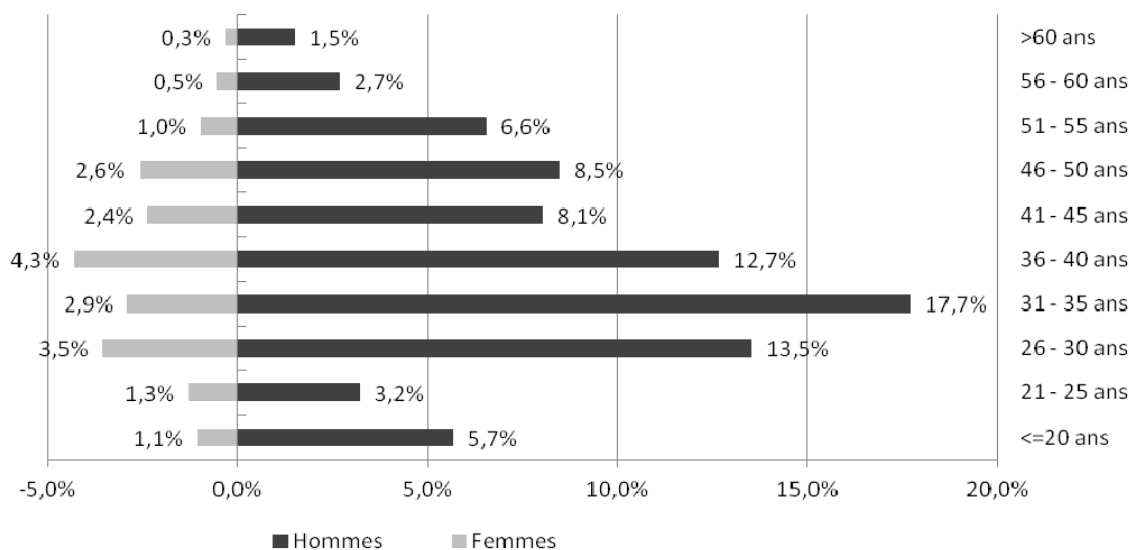
Les effectifs totaux consolidés d'ESI sont de 919 personnes à la fin l'exercice. Ils sont pour 80 % de sexe masculin et pour 20 % de sexe féminin.

Répartition des effectifs par ancienneté



L'ancienneté moyenne est de sept ans (hommes : sept ans, femmes : sept ans).

Pyramide des âges



L'âge moyen est de 37,2 ans (collaborateurs : 37,7 ans et collaboratrices : 36 ans).

Le nombre de personnes considérées comme seniors (âgées de plus de 50 ans) se monte à 135 personnes, dont 113 hommes et 22 femmes.

En France, la population senior (âgée de plus de 50 ans) se monte à 62 personnes (49 hommes et 13 femmes). À ce jour, aucun accord spécifique n'a été mis en place pour cette catégorie.

4.3.2.2. Organisation du travail

Dans chacun des pays où ESI Group est implanté, l'organisation du travail est fixée en conformité avec la législation locale en vigueur.

Durée du temps de travail

Dans chacun des pays où ESI est implantée, la durée du travail est fixée en conformité avec la législation locale en vigueur.

En France, l'organisation du temps de travail se fait en « forfait jours » ou en « mode horaire ». Un collaborateur en forfait jours travaille un certain nombre de jours dans l'année et un collaborateur en mode horaire travaille le nombre d'heures définies dans les accords :

- les cadres en forfait jours et à temps plein travaillent 217 jours par an auxquels s'ajoute une journée au titre de la journée de solidarité ;
- pour les non-cadres, la durée hebdomadaire de travail moyenne est fixée à 35 heures compte tenu des RTT.

En France pour 2011, 89 % des collaborateurs du Groupe travaillent à temps plein. Le temps partiel concerne 8 % des femmes et 3 % des hommes.

Absentéisme

L'absentéisme est suivi localement conformément aux réglementations en vigueur dans les différents pays dans lesquels ESI est implanté. Le Groupe ne dispose pas d'un système harmonisé de gestion des absences pour l'ensemble de ses filiales.

Les données présentées ci-dessous couvrent les sociétés françaises :

- en 2011, les motifs d'absence, hors congés payés, sont les suivants : maladie pour 988 jours, maternité et paternité pour 668 jours, accident de travail et de trajet pour 66 jours. Le taux d'absentéisme en découlant s'élève à 3,5 % et progresse légèrement par rapport à l'année 2010 (2,7 %) ;
- le nombre total de congés autorisés (congé parental, congés pour événements familiaux, etc., hors congés payés) est de 243 jours, soit 0,4 % du nombre de jours théoriquement travaillés.

Taux de départ et de rotation

La Société a mis en place un processus pour suivre les départs au sein du Groupe et en analyser les raisons.

Taux de départ (selon la formule utilisée par le SYNTEC) : Nombre de départs (hors contrats à durée déterminée) / Effectif moyen x 100 = 13,6 %.

Taux de rotation : (nombre de départs Année n + nombre d'arrivées Année n / 2) / Effectif moyen année n-1 x 100 = 20,4 %.

4.3.2.3. Recrutement et fidélisation des talents

Le Groupe porte une attention toute particulière à l'intégration des nouveaux embauchés grâce à un programme d'accueil spécifique (*Induction Program*) visant à mieux connaître l'entreprise et sa stratégie et à rencontrer les dirigeants. Ce programme vise à accompagner les nouveaux salariés au cours de leurs premiers jours, semaines et mois au sein d'ESI et prévoit des points de suivi réguliers entre les salariés et leur manager afin de faciliter leur intégration.

Pour chaque haut potentiel, un plan de développement personnel est élaboré conjointement avec chaque salarié afin d'accompagner son évolution personnelle et professionnelle et lui permettre de concrétiser ses ambitions de développement.

4.3.2.4. Développement, formation et gestion des carrières

Le Groupe a mis en place un processus d'évaluation de la performance et du développement de chacun visant à organiser une rencontre au moins une fois par an avec son supérieur hiérarchique direct pour évaluer la performance de l'année écoulée au regard des objectifs préalablement assignés et définir les objectifs de l'année à venir.

Au cours de l'exercice 2011, le taux des personnes ayant eu un entretien d'évaluation de performance est de 84 %, en très nette progression par rapport à l'an dernier. En France, ce taux est de 76 %, également en très nette amélioration par rapport à l'exercice 2010.

En parallèle, des programmes de formations structurées sont déployés dans les différentes filiales du Groupe. Les plans de formation sont alignés avec la stratégie d'ESI Group et l'évolution du marché. Ils permettent aux collaborateurs de développer leur expertise en terme de connaissance du portefeuille de solutions, de renforcer leurs compétences professionnelles (techniques, ventes) et managériales.

Un programme a ainsi été mis en place sur l'ensemble des métiers de l'Édition (R&D et Marketing produit) afin d'homogénéiser les méthodes et processus de développement des solutions du Groupe. D'autre part, l'expertise professionnelle des équipes de ventes a également fait l'objet de mises à niveau.

Pour l'exercice 2011, le taux de formation en France (budget de formation externe / masse salariale x 100) est de 2,4 %. Le ratio des personnes ayant reçu une formation se monte à 42 % (nombre de personnes ayant reçu une formation externe / effectif moyen x 100). Ce taux est en progression par rapport à FY10 (36 %).

Le Groupe a également mis en place un programme pour accueillir de nombreux stagiaires dans tous les pays et couvrent tant les métiers d'ingénierie que les métiers de support (IT, Finances, RH...).

En particulier, ces stagiaires sont suivis en France et aux États-Unis. La Société a accueilli sept stagiaires en France pour une durée moyenne de quatre mois. Aux États-Unis, les stages ont concerné 13 personnes pour une durée moyenne de 9,4 mois.

Des accords de partenariat avec des universités ou écoles d'ingénieurs ont été mis en place et permettent à ESI Group de participer activement à la formation des jeunes. En France, on peut citer comme exemples des accords avec UTC de Compiègne, École Centrale Paris, INSA Lyon, ENS Lyon, ENSEEIHT Toulouse.

D'autre part, le Groupe est prêt à accueillir des jeunes pour leur offrir leur premier emploi après leurs études. Ainsi, au cours de l'exercice 2011, le Groupe a intégré huit jeunes de moins de 30 ans en France.

4.3.2.5. Relations professionnelles

Dialogue social

La qualité du dialogue social repose sur les nombreux échanges entre la Direction du Groupe et les collaborateurs ainsi que leurs représentants.

Les institutions représentatives du personnel sont régulièrement désignées et élues depuis plusieurs années en France. À l'exception de ce pays, il n'y a pas d'autres organisations représentatives en place.

Santé et sécurité

Le Groupe assure une couverture médicale à chacun de ses collaborateurs en conformité avec les pratiques des pays dans lequel il est implanté. Par ailleurs, dans certains pays, des représentants des salariés sont chargés d'échanger avec les Directions des entités correspondantes sur les thématiques de la santé et de la sécurité des collaborateurs.

France

Tous les salariés sont couverts par un régime prévoyance (incapacité/invalidité/mutuelle).

Les conditions de travail et les risques professionnels sont étudiés par la Direction en lien avec le Comité d'Hygiène et de Sécurité.

Accidents du travail en France : 2 accidents de trajet pour une durée de 19 jours et 1 accident du travail salarié sans gravité pour une durée de 47 jours pour 225 salariés.

4.3.2.6. Droits humains

Non-discrimination

Aucun incident de discrimination n'a été reporté. Aucune mesure particulière n'a dû être prise.

Travail des enfants

Aucune activité n'a été identifiée comme présentant un risque significatif d'incidents impliquant le travail d'enfants ; aucune mesure n'a donc été prise pour contribuer à interdire ce type de travail.

Travail forcé ou obligatoire

Aucune activité n'a été identifiée comme présentant un risque significatif d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire ; aucune mesure n'a donc été prise pour contribuer à interdire ce type de travail.

4.3.2.7. Rémunérations

Pour attirer et fidéliser les meilleurs talents du marché, ESI Group offre un dispositif compétitif de rémunérations et d'avantages sociaux et autres. Cette politique vise à reconnaître les talents en rémunérant à la fois la performance individuelle et la performance collective.

4.3.2.7.1. Accord de participation

Des accords de participation ont été signés au sein d'ESI Software en 1999 et ESI France en 2000.

ESI Group bénéficie de l'accord de participation signé au sein d'ESI Software depuis la fusion intervenue en 2004.

Les montants de la participation des salariés aux fruits de l'expansion se sont élevés à :

<i>(En milliers d'euros)</i>	FY11	FY10	FY09
Montant total de la participation ESI France	30	25	21
Montant total de la participation ESI Group	152	0	0

La Société dispose d'un plan d'épargne d'entreprise s'adressant à l'ensemble des sociétés françaises du Groupe ESI. Il n'existe aucun autre instrument financier mis en place au profit des salariés.

4.3.2.7.2. Tableaux récapitulatifs des plans d'options de souscription d'actions et d'options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux

Plans d'options de souscription d'actions	Options allouables au 31 janvier 2012	En % du capital	Options allouées et non exercées au 31 janvier 2012	Prix d'exercice (en euros)	En % du capital	Options exercées au 31 janvier 2012	En % du capital
N° 7 (30 juin 2005)	0		65 000	8,86	1,11 %		
N° 9 (29 juin 2006)	0		152 800	8,86	2,60 %	350	0,0 %
TOTAL	0		217 800		3,71 %	0	0,0 %

Plans d'options d'achat d'actions	Options allouables au 31 janvier 2012	En % du capital	Options allouées et non exercées au 31 janvier 2012	Prix d'exercice (en euros)	En % du capital	Options exercées au 31 janvier 2012	En % du capital
N° 6 (AG 1 ^{er} juillet 2004)	0		70 000	14,22	1,19 %	0	
N° 13 (AG 1 ^{er} juillet 2010)	293 226		0			0	
TOTAL	293 226	5 %	70 000		1,19 %	0	

4.3.2.7.3. Attributions d'actions gratuites à des salariés mandataires sociaux et non mandataires sociaux

Tableau récapitulatif des plans d'attributions d'actions gratuites à des salariés mandataires sociaux et non mandataires sociaux en cours de validité au cours de l'année fiscale 2011 :

Plans d'attributions d'actions gratuites	Actions gratuites allouables au 31 janvier 2012	En % du capital	Actions gratuites attribuées au 31 janvier 2012	En % du capital
N° 12 (AG 26 juin 2008)	0*	0 %	0	0 %
N° 14 (AG 24 juin 2011)	30 000	0,51 %	0	0 %
TOTAL	30 000	0,51 %	0	0 %
* Expiration de l'autorisation portant sur 30 000 actions gratuites le 31 août 2011.				

4.3.2.7.4. Allocations et levées d'options de souscription et d'achat d'actions des mandataires sociaux (liste nominative)

Allocations et levées d'options de souscription d'actions des mandataires sociaux

Aucune levée d'option de souscription n'a été effectuée par un mandataire social au cours de l'année fiscale 2011.

Allocations et levées d'options d'achat d'actions des mandataires sociaux

Aucune allocation d'option d'achat n'a été effectuée au profit de mandataires sociaux au cours de l'année fiscale 2011. De plus, aucune levée d'option d'achat n'a été effectuée par un mandataire social au cours de l'année fiscale 2011.

4.3.2.7.5. Allocations et levées d'options de souscription d'actions des salariés non mandataires sociaux

Il a été procédé à la levée de 350 actions au cours de l'année fiscale 2011.

Dans son Conseil du 1^{er} février 2012, le Conseil a constaté cette levée d'actions et a procédé à la modification du capital social de la Société.

4.3.2.7.6. Allocations d'options d'achat d'actions des salariés non mandataires sociaux

Néant.

4.3.2.7.7. Rémunération du Président-Directeur Général et Directeur Général Délégué

Les modalités de rémunérations du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont proposées par le Comité de Compensation, Nomination et Gouvernance, composé majoritairement de membres indépendants. Dans le cadre de ses travaux, ce Comité fait des recommandations au Conseil d'Administration sur la nature et le montant de ces rémunérations.

Le Conseil d'Administration, lui-même composé d'une majorité de membres indépendants, statue ensuite sur ces recommandations, et arrête la rémunération des dirigeants.

Cette procédure est de nature à assurer la transparence et l'équilibre des rémunérations allouées au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué.

	Exercice 2011	Exercice 2010
Alain de Rouvray		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	339 656	304 051
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Vincent Chaillou		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	262 064	252 399
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		

M. de Rouvray	2011		2010	
	Montant dus	Montant versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	208 000	208 000	205 000	205 000
Rémunération variable	115 896	73 560	83 226	39 616
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	10 000	10 000	10 000	10 000
Avantage en nature	5 760	5 680	5 825	5 825
TOTAL	339 656	297 239	304 051	260 442

M. Chaillou	2011		2010	
	Montant dus	Montant versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	177 500	177 500	175 000	175 000
Rémunération variable	71 530	70 432	64 365	14 365
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	6 000	6 000	6 000	6 000
Avantage en nature	7 034	7 061	7 034	7 034
TOTAL	262 064	260 992	252 399	202 399

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Monsieur Alain de Rouvray Président-Directeur Général	Suspendu			X		X		X
Monsieur Vincent Chaillou Directeur Général Délégué	Suspendu			X		X	X 25 % de la rémunération annuelle	

4.3.3. Gouvernance

Voir le rapport spécifique sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

4.3.4. Identité des Actionnaires

Voir chapitre 1 paragraphe 1.3.4 du document de référence.

4.4. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code du commerce régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé, ou conclues au cours d'un exercice antérieur et qui se sont poursuivies sur l'exercice considéré.

Conventions conclues au titre de l'exercice

Néant.

Conventions conclues au titre d'exercices antérieurs et s'étant poursuivies sur l'exercice

Afin de répondre aux exigences légales d'un nombre minimum de sept Actionnaires dans la société Straco, ESI Group a consenti le prêt d'une action chacun à Monsieur Alain de Rouvray et à Monsieur Michel Théron :

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-39 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Ces dernières peuvent être ainsi résumées :

Type de convention	Nature	Société(s) concernée(s)
Management fees	Produit	ESI France
		ESI GmbH
		ESI Italia
		Hankook ESI
		Nihon ESI
		ESI NA
		ESI Group Hispania SL
		Mecas ESI s.r.o.
		Calcom ESI
		ESI UK Ltd
		ESI US R&D
		Pacific Mindware Engineering Private Limited
		Mindware Inc.
		Mindware GmbH
Royalties	Produit	ESI France
		ESI GmbH
		Mecas ESI s.r.o.
		Nihon ESI
		ESI NA
		Hankook ESI
		ESI-ATE Holdings
Conventions de trésorerie	Produits / charges	ESI Services Tunisie
Contrats de prêt	Produits	ESI NA
		ESI France
		ESI-ATE Holdings
		Mecas ESI s.r.o.
		IC.IDO GmbH
		ESI GmbH
		Mindware GmbH
		ESI Nihon
		Hankook ESI
ESI Group Hispania		

D'autres opérations de ce type ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé qui, en raison de leur objet et/ou de leurs implications financières, ne sont significatives pour aucune des parties et ne nécessitent pas, de ce fait, d'être mentionnées.

Vos commissaires aux comptes ont été informés de ces conventions courantes et réglementées.

Vos commissaires aux comptes relatent, dans leur rapport général, l'accomplissement de leur mission.

4.5. LITIGES

La Société n'a pas d'autres litiges pouvant avoir un impact significatif sur les comptes ou le patrimoine du Groupe, ou dont l'importance justifierait une information particulière.

Il n'existe pas de procédures gouvernementales, judiciaires, ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration en date du 25 avril 2012.

5. LES COMPTES

5.1. LES COMPTES CONSOLIDÉS

5.1.1. Compte de résultat consolidé

<i>(En milliers d'euros)</i>	Note	31 janvier 2012	31 janvier 2011
Licences et maintenance		68 836	61 888
Consulting		23 919	21 413
Autres		1 465	873
CHIFFRE D'AFFAIRES	4.1	94 220	84 173
Coût des ventes ⁽¹⁾		(28 246)	(25 045)
Frais de recherche et développement ⁽¹⁾	4.2	(14 854)	(14 115)
Frais commerciaux et marketing ⁽¹⁾		(28 847)	(26 281)
Frais généraux et administratifs ⁽¹⁾		(11 930)	(10 614)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		10 343	8 119
Autres produits et charges opérationnels	4.4	(628)	
<i>Total des charges opérationnelles ⁽¹⁾</i>	4.3	<i>(84 505)</i>	<i>(76 054)</i>
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		9 715	8 119
Produits d'intérêt		66	44
Charges d'intérêt		(734)	(686)
Gains et pertes de change		(940)	(693)
RÉSULTAT FINANCIER	4,5	(1 608)	(1 335)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		8 107	6 784
Impôts sur les résultats ⁽¹⁾	4,6	(2 077)	(1 283)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		6 030	5 501
<i>Part des intérêts minoritaires</i>		<i>22</i>	<i>59</i>
RÉSULTAT NET PART GROUPE		6 008	5 442
Résultat net par action <i>(en unité monétaire €)</i>		1,11	0,99
Nombre moyen d'actions		5 433 136	5 474 983
Résultat net dilué par action <i>(en unité monétaire €)</i>		1,08	0,97
Nombre moyen d'actions diluées		5 588 817	5 591 371
<i>(1) Le compte de résultat consolidé clos le 31 janvier 2011 a fait l'objet de reclassements présentés en note 1.4.</i>			

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 janvier 2012	31 janvier 2011
Résultat net de l'ensemble consolidé	6 030	5 501
Variation de la juste valeur des instruments financiers	87	104
Écarts de conversion	431	561
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	518	664
RÉSULTAT GLOBAL	6 548	6 165
Part revenant au Groupe	6 524	6 097
Part revenant aux minoritaires	24	68

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

5.1.2. Bilan consolidé

<i>(En milliers d'euros)</i>	Note	31 janvier 2012	31 janvier 2011
ACTIF			
ACTIFS NON COURANTS		73 815	58 888
Écarts d'acquisition	5.1	22 622	15 385
Immobilisations incorporelles	5.2	37 459	33 067
Immobilisations corporelles	5.3	3 532	2 494
Impôts différés actifs	5.4	8 549	6 271
Autres actifs non courants	5.5	1 653	1 525
Instruments de couverture de taux			146
ACTIFS COURANTS		61 685	52 647
Clients	5.6	43 279	37 874
Autres créances courantes	5.7	8 524	6 823
Charges constatées d'avance	5.8	2 138	1 157
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9	7 743	6 795
TOTAL ACTIF		135 500	111 535
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE	5.10	74 416	68 156
Capital		17 601	17 600
Primes		24 270	24 268
Réserves		27 559	22 157
Résultat		6 008	5 442
Actions propres		(4 161)	(3 803)
Stock-options et actions gratuites		1 645	1 554
Variation juste valeur instruments financiers de couverture		(12)	(139)
Écart de conversion		1 505	1 077
Intérêts minoritaires		381	465
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		74 797	68 621
PASSIFS NON COURANTS		17 413	7 479
Dettes financières, part à long terme	5.11	12 512	4 408
Autres passifs non courants	5.12	4 369	2 514
Instruments de couverture de taux	5.13	106	115
Impôts différés passifs	5.4	427	442
PASSIFS COURANTS		43 290	35 436
Dettes financières, part à court terme	5.11	1 842	3 303
Fournisseurs		5 708	4 365
Dettes fiscales et sociales et autres dettes courantes	5.14	18 839	15 339
Provisions	5.15	124	414
Produits constatés d'avance	5.16	16 777	12 015
TOTAL PASSIF		135 500	111 535

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

5.1.3. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

<i>(En milliers d'euros sauf le nombre d'actions)</i>	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Écart de conversion	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 31 janvier 2010	5 866 529	17 600	24 268	19 452	525	61 845	527	62 372
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture				104		104		104
Écart de conversion					552	552	9	561
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				104	552	656	9	664
Résultat net				5 442		5 442	59	5 501
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL				5 545	552	6 097	68	6 165
Actions propres				101		101		101
Stock-options et actions gratuites				193		193		193
Mouvements de périmètre				(80)	(0)	(80)	(104)	(184)
Versement de dividendes							(26)	(26)
AU 31 JANVIER 2011	5 866 529	17 600	24 268	25 211	1 077	68 156	465	68 621
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture				87		87		87
Écart de conversion					428	428	2	431
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				87	428	516	2	518
Résultat net				6 008		6 008	22	6 030
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL				6 096	428	6 524	24	6 548
Augmentation de capital	350	1	2			3		3
Actions propres				(358)		(358)		(358)
Stock-options et actions gratuites				91		91		91
Versement de dividendes							(108)	(108)
AU 31 JANVIER 2012	5 866 879	17 601	24 270	31 039	1 505	74 416	381	74 797

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

5.1.4. Tableau des flux de trésorerie consolidés

Tableau des flux de trésorerie consolidé <i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 janvier 2012	Exercice clos le 31 janvier 2011
Résultat net de l'ensemble consolidé	6 030	5 501
Amortissements et provisions	2 447	1 232
Impact de l'immobilisation des développements (amortissements – immobilisations)	(1 980)	(1 589)
Variation des impôts différés	(744)	(353)
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	221	(183)
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	91	193
Résultat de cessions d'actifs	67	(30)
Marge brute d'autofinancement	6 132	4 771
Créances clients et comptes rattachés	(3 697)	(5 082)
Autres créances court terme	(1 475)	(89)
Autres créances long terme	(37)	155
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 038	(169)
Dettes fiscales et sociales, autres dettes	2 834	855
Variation du besoin en fonds de roulement	(1 337)	(4 330)
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'EXPLOITATION	4 796	441
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(561)	(1 042)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(2 213)	(1 083)
Produits de cession d'actifs	27	34
Acquisitions des filiales	(8 122)	(216)
Disponibilités des sociétés acquises	770	0
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(10 098)	(2 308)
Emprunts et avances conditionnées	12 511	552
Remboursements de prêts & d'avances conditionnées	(5 913)	(3 427)
Remboursements du principal des contrats de crédit-bail	(40)	(103)
Augmentation de capital nette	3	0
Rachat et reventes d'actions propres	(358)	101
Dividendes versés ⁽¹⁾	(108)	(26)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	6 095	(2 903)
Impact des variations de change sur la trésorerie	156	353
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	949	(4 417)
Trésorerie à l'ouverture	6 795	11 211
Trésorerie à la clôture	7 743	6 795
VARIATION DE TRÉSORERIE	949	(4 417)
<i>Voir annexe note 5.1.</i>		
<i>(1) Il s'agit de la quote-part de dividendes versée aux actionnaires minoritaires de Nihon ESI en 2010 et de Mecas ESI en 2011.</i>		

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

5.1.5. Annexe aux comptes consolidés

Note 1 : Informations générales

Note 1.1. Activités

ESI Group SA est une société anonyme cotée, immatriculée en France et régie par les dispositions de la loi française.

Le siège social de la société ESI Group SA est situé 100-102, avenue de Suffren à Paris (75015).

ESI Group (ESI Group SA et ses filiales) est pionnier et principal acteur mondial du prototypage virtuel, avec prise en compte de la physique des matériaux. ESI Group a développé un ensemble cohérent d'applications métiers permettant de simuler de façon réaliste le comportement des produits pendant les essais, de mettre au point les procédés de fabrication en synergie avec la performance recherchée, et d'évaluer l'impact de l'environnement sur l'utilisation des produits. Cette offre constitue une solution unique, ouverte et collaborative de prototypage virtuel multidomaines avec l'élimination progressive de l'utilisation du prototype physique pendant la phase de développement du produit.

Note 1.2. Événements significatifs

Nouvelles sociétés

Acquisition d'IC.IDO le 24 août 2011. IC.IDO est le pionnier et leader des Solutions de Réalité virtuelle et d'Ingénierie Virtuelle. Sa plate-forme de décision virtuelle (PDV) offre un système de prise de décision visuel ciblé et interactif s'appuyant sur la Réalité virtuelle et constitue l'outil collaboratif le plus efficace pour des équipes disséminées à l'échelle locale ou mondiale. Les solutions de Réalité virtuelle d'IC.IDO sont utilisées tout au long du processus de développement d'un produit, de sa conception à sa fabrication. Les solutions d'IC.IDO sont également fortement génératrices de valeur dans les domaines de la vente, du marketing et de la maintenance. IC.IDO est une société localisée à Stuttgart qui détient une filiale de distribution aux États-Unis. Les détails de cette acquisition sont détaillés dans l'annexe note 5.1.1.

Acquisition d'Efield le 9 décembre 2011. Efield est une société située à Kista en Suède qui offre une capacité de simulation des phénomènes électromagnétiques complexes dans un certain nombre de domaines importants tels que la conception des antennes, des micro-ondes, les interactions de compatibilité électromagnétique, les radars. Les détails de cette opération sont indiqués dans l'annexe note 5.1.2.

Création de la société ESI US Inc.

Afin de pouvoir développer ses activités avec le gouvernement américain tout en respectant les procédures de confidentialité requises par le département de la défense des États-Unis, ESI Group a créé en mars 2011 une sous-filiale aux États-Unis, ESI US Inc. détenue à 100 % par ESI NA. ESI US Inc. n'a eu aucune activité opérationnelle au cours de l'exercice 2011 et cette société n'est pas incluse dans le périmètre de consolidation de l'exercice 2011.

Note 1.3. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture de l'exercice n'est à signaler.

Note 1.4. Changement de méthode comptable

Suite à la réforme de la Taxe Professionnelle en France applicable à compter du 1^{er} janvier 2010, le Groupe a déterminé dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 janvier 2012 que la CVAE (« Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises »), une des composantes de la CET (« Contribution Économique Territoriale »), était un impôt assis sur un bénéfice imposable à constater au taux applicable de la CVAE (Application d'IAS 12). La CVAE, qui s'élève à 608 milliers d'euros, a donc été comptabilisée en rubrique « Impôts sur les résultats » dans les comptes clos au 31 janvier 2012.

Dans les comptes clos au 31 janvier 2011, la CVAE était préalablement comptabilisée au sein des charges opérationnelles d'ESI Group pour un montant de 404 milliers d'euros. La présentation du compte de résultat clos au 31 janvier 2011 a été modifiée afin de le rendre homogène avec la présentation adoptée pour l'exercice clos le 31 janvier 2012. Il en résulte une diminution des charges opérationnelles et une augmentation de la charge « d'impôt sur les résultats » de 404 milliers d'euros sur l'exercice clos le 31 janvier 2011. Le détail des impacts de ce reclassement est indiqué dans les notes 4.4 et 4.6 de la présente annexe.

Note 2 : Principes et méthodes comptables

Note 2.1. Base de préparation des états financiers

En raison de son inscription à la Bourse de Paris et conformément au règlement CE 1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié par le règlement européen n° 297/2008 du 11 mars 2008, les états financiers consolidés au 31 janvier 2012 d'ESI Group ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 janvier 2012 et publié par l'*International Accounting Standard Board* (IASB). Ces normes sont disponibles sur le site Internet de l'Union européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les états financiers sont établis sur la base de la convention du coût historique à l'exception de certains instruments financiers valorisés selon la convention de la juste valeur.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 25 avril 2012 et seront présentés à l'Assemblée Générale du 26 juin 2012.

Note 2.2. Nouvelles normes IFRS et interprétations

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 janvier 2012 sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 janvier 2011 à l'exception des normes, amendements de normes et interprétations obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2011 qui sont décrits ci-après :

Normes, interprétations et amendements d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2011 :

- la révision d'IAS 24 « Information relative aux parties liées » ;
- l'amendement à IAS 32 « Classement des émissions de droits » ;
- l'amendement à IFRS 1 « Exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants » ;
- l'amendement à IFRIC 14 « Paiements d'avance d'exigences de financement minimal » ;
- l'interprétation IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres ».

Ces normes, amendements et interprétations à la date de clôture des comptes annuels et appliqués pour la première fois sur l'exercice 2011 n'ont eu aucun effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Normes, interprétations et amendements non encore adoptés par l'Union européenne :

Parmi les textes publiés par l'IASB au 31 décembre 2011 et non encore adoptés par l'Union européenne, les textes suivants sont en cours d'analyse :

- la révision d'IAS 27 « États financiers individuels », publiée le 12 mai 2011 ;
- la révision d'IAS 28 « Participation dans des entreprises associées et dans des coentreprises », publiée le 12 mai 2011 ;
- la norme IFRS 10 « États financiers consolidés », publiée le 12 mai 2011 ;
- la norme IFRS 11 « Partenariats », publiée le 12 mai 2011 ;
- la norme IFRS 12 « Information à fournir sur les participations dans les autres entités », publiée le 12 mai 2011 ;
- la norme IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur », publiée le 12 mai 2011 ;
- l'amendement à IAS 19 « Avantages du personnel », publié le 16 juin 2011.

Aucune norme ou interprétation pouvant donner lieu à une application anticipée n'a été appliquée.

Note 2.3. Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers consolidés nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la Direction du Groupe qui ont une incidence sur la valorisation des actifs et passifs, ainsi que sur les montants enregistrés en produits et en charges au cours de l'exercice. Les estimations portent notamment, mais de façon non limitative, sur les hypothèses utilisées dans la détermination des impacts relatifs aux options attribuées aux employés, sur les regroupements d'entreprises, la reconnaissance du chiffre d'affaires, les dépréciations d'actifs immobilisés, l'évaluation des actifs d'impôts différés, les frais de R&D capitalisés, les provisions pour dépréciation des créances douteuses, les charges d'impôt, les risques et litiges ainsi que les provisions pour restructuration.

Note 2.4. Principes de consolidation

Méthode de consolidation

Les comptes annuels des sociétés contrôlées par ESI Group sont consolidés par intégration globale à compter de la date de prise de contrôle et jusqu'à la date à laquelle le contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Il n'existe pas de participation dans laquelle le Groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable.

Le périmètre du Groupe au 31 janvier 2012 est indiqué en note 3.

Date de clôture

Les filiales qui ont une date d'arrêté de leurs comptes sociaux, différente du 31 janvier, préparent des états intermédiaires arrêtés au 31 janvier pour la consolidation.

Opérations internes

Les transactions réalisées entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes, sont éliminés.

Note 2.5. Conversion

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Chaque filiale étrangère établit ses comptes sociaux en utilisant la devise de l'environnement économique dans lequel l'entité fonctionne. La monnaie locale est généralement la devise fonctionnelle des filiales étrangères du Groupe.

Les bilans des filiales étrangères sont convertis en euros en utilisant les taux de change à la clôture de l'exercice, à l'exception des composantes de la situation nette qui sont maintenues au cours historique. Les comptes de résultat sont convertis en utilisant les taux de change moyens de la période. Les différences de conversion sont inscrites dans un compte spécifique « Écarts de conversion » sur une ligne distincte des capitaux propres.

Transactions et soldes en devises

À la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux en vigueur à la date de clôture. Les écarts de change constatés sur les transactions en devises sont comptabilisés en résultat de change, à l'exception de ceux qui résultent de transactions ayant la nature d'investissements à long terme qui sont inscrits en « Écart de conversion » dans les capitaux propres.

Note 2.6. Reconnaissance du chiffre d'affaires

ESI Group réalise son chiffre d'affaires à partir de deux sources principales : des licences d'utilisation de logiciels et des prestations de maintenance associées qui comprennent des mises à jour et un support technique et des prestations de services.

a) Licences d'utilisation et maintenance

Le chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de logiciels provient des redevances de droit d'utilisation accordé aux clients finaux, et des prestations de maintenance associées. Les redevances correspondent aux types de prestations suivantes :

- location annuelle renouvelable de licences incluant un droit d'utilisation du logiciel accompagné de prestations de maintenance pour une durée d'un an. Dans ce cas, le chiffre d'affaires correspondant à la maintenance représente 15 % de la redevance totale ;
- vente d'un droit d'utilisation perpétuelle du logiciel accompagné de prestations de maintenance pour une durée généralement d'un an renouvelable. Dans ce cas, le chiffre d'affaires correspondant à la maintenance représente 5 % de la redevance totale ;
- vente de maintenance du logiciel lorsque ce dernier a déjà fait l'objet d'une cession de droit d'utilisation perpétuelle.

Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation est comptabilisé lorsque :

- le Groupe peut démontrer l'existence d'un accord ;
- la livraison et la réception du logiciel ont eu lieu ;
- le montant de la licence d'utilisation du logiciel est déterminé ou déterminable ;
- le recouvrement est probable.

Si l'un des quatre critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation du logiciel est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis. Le chiffre d'affaires issu de la maintenance est différé et comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de maintenance, soit généralement un an.

b) Prestations de services

Le chiffre d'affaires issu des prestations de services comprend principalement des honoraires de conseil et de formation. Le chiffre d'affaires réalisé sur les prestations de services est constaté à l'avancement. Les coûts rattachés sont constatés en charge au fur et à mesure de leur engagement sur la base des suivis des projets. Une provision pour perte à terminaison est constituée le cas échéant.

c) Secteurs d'activités

Le Groupe développe, commercialise et assure le support technique de logiciels permettant aux ingénieurs de prévoir et d'améliorer, par le moyen d'essais virtuels, la performance et la qualité attendue d'un produit en fonction d'un ensemble de contraintes. Les secteurs opérationnels sont des composantes du Groupe pour lesquelles des informations financières isolées sont disponibles, et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par la Direction de la Société, en vue d'évaluer leurs performances et de décider de l'affectation des ressources. ESI Group opère sur un segment unique car le fonctionnement des deux activités identifiées par le Groupe (ventes de Licences et Services) est étroitement lié.

Note 2.7. Regroupements d'entreprise

Les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010 sont désormais comptabilisés de la manière suivante :

- les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts non contrôlant) est évaluée soit à la juste valeur, soit en retenant la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises.

Les frais connexes à l'acquisition sont généralement comptabilisés en charge à mesure qu'ils sont engagés.

Les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes. Au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat. À l'intérieur de ce délai d'un an, les changements de cette juste valeur explicitement liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition seront également comptabilisés en résultat. Les autres changements seront comptabilisés en contrepartie du goodwill.

À la date d'acquisition, l'écart d'acquisition correspond à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des intérêts non contrôlants dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat ; et
- le solde net des montants des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition.

Les regroupements d'entreprises réalisés entre le 1^{er} janvier 2004 et le 1^{er} janvier 2010 restent comptabilisés conformément à IFRS 3 – Regroupements d'entreprises.

Dans ce cadre, les goodwill représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets diminués des passifs éventuels à la date des prises de participation, au terme d'une période d'évaluation de cette juste valeur pouvant atteindre 12 mois suivant la date d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés et passifs éventuels acquis, l'écart est immédiatement reconnu en résultat.

En application des normes IFRS, l'écart d'acquisition n'est pas amortissable mais fait l'objet d'un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur.

L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie pour les besoins des tests de dépréciation et fait l'objet de tests de perte de valeur dès lors qu'un indicateur de perte de valeur est identifié, et au minimum une fois par an selon les modalités décrites dans la note 2.13.

La charge d'amortissement des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises ainsi que les coûts directement attribuables aux acquisitions sont présentés sur une ligne séparée du compte de résultat intitulée « Autres produits et charges opérationnels ». Dans ce cadre, le « résultat opérationnel courant » présenté dans le compte de résultat est égal au « résultat opérationnel », déduction faite des « autres produits et charges opérationnels ». Les informations sur ces opérations sont décrites dans la note 4.4 de l'annexe.

Note 2.8. Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les frais de développement sont immobilisés dès que les six critères énoncés par la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » sont respectés :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement ;
- intention du Groupe d'achever le projet ;
- capacité à utiliser ou à vendre le produit issu du projet de développement ;
- existence d'avantages économiques futurs probables et notamment existence d'un marché pour le produit issu du projet ;
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et vendre le produit issu du projet de développement ;
- capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au projet de développement.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent notamment les frais de main-d'œuvre directe et la sous-traitance. Elles sont amorties linéairement sur une durée de 12 mois pour les développements correspondant à la sortie des nouvelles versions annuelles des logiciels vendus par le Groupe, et linéairement sur 24 mois pour les développements correspondant à des améliorations majeures des produits existants.

Les dépenses de développement ne respectant pas les critères des normes IAS 38 sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les frais de recherche et développement donnent droit, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt reconnu dans l'exercice au cours duquel les charges ont été engagées. Ces crédits d'impôts sont constatés en diminution des charges de recherche et de développement.

Note 2.9. Immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée

Les actifs incorporels provenant de l'achat de branches d'activité ont été considérés à durée de vie indéterminée dans la mesure où il n'existe à ce jour aucune technologie de substitution et que le modèle économique récurrent (location annuelle) assure la pérennité des revenus de la base installée.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée représentent des codes sources qui permettent à la Société d'obtenir des droits de propriété intellectuelle sur les codes logiciels. Plus précisément, il s'agit de traduction en langage informatique de lois physiques sous forme d'algorithmes qui permettent de simuler la réaction des matériaux à des contraintes externes.

Le Groupe considère que la durée de vie de ces actifs incorporels ne peut être déterminée tant que le contenu scientifique sous-jacent aux produits achetés n'est pas remis en cause par une rupture technologique qui les rendrait obsolètes. Par ailleurs, un effort de recherche et développement important (entre 28 % et 30 % du chiffre d'affaires relatif aux licences) est maintenu sur ces produits en phase de croissance et garantit la pérennité de la valeur de l'actif.

Les actifs à durée de vie indéterminée ne sont pas amortis. Ils sont soumis à des tests de dépréciation chaque année soit individuellement soit au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Les modalités des tests de perte de valeur des UGT sont détaillées dans la note 2.13.

La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée est réexaminée annuellement afin de déterminer si l'appréciation d'une durée d'utilité indéterminée pour cet actif continue d'être justifiée. Dans le cas contraire, le changement d'appréciation de la durée d'utilité indéterminée est comptabilisé de manière prospective.

Note 2.10. Immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie correspondent essentiellement à des logiciels.

Conformément à IAS 38, les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Pour les logiciels, un amortissement est enregistré en résultat en fonction de la durée estimée d'utilité du bien, selon les modalités suivantes :

	Méthode	Durée
Bureautique et assimilé	Linéaire	1 an
Logiciels d'exploitation	Linéaire	3 ans
Codes – logiciels tiers intégrés dans les produits	Linéaire	5 ans

La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité finie sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice. Tout changement de la durée d'utilité attendue ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif est comptabilisé en

modifiant la durée ou le mode d'amortissement, selon le cas, de tels changements étant traités comme des changements d'estimation.

La charge d'amortissement de l'immobilisation incorporelle à durée de vie finie est comptabilisée en résultat dans la catégorie de charges appropriée compte tenu de la fonction de l'immobilisation incorporelle.

Note 2.11. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Un amortissement est enregistré en résultat en fonction de la durée estimée d'utilisation du bien, selon les modalités suivantes :

	Méthode	Durée
Agencements et installations	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique et équipement	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 7 ans

Note 2.12. Locations financement / contrats de location

Les contrats de location d'actifs ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages économiques relatifs à la propriété, sont comptabilisés comme des contrats de location-financement selon le principe de la norme IAS 17. Les biens sont inscrits à l'actif et la dette correspondante en passif financier.

Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits dans la note 2.11.

La dotation correspondante est comprise dans les charges d'amortissement.

Note 2.13. Dépréciations des écarts d'acquisition et actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Depuis l'exercice clos le 31 janvier 2010 (FY09), ESI Group ne retient désormais qu'une seule UGT pour l'ensemble du Groupe.

Auparavant, chaque écart d'acquisition et actif incorporel à durée de vie indéterminée était affecté à une UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise qui l'a générée. Cette affectation était basée sur un triptyque produit/technologie/environnement qui associait les revenus des Logiciels aux écarts d'acquisition constatés car il était possible de faire un lien entre un logiciel ou une famille de logiciels avec les technologies (codes sources, algorithmes, lois physiques...). Les actifs incorporels correspondant à l'achat de sociétés de distribution ou de fonds de commerce étaient rattachés à une UGT géographique correspondant à leur zone de distribution.

Au fur et à mesure du développement de la Société et de ses efforts en R&D, il est apparu que certaines technologies pouvaient être utilisées pour résoudre d'autres problèmes que ceux du domaine initial. Cette situation rendait difficile l'allocation précise des revenus aux investissements. Elle a conduit en 2007 à une réorganisation interne et à la fusion de certaines UGT. Cette évolution s'est encore renforcée et l'on peut affirmer qu'il n'y a plus de lien direct et unique entre un logiciel et une technologie mais une combinatoire qui permet d'utiliser potentiellement toutes les technologies dans tous les produits en fonction des solutions à apporter.

En ce qui concerne les UGT géographiques, les revenus d'une filiale sont dépendants de sa propre efficacité commerciale mais sont avant tout dépendants de l'offre Éditeur. Ainsi les grands comptes internationaux considèrent ESI Group comme un partenaire. En tant qu'éditeur et par son implication technique, il va participer à la diffusion de méthodes homogènes à l'intérieur de leurs structures. On notera ainsi que les 20 premiers clients du Groupe sont à l'origine de 43 % des revenus globaux.

En ce qui concerne les sociétés acquises en 2011 (IC.IDO et Efield) l'intégration poursuit le même schéma. Les processus de distributions et les effectifs associés sont en cours de transfert vers des filiales existantes. Les équipes de recherche et de développement travaillent à l'intégration des solutions logicielles à la gamme de produits existante d'ESI Group.

En 2011, cette UGT fait l'objet de tests de dépréciation basés sur les flux de trésorerie attendus en fonction des perspectives commerciales, de la pénétration de la technologie et de la situation concurrentielle. Concrètement des budgets prévisionnels sont élaborés et les flux financiers futurs attendus font l'objet d'une actualisation au taux de 12,80 % pour l'exercice clos au 31 janvier 2012 et de 12,6 % pour l'exercice clos au 31 janvier 2011.

La valeur actuelle de l'UGT est déterminée en additionnant :

- la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus sur cinq ans telle que décrite ci-dessus ;
- une valeur résiduelle équivalente au montant le plus faible entre un an de chiffre d'affaires actualisé au terme de ce plan et la valeur infinie en utilisant un taux de 0 %.

Cette valeur actuelle permet d'attester de la juste valeur des actifs considérés ou bien sert de base au calcul de leur dépréciation éventuelle.

Les tests de dépréciation pratiqués au 31 janvier 2012 sur l'UGT n'ont montré aucune perte de valeur pour ces actifs.

Note 2.14. Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont comptabilisées initialement à la valeur nominale compte tenu du caractère non significatif des effets de l'actualisation. Les créances clients sont, par la suite, comptabilisées à leur coût diminué le cas échéant des dépréciations résultant du caractère non recouvrable de leur montant.

Les autres prêts et créances sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Note 2.15. Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments dérivés pour gérer son exposition aux variations de change et de taux d'intérêt. Les instruments dérivés sont enregistrés à leur juste valeur et sont réévalués à chaque clôture.

La juste valeur de ces instruments dérivés est déterminée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisées en résultat sauf si les critères requis pour qualifier ces instruments comme instruments de couverture sont remplis. Les variations de valeur des instruments dérivés désignés comme instruments de couverture de transactions futures sont comptabilisées dans les capitaux propres et recyclées en résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat.

Note 2.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires, les placements dans des comptes rémunérés, les Sicav et fonds communs de placement monétaires et les autres placements liquides et facilement convertibles qui présentent un risque négligeable de changement de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts.

Le Groupe considère comme équivalents de trésorerie les placements sans risque dans des comptes rémunérés, les billets de trésorerie et certificats de dépôts ayant une échéance de trois mois au plus à l'origine et ne présentant pas de risque significatif de taux. Ces équivalents de trésorerie sont exprimés en euros et enregistrés à leur valeur liquidative.

Note 2.17. Impôts

Les actifs et passifs d'impôts différés reflètent les allègements ou accroissements des impôts futurs à payer qui résultent pour certains éléments d'actif et de passif des différences d'évaluation temporaires entre leurs valeurs comptables et leurs assiettes fiscales, ainsi que des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués par entité ou groupe fiscal sur la base des taux d'imposition applicables aux années au cours desquelles ces différences temporaires sont susceptibles de se renverser ou de se solder. Les actifs et passifs d'impôts différés font l'objet d'un retraitement au niveau de chaque entité afin de présenter une position nette à l'actif ou au passif.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que ces économies d'impôts futurs se réaliseront. Ils sont dépréciés dès lors que leur réalisation cesse d'être probable.

ESI Group est tête d'intégration fiscale en France. ESI NA est tête d'intégration fiscale aux États-Unis.

Note 2.18. Capital, réserves et actions propres

Le capital social d'ESI Group est constitué d'actions ordinaires.

La rubrique « Écart de conversion » enregistre les différences de conversion qui proviennent de la conversion en euros des états financiers des filiales étrangères et des écarts de conversion sur des transactions avec des filiales étrangères qui ont le caractère d'investissement à long terme.

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition comme actions propres et viennent en déduction des capitaux propres. Les résultats des cessions d'actions propres sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Note 2.19. Intérêts minoritaires

Lorsque, à la suite de pertes, la part revenant aux intérêts minoritaires devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires sont déduits des intérêts minoritaires.

Note 2.20. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers, résultant d'événements passés et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Note 2.21. Avantages du personnel

Les salariés du Groupe bénéficient dans certains pays de différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes liées aux médailles du travail et autres avantages complémentaires postérieurs à l'emploi. Pour couvrir ces avantages, le Groupe dispose de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vue duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes, et la charge correspondant aux primes versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Un régime à prestations définies est un régime qui garantit un niveau futur de prestations en fonction du salaire, de l'âge et de l'ancienneté du salarié. Tel est le cas des indemnités qui peuvent être versées lors du départ à la retraite du salarié.

Pour les régimes à prestations définies, conformément à IAS 19 « Avantages du personnel », les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés (« *projected unit credit method* ») qui prévoit que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

La méthode dite du « corridor » s'appliquant, seuls les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements, ou de la valeur de marché des placements si elle est supérieure à la valeur des engagements, sont amortis sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés du régime.

Les régimes de retraites à prestations définies et les avantages à long terme qui sont reconnus conformément à l'IAS 19 sont les suivants :

- pour la France : indemnités de fin de carrière, régime complémentaire conclu auprès d'une société d'assurance ;
- pour la Corée, l'Inde et le Japon : indemnités de départ dues à l'employé, quel que soit le motif de son départ et proportionnelles à son ancienneté dans l'entreprise.

Note 2.22. Paiements fondés sur des actions

Des options de souscription ou d'achat d'actions peuvent être accordées à un certain nombre de salariés du Groupe. Elles donnent droit à souscrire ou acheter des actions ESI Group quatre ou cinq ans après leur attribution et à un prix d'exercice fixe déterminé lors de cette attribution. Les conditions d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions peuvent inclure des conditions de performances en plus de conditions de présence.

Conformément à la norme IFRS 2, les options font l'objet d'une évaluation correspondant à la juste valeur de l'avantage accordé au salarié à la date d'octroi. Elle est reconnue en charges de personnel au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition des droits de l'option, en contrepartie des capitaux propres. La charge est répartie dans le compte de résultat par destination selon la clé d'allocation des personnes concernées.

La juste valeur de l'option est déterminée par application du modèle de « Black & Scholes », dont les paramètres incluent notamment le prix d'exercice des options, leur durée de vie attendue, le cours de l'action à la date d'attribution, la volatilité implicite du cours de l'action, et le taux d'intérêt sans risque.

En outre, le Conseil d'Administration du 30 juin 2005 a décidé d'autoriser l'octroi d'actions gratuites. La juste valeur de l'avantage accordé aux bénéficiaires correspond au cours de l'action le jour de l'attribution multiplié par le nombre d'actions attribuées. Ce coût est réparti sur la période de détention minimum.

Note 2.23. Secteurs opérationnels

Le Groupe développe, commercialise et assure le support technique de logiciels permettant aux ingénieurs de prévoir et d'améliorer, par le moyen d'essais virtuels, la performance et la qualité attendue d'un produit en fonction d'un ensemble de contraintes. Les secteurs opérationnels sont des composantes du Groupe pour lesquelles des informations financières isolées sont disponibles, et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par la Direction de la Société, en vue d'évaluer leurs performances et de décider de l'affectation des ressources. ESI Group opère sur un segment unique car le fonctionnement des deux activités identifiées par le Groupe (ventes de Licences et Services) sont étroitement liées. Conformément aux paragraphes 31 à 34 de la norme IFRS 8, ESI Group présente les revenus des activités ordinaires et les actifs non courants par grande zone géographique (Europe, Asie, Amériques).

Note 3 : Périmètre de consolidation

Le tableau suivant présente les dates de création et sièges sociaux des filiales et la fraction de capital détenue directement ou indirectement :

Filiale	Date de création ou acquisition	Siège social des filiales	% d'intérêt	
			31 janvier 2012	31 janvier 2011
Calcom ESI	Déc. 2002	Lausanne, Suisse	99 %	99 %
Efield	Déc. 2011	Kista, Suède	100 %	-
EGB Beijing	Octobre 2010	Unit 1006-1008, Metropolis Tower No. 2, Haidiandongsanjie, Haidian District, Beijing, Chine	100 %	100 %
ESI France	Avril 1973	Paris, France	100 %	100 %
ESI GmbH	Juillet 1979	Eschborn, Allemagne	100 %	100 %
ESI Group Hispania, S.L.	Février 2001	Madrid, Espagne	100 %	100 %
ESI Italia	Sept. 2008	Bologne, Italie	70 %	70 %
ESI NA	Mars 1992	Troy, Michigan, États-Unis	100 %	100 %
ESI South America	Juin. 2008	Sao Paulo – SP – CEP 05404 – 015, Brésil	95 %	95 %
ESI SW India	Février 2004	Bangalore, Inde	100 %	100 %
ESI Tunisie	Avril 2009	2050 Hammam Lif B.P. 85, Tunisie	100 %	100 %
ESI UK	Janvier 2002	Londres, Angleterre	100 %	100 %
ESI US Holding	Août 2002	Dover, Delaware, États-Unis	49 %	49 %
ESI US R&D	Août 2002	San Diego, Californie, États-Unis	74 %	74 %
ESI-ATE Holding Ltd	Juillet 2006	Hong Kong, Chine	100 %	100 %
ESI-ATE Technology	Août 2006	Pékin, Chine	100 %	100 %
Hankook ESI	Sept. 1995	Séoul, Corée du Sud	99 %	99 %
Hong Kong ESI	Février 2004	Hong Kong, Chine	100 %	100 %
IC.IDO GmbH	Août 2011	Stuttgart, Allemagne	100 %	-
IC.IDO Inc.	Août 2011	Chicago, Illinois, États-Unis	100 %	-
L3P Inc. (en cours de liquidation)	Juillet 2001	Montréal, Canada	100 %	100 %
Mecas ESI	Mai 2001	Plzen, République tchèque	95 %	95 %
MINDW Deutschland	Déc. 2008	Stuttgart, Allemagne	100 %	100 %
MINDW US	Déc. 2008	Novi, Michigan, États-Unis	100 %	100 %
Nihon ESI	Juillet 1991	Tokyo, Japon	97 %	97 %
Pacific MINDW	Déc. 2008	Pune Sholapur Road Pune, Maharashtra, Inde	100 %	100 %
Straco	Avril 2001	Compiègne, France	98 %	98 %
Zhong Guo ESI	Février 2004	Canton, Chine	100 %	100 %

ESI US Holding est consolidée par intégration globale, ESI Group exerçant un contrôle de fait sur sa filiale et aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, une fraction supérieure du capital.

- Acquisition d'IC.IDO le 24 août 2011 (cf. note 5.1.2).
- Acquisition d'Efield le 9 décembre 2011 (cf. note 5.1.3).

Note 4 : Informations sur le compte de résultat

Note 4.1. Chiffre d'affaires

	Exercice clos le 31 janvier	
	2012	2011
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Total Licences et maintenance	68 836	61 888
Consulting	23 919	21 413
Autres revenus	1 465	873
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	94 220	84 173
Montant des projets de recherche cofinancés inclus dans le chiffre d'affaires des services	1 973	2 096

Sur l'ensemble de l'exercice 2011/12, le chiffre d'affaires Licences est de 68,8 millions d'euros, en hausse de + 11,2 % en réel et de + 11,0 % à taux de change constants. Cette croissance est notamment induite par le « New Business » qui reste très dynamique et s'établit à 15,9 millions d'euros contre 13,1 millions d'euros un an plus tôt, soit une progression de + 21,8 % en réel et + 13,5 % en organique ; elle résulte également de la hausse de + 10,5 % de la base installée à 54,7 millions d'euros, soit un taux de récurrence toujours élevé de 87,4 %.

Le chiffre d'affaires Services atteint 25,4 millions d'euros, et reflète la progression des projets à forte valeur ajoutée en association avec les Licences au sein de nos solutions de Prototypage Virtuel Intégral (*End-to-End Virtual Prototyping*).

La répartition géographique de l'activité reste globalement stable : 43 % en Europe, 36 % en Asie, 21 % sur la zone Amériques.

Note 4.2. Frais de recherche et développement

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (R&D) ENGAGÉS DANS L'EXERCICE

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 janvier		
	2012	2011	2011 Avant reclassement (1)
Frais de développement immobilisés sur la période	15 390	15 508	15 508
Frais de développement amortis sur la période	(13 410)	(13 920)	(13 920)
Impact net de l'immobilisation des frais de développement	1 980	1 589	1 589
Frais R&D engagés au cours de la période ⁽¹⁾	(18 699)	(17 455)	(17 621)
Frais immobilisés (frais de développement répondant aux six critères de la norme IAS 38)	15 390	15 508	15 508
Frais portés en charges directes	(3 308)	(1 947)	(2 113)
Dotation aux amortissements sur production immobilisée	(13 410)	(13 920)	(13 920)
Crédit impôt recherche	1 864	1 752	1 752
TOTAL FRAIS DE R&D COMPTABILISÉS EN CHARGE DANS L'EXERCICE	(14 854)	(14 115)	(14 281)
<i>(1) Le montant reclassé correspond à la quote-part de reclassement de la CVAE pour les frais de R&D dans les comptes clos au 31 janvier 2011 (voir note 1.4 de la présente annexe).</i>			

Les frais de recherche et développement sont immobilisés au regard des critères définis par la norme comptable IAS 38 (voir note 2.8 de la présente annexe). Les mises en service, correspondant à la mise sur le marché de nouvelles versions ou d'améliorations de nos logiciels, sont la conséquence de décisions commerciales et stratégiques. Il peut être ainsi décidé d'attendre plusieurs améliorations pour mettre sur le marché une nouvelle version plutôt que de sortir plusieurs versions mineures durant l'exercice ; ou au contraire de mettre en service une version avec une innovation majeure même si d'autres améliorations sont planifiées dans un futur proche. Si les projets sont généralement planifiés pour être mis en service annuellement, les dates effectives de mise en service peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ces variations ont un impact sur les dates de début d'amortissement et donc sur les montants d'amortissement comptabilisés.

Note 4.3. Charges opérationnelles

Détail des charges opérationnelles par nature

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 janvier		
	2012	2011	2011 avant reclassement (1)
Achats et charges externes	(9 082)	(7 738)	(7 738)
Locations immobilières	(4 495)	(4 538)	(4 538)
Honoraires	(2 249)	(1 805)	(1 805)
Impôts et taxes ⁽¹⁾	(582)	(429)	(832)
Amortissements et provisions	(1 719)	(1 631)	(1 631)
Frais de personnel	(54 757)	(50 214)	(50 214)
Autres produits et charges externes	(10 992)	(9 700)	(9 700)
TOTAL DES CHARGES OPÉRATIONNELLES COURANTES	(83 877)	(76 055)	(76 458)
Frais d'acquisition	(450)		
Amortissements des immobilisations incorporelles acquises (IFRS 3)	(178)		
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	(628)		
TOTAL DES CHARGES OPÉRATIONNELLES	(84 505)	(76 055)	(76 458)

(1) *Le détail des charges opérationnelles consolidé de l'exercice 2010 (clos le 31 janvier 2011) présenté ici a fait l'objet d'un reclassement de 404 milliers d'euros en diminution des charges opérationnelles et augmentation de l'impôt sur les résultats par rapport au document publié lors de l'exercice précédent. Ce reclassement concerne la CVAE (voir note 1.4) qui est désormais considérée comme un impôt sur le résultat.*

Effectif

Effectifs moyens	Exercice clos le 31 janvier	
	2011	2010
France	212	214
Étranger	646	573
TOTAL	858	787

Note 4.4. Autres produits et charges opérationnelles

Les autres produits et charges opérationnels de l'exercice 2011 représentent une charge de 628 milliers d'euros. Elle est composée des coûts de conseils externes (avocats, évaluateurs, réviseurs, conseil en acquisition, notaires) engagés pour l'acquisition des sociétés IC.IDO et Efield pour 450 milliers d'euros.

Sont également inclus dans les autres produits et charges opérationnelles l'amortissement des actifs incorporels acquis. Cf. note 5.1.2 et 5.1.3.

Note 4.5. Résultat financier

Détail des charges et produits financiers

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 janvier	
	2012	2011
Produits d'intérêt	66	44
Intérêts sur emprunts	(296)	(354)
Gains et pertes de change	(940)	(693)
Autres charges financières	(438)	(332)
RÉSULTAT FINANCIER	(1 608)	(1 335)

Les autres charges financières correspondent principalement à l'amortissement des frais d'emprunt pour 32 milliers d'euros, et aux charges financières calculées sur engagements sociaux à hauteur de 149 milliers d'euros.

Détail des gains et pertes de change

Le Groupe peut à tout moment se porter acquéreur d'options sur devise et de toute autre forme de contrats de devises. En général, la durée de ces contrats n'excède pas un an et leur objet est la couverture du risque de dépréciation des encaissements de créances clients exprimées en devise par la suite d'une évolution défavorable des cours.

Détail des gains et pertes de change pour les principales devises et pour l'exercice 2011 est indiqué dans le tableau ci-après :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Change réalisé	Change latent	Change sur transactions internes	Résultat des couvertures	Valeur de marché des couvertures actives	Total
USD	(270)	64	30	(59)		(235)
JPY	7	36	(72)	(134)	(217)	(379)
KRW	35	28	0	16	(24)	56
CHF	(78)	0	(12)			(90)
INR	(44)	(121)		(54)		(219)
Autres devises	(143)	120	(49)			(71)
TOTAL	(493)	128	(103)	(232)	(240)	(940)

Au 31 janvier 2012, le Groupe s'est engagé à vendre à terme : 455 millions JPY au cours moyen de 102,6 JPY pour un euro.

Note 4.6. Impôts

Détail de la charge d'impôt

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 janvier		
	2012	2011	2011 avant reclassement (1)
Impôts exigibles	(3 013)	(1 839)	(1 436)
Impôts différés	936	557	557
TOTAL	(2 077)	(1 282)	(879)

Preuve d'impôt

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 janvier		
	2012	2011	2011 avant reclassement (1)
Résultat consolidé avant impôt	8 107	6 380	6 380
Taux d'impôt théorique	33,33 %	33,33 %	33,33 %
Impôt théorique	(2 702)	(2 126)	(2 126)
Effet des différences permanentes ⁽¹⁾	952	1 167	1 571
Effet du report variable	(13)	50	50
Effet des différentiels de taux courant d'imposition mère/fille	159	29	29
Actifs d'impôt provisionnés	(858)	(407)	(407)
Activation des déficits précédemment dépréciés	385	4	4
Impôts forfaitaires	(0)	(0)	(0)
IMPÔT CALCULÉ	(2 077)	(1 283)	(879)
<i>Taux réel effectif</i>	<i>25,6 %</i>	<i>20,1 %</i>	<i>13,8 %</i>

(1) Le reclassement présenté dans les tableaux ci-dessus concerne la CVAE pour 404 milliers d'euros (voir note 1.4) qui est désormais considérée comme un impôt sur le résultat.

Note 5 : Information sur le bilan

Note 5.1. Écarts d'acquisition

Note 5.1.1. Évolution du poste « Écart d'acquisition »

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 janvier 2011	Augmentation	Diminution	Écart de change	31 janvier 2012
Valeurs brutes	15 385	7 068		169	22 622
Amortissements					
TOTAL VALEURS NETTES	15 385	7 068		169	22 622

L'augmentation de l'écart d'acquisition en valeur brute correspond essentiellement à :

- l'acquisition d'IC.IDO au 24 août 2011 ;
- l'acquisition d'Efield au 9 décembre 2011 ;
- la réévaluation du complément de prix relatif à l'acquisition de Mindware.

Détail des écarts d'acquisition

Le tableau ci-dessous indique les écarts d'acquisition dégagés pour chaque société (cf. note 2.7).

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Dépréciation	VNC
Calcom ESI	2 523		2 523
Efield	944		944
ESI ATE Holding Ltd	1 787		1 787
ESI GmbH	634		634
ESI Group	3 575		3 575
ESI US R&D	1 872		1 872
Hong Kong ESI	89		89
Icido GmbH	5 501		5 501
L3P (en cours de liquidation)	392		392
Mecas ESI	556		556
MINDWUS	4 267		4 267
Straco	391		391
Zhong Guo ESI	92		92
GROUPE ESI	22 622		22 622

Note 5.1.2. Écart d'acquisition d'IC.IDO

Un montant de 5,5 millions d'euros a été enregistré en écart d'acquisition au titre de l'acquisition d'IC.IDO. Le prix d'acquisition de 7,6 millions d'euros (dont 1,2 million d'euros sera payé ultérieurement) a été alloué aux actifs et passifs identifiables de la manière suivante :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Juste valeur
Écart d'acquisition	5 501
Logiciel acquis	1 993
Relations Clients	287
Impôts différés actifs	1 922
Impôts différés passifs	(684)
Actif net à sa valeur comptable avant acquisition	(1 408)
TOTAL PRIX D'ACQUISITION	7 611

L'allocation du prix d'acquisition présentée ci-dessus n'est pas définitive et sera précisée au cours des douze prochains mois suivant l'acquisition.

La charge d'amortissements des actifs incorporels reconnus dans les comptes 2011 est de 178 milliers d'euros.

Note 5.1.3 Écart d'acquisition d'Efield

Le 9 décembre 2011, ESI Group a acquis 100 % des titres de la société Efield. Le coût d'acquisition des titres Efield (1,3 million d'euros) est composé d'une partie payée au comptant (120 milliers d'euros) et de futurs compléments de prix estimés fondés sur le développement des ventes des exercices calendaires de 2012 à 2014 (1 146 milliers d'euros).

<i>(En milliers d'euros)</i>	Juste valeur
Écart d'acquisition	944
Impôts différés actifs	129
Actif net à sa valeur comptable avant acquisition	193
TOTAL PRIX D'ACQUISITION	1 266

Les opérations d'allocation du prix d'acquisition ne sont pas terminées à la date d'arrêt des comptes. Un impôt différé actif de 129 milliers d'euros relatifs aux pertes reportables de l'entité acquise a été reconnu et le solde figure en écart d'acquisition.

Note 5.2. Immobilisations incorporelles

Évolution de la valeur brute, des amortissements et de la valeur nette des immobilisations incorporelles

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 janvier 2011	Augmen- tation	Diminu- tion	Autres mouve- ments	Écart de change	31 janvier 2012
Valeurs brutes						
Frais de développement	31 401	15 390	(12 586)			34 206
Actifs incorporels à durée de vie indéterminée	12 039	4				12 044
Autres actifs incorporels	8 094	3 493	(653)		47	10 982
TOTAL	51 535	18 888	(13 238)		47	57 232
Amortissements						
Frais de développement	(11 049)	(13 499)	12 675			(11 874)
Actifs incorporels à durée de vie indéterminée	(73)					(73)
Autres actifs incorporels	(7 346)	(1 041)	591		(31)	(7 827)
TOTAL	(18 468)	(14 540)	13 266		(31)	(19 773)
Valeurs nettes comptables						
Frais de développement	20 352	1 891	89			22 332
Actifs incorporels à durée de vie indéterminée	11 967	4				11 971
Autres actifs incorporels	748	2 452	(62)		17	3 155
TOTAL	33 067	4 348	28		17	37 459

La valeur nette comptable des frais de développement en nombre de mois de frais R&D engagés est de 14,3 mois au 31 janvier 2012, contre 14,0 mois au 31 janvier 2011.

L'augmentation importante des autres actifs incorporels est due pour 2 280 milliers d'euros à l'allocation du prix d'acquisition d'IC.IDO (voir note 5.1.2). Les investissements récurrents du Groupe s'élèvent donc à 1,2 million d'euros pour l'exercice 2011 contre 1,0 million d'euros pour l'exercice 2010.

Note 5.3. Immobilisations corporelles

Évolution de la valeur brute, des amortissements et de la valeur nette des immobilisations corporelles

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 janvier 2011	Augmen- tation	Diminu- tion	Autres mouve- ments	Écart de change	31 janvier 2012
Valeurs brutes						
Agencements et installations	2 001	506		2	42	2 552
Matériel informatique et équipements	9 816	2 437	(1 049)	(2)	65	11 267
Mobilier de bureau	524	198	(376)		5	351
TOTAL	12 342	3 141	(1 425)		112	14 170
Amortissements						
Agencements et installations	(1 275)	(328)			(20)	(1 623)
Matériel informatique et équipements	(8 127)	(1 729)	1 039		(41)	(8 857)
Mobilier de bureau	(446)	(64)	352		(1)	(159)
TOTAL	(9 848)	(2 120)	1 392		(62)	(10 639)
Valeurs nettes comptables						
Agencements et installations	726	179		2	22	929
Matériel informatique et équipements	1 690	708	(10)	(2)	25	2 410
Mobilier de bureau	78	134	(24)		4	192
TOTAL	2 494	1 021	(33)		50	3 532

Note 5.4. Impôts différés actifs

Détail des impôts différés par base d'imposition

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 janvier	
	2012	2011
Impôts différés actifs :		
Reports déficitaires	3 142	1 125
Maintenance	3 162	2 881
Cessions internes	1 633	1 704
Provisions non déductibles et divers retraitements	1 454	930
IMPÔTS DIFFÉRÉS	9 391	6 640
Compensation Impôts différés passifs	(1268)	(810)
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NETS	8 123	5 829

Le montant d'impôt différé non activé sur les reports déficitaires des sociétés dont la récupération d'impôt n'est pas probable, s'élève à 607 milliers d'euros. La principale raison d'augmentation des impôts différés actifs concernant les reports déficitaires provient de l'acquisition de la société IC.IDO.

Note 5.5. Autres actifs non courants

Détail et évolution des autres actifs non courants

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 janvier 2011	Autres variations	Écart de change	31 janvier 2012
Dépôts de garantie	1 370	78	57	1 505
Autres actifs financiers	155	(37)	5	123
Titres non consolidés	(0)	25	(0)	25
TOTAL AUTRES ACTIFS NON COURANTS	1 525	67	61	1 653

Les dépôts de garantie détenus à l'échéance correspondent principalement à des garanties apportées au titre des locations immobilières.

Note 5.6. Clients

Détail des clients et de la dépréciation des comptes clients

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 janvier	
	2012	2011
Clients	36 903	31 603
Encours et factures à établir	7 988	7 682
Dépréciations des clients	(1 613)	(1 411)
TOTAL CLIENTS NETS DES DÉPRÉCIATIONS	43 279	37 874

La clientèle du Groupe se compose pour l'essentiel de grands comptes industriels sur l'Europe, l'Amérique et l'Asie, en particulier dans les secteurs automobile, aérospatial, sidérurgique, ainsi que des administrations pour des projets gouvernementaux ou de défense et des organismes universitaires.

La variation des dépréciations de créances clients entre 2012 et 2011 a principalement pour origine la Chine.

Évolution de la dépréciation des comptes clients

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 janvier 2011	Dotations	Reprises	Écart de change	31 janvier 2012
Dépréciation	(1 411)	(220)	70	(51)	(1 613)
TOTAL	(1 411)	(220)	70	(51)	(1 613)

Ancienneté des créances clients

<i>(En milliers d'euros)</i>	Non dû	Exercice clos le 31 janvier 2012		
		0-30 jours	≥ 30 jours	Total
Clients	30 167	3 195	3 542	36 903
Provisions pour dépréciation des comptes clients	0		(1 613)	(1 613)
TOTAL	30 167	3 195	1 929	35 290

Le montant des créances clients non échues représente 32,0 % du chiffre d'affaires annuel. L'importance de ce rapport est due à la forte saisonnalité des ventes en particulier sur la fin du quatrième trimestre.

Note 5.7. Autres créances courantes

Détail des autres créances courantes

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 janvier	
	2012	2011
Crédit d'impôt recherche	2 291	2 325
Autres crédits d'impôts	236	304
TVA et autres créances	5 998	4 194
TOTAL DES AUTRES CRÉANCES COURANTES	8 524	6 823

Les créances de Crédit d'Impôt Recherche (CIR) au 31 janvier 2012 ont pour origine le CIR de l'exercice 2011 pour 1 864 milliers d'euros et le CIR de l'exercice 2010 pour 427 milliers d'euros.

Note 5.8. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance concernent principalement les loyers immobiliers et mobiliers.

Note 5.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 janvier	
	2012	2011
Disponibilités	6 696	6 057
Autres valeurs mobilières de placement	1 047	737
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	7 743	6 795

Le Groupe considère les valeurs mobilières de placement à court terme comme de la trésorerie immédiatement disponible. Ces valeurs mobilières de placement sont exprimées en euros et enregistrées à leur valeur liquidative.

Les autres valeurs mobilières de placement sont essentiellement composées de SICAV monétaires.

Note 5.10. Capitaux propres – part Groupe

Capital social

Au 31 janvier 2012, le capital social d'ESI Group s'établit à 17 601 milliers d'euros et est constitué de 5 866 879 actions ordinaires à la valeur nominale de 3 euros. 350 options de souscription ont été levées au cours de l'exercice.

Distribution

La société ESI Group n'a distribué aucun dividende sur la période.

Actions propres

Au cours de l'exercice, le Groupe a procédé au rachat de 40 000 actions. D'autre part, le nombre d'actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidités a augmenté de 3 567 actions. Le pourcentage d'auto-détention après ces opérations est de 7,4 % au 31 janvier 2012 contre à 6,7 % au 31 janvier 2011. Le Groupe détient 435 203 actions propres acquises pour un coût historique de 3 914 milliers d'euros et présentant, à cette même date, une valeur de marché de 5 832 milliers d'euros, soit un gain latent de 1 918 milliers d'euros. Les capitaux propres sont minorés d'un montant de 4 161 milliers d'euros au titre des actions propres et de la correction des bonis ou malis de cessions réalisées.

Options de souscription et d'achat d'actions

Des options de souscriptions d'actions ont été autorisées par différentes Assemblée Générales d'Actionnaires et sont susceptibles de diluer le capital social d'ESI Group. Le tableau suivant décrit la situation des différents plans pour lesquels des options ont été octroyées et ne sont pas encore exercées.

Type de plan	Plan 06 Achat	Plan 07 Souscription	Plan 09 Souscription	Plan 13 Achat	Total
• Nombre d'options pouvant être consenties à l'origine	100 000	100 000	200 000	293 226	693 226
• Date limite d'attribution	Plan terminé	Plan terminé	Plan terminé	31 août 2013	.
• Nombre d'options allouées non exercées au 31 janvier 2011	70 000	65 000	155 200		290 200
• Nombre de nouvelles options attribuées au cours de l'exercice					0
• Nombre d'options <i>forclose</i> ou annulées			(2 400)		(2 400)
• Nombre d'options exercées			(350)		(350)
• Nombre d'options allouées non exercées au 31 janvier 2012	70 000	65 000	152 450	0	287 450
• Date limite d'exercice des options	Janvier 2014	Juillet 2016	Juillet 2016	.	.
Conditions de marché lors de l'attribution					
• Cours du jour de l'attribution	14,94	8,50	8,50		
• Prix d'exercice	14,22	8,86	8,86		
• Délai d'exercice des options	5	5	5		
• Volatilité lors de l'attribution	30 %	30 %	30 %		
• Taux de dividende attendu	0 %	0 %	0 %		
• Taux d'intérêt sans risque	4 %	4 %	4 %		
Conditions de marché lors de l'attribution					
• Présence effective à la date d'exercice	Oui	Oui	Oui		
• Conditions de performance	Oui	Oui	Oui		

Attributions gratuites d'actions

Tableau récapitulatif des plans d'attributions d'actions gratuites à des salariés mandataires sociaux et non mandataires sociaux en cours de validité au cours de l'année fiscale 2011 :

Plans d'attributions d'actions gratuites	Actions gratuites allouables au 31 janvier 2012	En % du capital	Actions gratuites attribuées au 31 janvier 2012	En % du capital
N° 12 (AG 26 juin 2008)	0*	0 %	0	0 %
N° 14 (AG 24 juin 2011)	30 000	0,51 %	0	0 %
TOTAL	30 000	0,51 %	0	0 %
* <i>Expiration de l'autorisation portant sur 30 000 actions gratuites le 31 août 2011).</i>				

La juste valeur des actions gratuites a été déterminée par rapport aux cours de l'action ESI Group à la date de l'attribution des actions gratuites.

Note 5.11. Dettes financières

Détail et échéances des dettes financières

Au 31 janvier 2012 (En milliers d'euros)	Échéances au 31 janvier					
	2013	2014	2015	2016	2017 et au-delà	Total
Emprunts bancaires	1 755	1 756	1 757	1 748	5 222	12 238
Crédit-bail	29	11	8			48
Fonds de participation	58	91	58	16	20	244
Avances remboursables		53	106	124	373	656
Autres dettes à long terme			1 168			1 168
TOTAL	1 842	1 911	3 098	1 888	5 615	14 353
Court terme : 1 842	Long terme : 12 512					

Au 31 janvier 2011 (En milliers d'euros)	Échéances au 31 janvier					
	2012	2013	2014	2015	2016 et au-delà	Total
Emprunts bancaires	2 527	2 087	1 203			5 817
Crédit-bail	40	29	11	8		88
Fonds de participation	56	50	96	62	17	281
Avances remboursables	58				372	430
Autres dettes à long terme	622		473			1 095
TOTAL	3 303	2 166	1 783	70	389	7 711
Court terme : 3 303	Long terme : 4 408					

En novembre 2011, ESI Group a signé une ligne de crédit syndiqué de 30 millions d'euros pour refinancer la dette résiduelle de l'ancien crédit syndiqué (tranche A) et les acquisitions de l'exercice 2011 (tranche B1) et financer les acquisitions à venir (tranche B2). Au 31 janvier 2012, la tranche A et la tranche B1 étaient mises à disposition et utilisées à 100 %. La tranche B2 sera débloquée au fur et à mesure des acquisitions réalisées et autorisées en concertation avec le pool bancaire.

Ce crédit est utilisable sous la forme de billet de trésorerie d'échéance de 1, 3 ou 6 mois (taux de référence Euribor période) dans la limite des tranches débloquées. Les montants maximums disponibles (à ce jour 12,2 millions d'euros) s'amortissent linéairement sur la durée du crédit. Ce fonctionnement a été mis en place afin d'optimiser la gestion de trésorerie d'ESI Group qui est fortement impactée par la saisonnalité de son modèle économique.

Afin de gérer le risque de taux de cet emprunt, ESI Group a mis en place le 24 janvier 2012 un Swap de 2 millions d'euros (Swap Taux variable Euribor 1 mois / Taux fixe à 1,11 %).

Les autres dettes à long terme correspondent à des dettes sur immobilisations, au titre de compléments de prix estimés.

Échéance des dettes financières par type de taux

Au 31 janvier 2012 (En milliers d'euros)	Échéances au 31 janvier					
	2012	2013	2014	2015	2016 et au-delà	Total
Dettes à taux fixes	97	113	1 247	20	20	1 498
Dettes à taux variables	1 745	1 745	1 745	1 745	5 222	12 200
Dettes sans intérêts		53	106	124	373	656
TOTAL	1 842	1 911	3 098	1 888	5 615	14 353
Court terme : 1 842	Long terme : 12 512					

Échéances des dettes financières par devise

Au 31 janvier 2012	Échéances au 31 janvier					
<i>(En milliers d'euros)</i>	2012	2013	2014	2015	2016 et au-delà	Total
USD			1 168			1 168
EUR	1 831	1 899	1 917	1 885	5 615	13 147
CZK	10	12	13	3		38
TOTAL	1 842	1 911	3 098	1 888	5 615	14 353
Court terme : 1 842	Long terme : 12 512					

Note 5.12. Autres passifs non courants

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 janvier	
	2012	2011
Provision pour avantages au personnel	3 223	2 514
Autres longs termes	1 146	(0)
AUTRES PASSIFS NON COURANTS	4 369	2 514

Les salariés du Groupe bénéficient en raison de dispositions légales ou contractuelles de régimes à prestations définies qui font l'objet de provisions dans les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux régimes pour lesquels des évaluations selon la norme IAS 19 ont été réalisées sont les suivants :

- indemnités de départ en retraite pour la France ;
- indemnités de cessation de service pour le Japon, la Corée et l'Inde.

Évolution de la provision sur l'exercice

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 janvier 2011	Dotations	Reprises	Écart de change	31 janvier 2012
Provision pour avantages au personnel	2 514	616	(33)	127	3 223

Le Groupe utilise la méthode dite « du corridor » telle que décrite dans la norme IAS 19 pour la reconnaissance des gains ou pertes actuariels en compte de résultat.

Analyse de la variation de la provision constatée au bilan

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 janvier 2012	31 janvier 2011
Évolution de l'engagement		
Engagement à l'ouverture	(3 802)	(3 348)
Charge d'intérêt	(151)	(137)
Coût des services rendus	(391)	(377)
(Pertes) et gains actuariels	(353)	0
Modification du régime	0	0
Engagements sur variation de périmètre	0	0
Prestations payées	33	210
Écart de change	(193)	(151)
ENGAGEMENT À LA CLÔTURE	(4 856)	(3 802)
Évolution de la juste valeur des actifs		
Juste valeur des actifs à l'ouverture	35	76
Cotisations versées par l'employeur	0	0
Cotisations versées par les salariés	0	0
Rendement attendu des actifs	2	2
(Pertes) et gains actuariels	(0)	0
Liquidation du régime	0	0
Autres	0	(43)
Écart de change		
JUSTE VALEUR DES ACTIFS À LA CLÔTURE	37	35
Charge de l'exercice		
Coût des services rendus	(391)	(377)
Charge d'intérêt	(151)	(137)
Rendement attendu des actifs	2	2
Amortissement des services passés	(69)	(68)
Amortissement des (pertes) et gains actuariels	(6)	1
(CHARGE)/PRODUIT DE RETRAITE DE L'EXERCICE	(616)	(578)
Évolution de la provision		
Provision à l'ouverture	(2 514)	(2 010)
Charge de l'exercice	(616)	(578)
Prestations payées par l'employeur	33	167
Engagements sur variation de périmètre	0	0
Écart de change	(126)	(93)
(PROVISION)/ACTIF DE FIN D'EXERCICE	(3 223)	(2 514)
Réconciliation de l'engagement financé et de la provision		
Engagement à la clôture	(4 856)	(3 802)
Juste valeur des actifs à la clôture	36,726	35,432
Services passés non reconnus	983	1 004
Pertes/(gains) actuariels non reconnus	613	249
PROVISION À LA CLÔTURE	(3 223)	(2 514)

Principales hypothèses retenues

Exercice clos le 31 janvier 2012	France	Japon	Corée	Inde
Taux d'actualisation	4,20 %	1,60 %	4,00 %	8,60 %
Taux de rendement attendu des actifs	4,50 %	N/A	N/A	N/A
Taux d'augmentation des salaires	2,50 %	3,00 %	3,00 %	8,30 %

Exercice clos le 31 janvier 2011	France	Japon	Corée	Inde
Taux d'actualisation	4,85 %	1,90 %	5,00 %	8,50 %
Taux de rendement attendu des actifs	4,50 %	N/A	N/A	N/A
Taux d'augmentation des salaires	2,50 %	3,00 %	3,00 %	8,30 %

Les taux d'actualisation correspondent aux taux des obligations d'entreprises notées AA sur la zone euro et d'une durée supérieure à 10 ans pour la France, et à des taux communiqués par les banques centrales des autres pays.

Sensibilité des engagements à une variation du taux d'actualisation

<i>(En milliers d'euros)</i>	
Engagement - 0,5 %	5 006
Engagement	4 856
Engagement + 0,5 %	4 495

<i>(En milliers d'euros)</i>	
Total de gains et (pertes) actuariels	(353)
Ajustement d'expérience	(91)
Changement d'hypothèses	(262)

En France, le Groupe a externalisé une partie de ses engagements auprès d'un assureur. Les actifs financiers correspondants sont investis dans l'actif général de l'assureur qui sert chaque année des revenus financiers correspondant au moins au taux minimum garanti.

Note 5.13. Instruments de couverture de taux

Le Groupe a opté pour l'application au 1^{er} février 2005 des normes IAS 32 et 39 sur les instruments financiers. Au 31 janvier 2012, la valeur de marché des instruments, dont le détail est donné dans les paragraphes suivants, s'établit à 11,6 milliers d'euros. Les principes de comptabilisation des variations de juste valeur de cet instrument sont détaillés dans la note 2.15.

Suite à la mise en place de la nouvelle ligne de crédit syndiqué (cf. Note 5.11), ESI Group a dénoué les couvertures de taux antérieures, et mis en place le 24 janvier 2012 un Swap de 2 millions d'euros (Swap Taux variable Euribor 1 mois / Taux fixe à 1,11 %).

Note 5.14. Dettes fiscales et sociales et autres dettes courantes

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 janvier	
	2012	2011
Dettes sociales	8 566	7 840
Dettes fiscales	5 411	4 769
Autres dettes courantes	4 863	2 730
DETTES FISCALES ET SOCIALES ET AUTRES DETTES COURANTES	18 839	15 339

Les dettes fiscales correspondent essentiellement à des dettes de TVA à hauteur de 3 666 milliers d'euros.

Note 5.15. Provisions

Détail et évolution des provisions sur l'exercice

L'essentiel des provisions pour litiges est constitué pour faire face à des risques sociaux et à d'autres risques et charges liées à l'activité de la Société.

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 janvier 2011	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31 janvier 2012
Litiges	414		(290)		124
PROVISIONS PASSIFS COURANTS	414		(290)		124

Note 5.16. Produits constatés d'avance

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 janvier	
	2012	2011
Prestations de maintenance à réaliser	16 777	12 015
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	16 777	12 015

Note 6 : Information par zone géographique

Le chiffre d'affaires est réparti sur les zones géographiques sur lesquelles il est effectivement réalisé.

Les actifs non courants sont présentés nets des instruments de couverture de taux et des actifs d'impôts différés.

<i>(En milliers d'euros)</i>	Europe	Asie	Amériques	Éliminations	Consolidé
Exercice clos le 31 janvier 2012					
Clients externes	40 732	33 788	19 700		94 220
Sociétés liées	40 412	5 285	10 805	(56 502)	
VENTES NETTES	81 144	39 073	30 505	(56 502)	94 220
Actifs affectés	165 323	20 628	23 251	(73 701)	135 500
Exercice clos le 31 janvier 2011					
Clients externes	34 993	30 635	18 545		84 173
Sociétés liées	37 747	4 383	7 474	(49 604)	
VENTES NETTES	72 740	35 018	26 019	(49 604)	84 173
Actifs affectés	137 203	20 331	21 639	(67 639)	111 535

Les opérations intra-Groupe sont essentiellement constituées par des redevances versées par les filiales du Groupe. Ces redevances sont proportionnelles au chiffre d'affaires Licences et basées sur les pratiques constatées entre éditeurs et distributeurs de logiciels dans le secteur d'activité couvert par ESI Group.

Note 7 : Risques monétaires

Le Groupe a réalisé, au cours de l'exercice clos au 31 janvier 2012, 57 % de son chiffre d'affaires en dehors de l'Europe, soit 36 % sur la zone Asie (essentiellement Japon, Corée du Sud, Chine et Inde) et 21 % sur la zone Amériques (essentiellement États-Unis). Le Groupe est donc exposé aux aléas économiques et politiques de ces zones, en particulier en Asie, région qui a connu ces dernières années des perturbations économiques substantielles.

Le Groupe est également fortement exposé aux risques découlant des variations des cours des devises : pour l'exercice clos au 31 janvier 2012, 45,4 % des revenus ont été générés en monnaie de la zone euro, 20,1 % en USD (dollar américain), 21,2 % en JPY (yen japonais), 5,2 % en KRW (won coréen).

La politique du Groupe est de couvrir, dans la mesure du possible, les flux ainsi que les actifs nets en devises prévus dans le cadre du budget sur la base du taux de change retenu budgétairement.

Note 8 : Engagements hors bilan

Note 8.1. Engagements de crédit-bail

Le Groupe loue une part de ses équipements informatiques, au travers de crédit-bail ou de location-financement. Ces contrats sont capitalisés.

Les échéances des loyers minima futurs au titre des contrats de crédit-bail et de location-financement capitalisés au 31 janvier de chaque année s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 janvier 2012					
	2012	2013	2014	2015	2016 et au-delà	Total
TOTAL DES ÉCHÉANCES DE LOYERS MINIMA	72	49	12	0	0	132

Note 8.2. Engagements de location future

Le Groupe loue l'ensemble des immeubles de bureau qu'il occupe et certains de ses équipements informatiques, au travers de contrats de location simple. Ces contrats ne sont pas capitalisés.

Les échéances des loyers minima futurs au titre des contrats de location au 31 janvier 2012 s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Échéance au 31 janvier				
	2012	2013	2014	2015 et au-delà	Total
Échéance des loyers minima	3 827	3 015	2 483	5 967	15 292

Note 8.3. Engagements accordés

Dans le cadre de la convention de crédit du 18 novembre 2011, ESI Group a consenti un nantissement de 99,98 % des actions d'ESI France.

Tant qu'il sera débiteur d'une obligation au titre de la convention ou des documents de sûretés, l'emprunteur s'engage, sous contrainte de remboursement anticipé, à respecter les ratios suivants :

Le respect des ratios sera vérifié à chaque date de calcul sur la base des comptes consolidés annuels certifiés par le(s) commissaire(s) aux comptes.

- Ratio R1 : Dette financière nette consolidée divisée par l'EBITDA consolidé : inférieur ou égal à 2,50.
- Ratio R2 : Dette financière nette consolidée divisée par les fonds propres consolidés : inférieur ou égal à 0,60.
- Ratio R3 : EBITDA consolidé divisé par les frais financiers nets : supérieur ou égal à 5.

Mise en place en décembre 2011 d'un nantissement de titres financiers (136 986 actions propres) au profit de la banque Crédit du Nord. En contre-garantie des cautions sont émises par le Crédit du Nord en faveur de tiers pour un montant total de 1 200 000 euros.

Note 9 : Autres informations

Note 9.1. Rémunération des principaux dirigeants

Pour les exercices clos au 31 janvier 2012 et au 31 janvier 2011, la rémunération versée aux mandataires sociaux du Groupe se décompose de la façon suivante :

	Exercice clos le 31 janvier	
	2012	2011
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Rémunération versée par la Société	529	434
Avantage en nature	13	13
Rémunération versée par des sociétés contrôlées	8	7
Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées	0	0
Jetons de présence	16	16
TOTAL	566	470

Note 9.2. Rémunération des commissaires aux comptes

Détail des honoraires pour les exercices clos le 31 janvier 2012 et le 31 janvier 2011

<i>(En milliers d'euros)</i>	PricewaterhouseCoopers				Ernst & Young				Total			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
• Émetteur	165	110	58 %	81 %	203	155	80 %	93 %	368	265	68 %	87 %
• Filiales intégrées globalement	111	17	39 %	13 %	51	6	20 %	4 %	161	23	30 %	8 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
• Émetteur	11	9	4 %	7 %	0	6	0 %	4 %	11	15	2 %	5 %
• Filiales intégrées globalement	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
SOUS-TOTAL AUDIT	287	136	100 %	100 %	254	167	100 %	100 %	540	303	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
Autres	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
SOUS-TOTAL AUTRES PRESTATIONS	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
TOTAL	287	136	100 %	100 %	254	167	100 %	100 %	540	303	100 %	100 %

Au 31 janvier 2008, le Groupe a pris l'option de suivre la recommandation de la CNCC datée du mois de décembre 2007 et d'enregistrer à la date de clôture la charge relative aux honoraires d'audits correspondant aux services effectivement rendus sur la période. Le budget total des honoraires d'audit des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2012 s'élève à 443 milliers d'euros.

5.1.6. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Ernst & Young Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie Paris-La Défense 1

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 janvier 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 janvier 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ESI Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1.4 « Changement de méthode comptable » de l'annexe concernant la comptabilisation de la CVAE (« cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ») sur la ligne « Impôts sur les résultats » en application de la norme IAS 12.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Frais de développement

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que les notes 2.8 et 4.2 de l'annexe des états financiers consolidés fournissent une information appropriée.

Tests de dépréciation des actifs incorporels

Votre Société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéterminée et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur de ces actifs, selon les modalités décrites dans les notes 2.9 et 2.13 de l'annexe des états financiers consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 2.9 et 2.13 donnent une information appropriée. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses utilisées.

Impôts différés actifs

La note 2.17 de l'annexe des états financiers consolidés expose les règles et les méthodes comptables relatives à la comptabilisation des impôts différés actifs et à leur évaluation. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues pour l'estimation de la valeur des impôts différés actifs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 31 mai 2012

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Pierre Marty

Ernst & Young Audit

Christine Vitrac

5.2. COMPTES ANNUELS

5.2.1. Bilan au 31 janvier 2012

Bilan actif (en euros)

Rubriques	Montant brut	Amortissements	31 janvier 2012	31 janvier 2011
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	25 489 906	11 498 666	13 991 240	9 170 829
Concessions, brevets, droits similaires	22 008 520	6 041 978	15 966 541	15 931 052
Fonds commercial	1 027 970	72 547	955 423	955 423
Autres immobilisations incorporelles	10 033 170		10 033 170	12 878 149
Avances, acomptes immob. incorpor.				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	5 410 789	4 308 716	1 102 073	831 803
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	26 449 674	2 644 325	23 805 349	13 616 933
Créances rattachées à participations	12 171 141	1 434 170	10 736 971	9 246 839
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts	56 631		56 631	58 876
Autres immobilisations financières	525 431		525 431	392 149
ACTIF IMMOBILISÉ	103 173 247	26 000 402	77 172 845	63 082 067
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements	7 590		7 590	54 988
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services	832 358		832 358	556 689
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés/commandes	130 019		130 019	115 673
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	30 677 752	559 024	30 118 728	29 031 222
Autres créances	6 337 378	5 937	6 331 441	5 831 269
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	4 835 008		4 835 008	4 137 714
<i>(dont actions propres : 3 787 920,08)</i>				
Disponibilités	763 269		763 269	1 199 903
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	997 977		997 977	835 542
ACTIF CIRCULANT	44 581 350	564 961	44 016 389	41 763 000
Charges à répartir sur plusieurs exercices	338 328		338 328	22 168
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	419 991		419 991	947 089
TOTAL GÉNÉRAL	148 512 917	26 565 363	121 947 554	105 814 324

Bilan passif (en euros)

Rubriques	31 janvier 2012	31 janvier 2011
Capitaux propres		
Capital social ou individuel	17 600 637	17 599 587
<i>(dont versé : 17 600 637)</i>		
Primes d'émission, de fusion, d'apport	36 801 559	36 799 508
Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence)		
Réserve légale	765 485	574 576
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves (dont achat d'œuvres originales)		
Report à nouveau	13 587 464	9 960 192
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	6 248 796	3 818 181
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées	93 677	52 684
CAPITAUX PROPRES	75 097 618	68 804 728
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	453 591	1 261 089
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	453 591	1 261 089
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 269 396	6 298 854
Emprunts, dettes financières diverses (dont emprunts participatifs)	2 349 481	317 373
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	20 783	73 241
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 130 385	16 595 100
Dettes fiscales et sociales	4 595 700	4 554 463
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	330 054	348 583
Autres dettes	8 307 376	6 485 179
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	918 305	702 291
DETTES	45 921 480	35 375 085
Écarts de conversion passif	474 864	373 423
TOTAL GÉNÉRAL	121 947 554	105 814 324
Résultat de l'exercice au centime d'euro	6 248 795,77	
Total du bilan au centime d'euro	121 947 554,11	

5.2.2. Compte de résultat au 31 janvier 2012

Compte de résultat (en liste) (en euros)

Rubriques	France		Exportation		31 janvier 2012	31 janvier 2011
	FA	0	FB			
Ventes de marchandises	FA	0	FB			
Production vendue						
• biens	FD		FE			
• services	FG	6 313 828	FH	48 972 279	55 286 107	51 178 233
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	FJ	6 313 828	FK	48 972 279	55 286 107	51 178 233
Production stockée					1 246 069	563 289
Production immobilisée					16 515 776	16 967 089
Subventions d'exploitation					52 381	75 034
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges					3 728 964	1 114 581
Autres produits					639	182
Produits d'exploitation					76 829 936	69 898 409
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)						56 405
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)					47 398	(14 438)
Autres achats et charges externes					35 841 037	31 772 739
Impôts, taxes et versements assimilés					1 064 293	863 980
Salaires et traitements					10 683 707	10 041 320
Charges sociales					4 604 924	4 402 221
Dotations d'exploitation						
Sur immobilisations :						
• dotations aux amortissements					15 602 978	16 603 876
• dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions					65 471	2 839 031
Pour risques et charges : dotations aux provisions						314 000
Autres charges					3 551 881	190 256
Charges d'exploitation					71 461 690	67 069 388
RÉSULTAT D'EXPLOITATION					5 368 245	2 829 021
Opérations en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers						
Produits financiers de participations					2 234 219	1 365 194
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés					49 209	76 284
Reprises sur provisions et transferts de charges					1 594 473	989 922
Différences positives de change					1 073 346	1 194 078
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					27 626	20 301
PRODUITS FINANCIERS					4 978 873	3 645 779
Dotations financières aux amortissements et provisions					1 854 161	1 587 019
Intérêts et charges assimilées					1 259 953	541 439
Différences négatives de change					1 775 700	1 483 309
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
CHARGES FINANCIÈRES					4 889 815	3 611 768
RÉSULTAT FINANCIER					89 058	34 012
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS					5 457 303	2 863 032

Compte de résultat (suite)

	31 janvier 2012	31 janvier 2011
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	18 443	3 671
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 970 280	2 712
Reprises sur provisions et transferts de charges		74 252
Produits exceptionnels	2 988 722	80 635
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 893	92 575
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 439 769	286 879
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	40 993	13 561
Charges exceptionnelles	2 484 655	393 015
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	504 067	(312 380)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	151 666	
Impôts sur les bénéfices	(439 092)	(1 267 529)
Total des produits	84 797 531	73 624 823
Total des charges	78 548 735	69 806 642
BÉNÉFICE OU PERTE	6 248 796	3 818 181

5.2.3. Annexes aux comptes annuels

Le total du bilan au 31 janvier 2012 s'élève à 121 947 554,11 euros et le compte de résultat de l'exercice affiche un bénéfice de 6 248 795,77 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} février 2011 au 31 janvier 2012.

Les comptes sont établis conformément au Plan Comptable Général et aux principes généralement admis (PCG art. 531-1).

Tous les montants de cette annexe sont exprimés en milliers d'euros (K€) sauf mention contraire.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Note A. Faits significatifs de l'exercice

Opérations significatives relatives aux participations

- En novembre 2011, ESI Group a signé une ligne de crédit syndiqué de 30 millions d'euros pour refinancer la dette résiduelle de l'ancien crédit syndiqué (tranche A), les acquisitions de l'exercice 2011 (tranche B1) et financer les acquisitions à venir (tranche B2).

Au 31 janvier 2012, la tranche A et la tranche B1 étaient mises à disposition et utilisées à 100 %.

La tranche B2 sera débloquée au fur et à mesure des acquisitions réalisées et autorisées en concertation avec le pool bancaire.

Ce crédit est utilisable sous la forme de billet de trésorerie d'échéance de 1, 3 ou 6 mois (taux de référence Euribor période) dans la limite des tranches débloquées. Les montants maximums disponibles (à ce jour 12,2 millions d'euros) s'amortissent linéairement sur la durée du crédit. Ce fonctionnement a été mis en place afin d'optimiser la gestion de trésorerie d'ESI Group qui est fortement impactée par la saisonnalité de son modèle économique.

- Acquisition de la société allemande IC.IDO le 24 août 2011 pour 7 611 milliers d'euros.
- Acquisition au mois de décembre 2011 de 32 % du capital d'ESI GmbH à ESI France pour 896 milliers d'euros. ESI Group détient après ce rachat 100 % du capital d'ESI GmbH.
- Apport de 100 % des titres ESI GmbH à IC.IDO pour 2 838 milliers d'euros. Ces opérations ont été réalisées à la valeur réelle.
- Acquisition de la société suédoise Efield le 9 décembre 2011 pour 120 milliers d'euros.

Autres opérations significatives

- Une convention de prêt en date de février 2011 et d'un montant de 2 271 milliers de dollars (1 724 milliers d'euros) a été signée avec la filiale ESI ATE Holdings.
- Une convention de prêt en date d'août 2011 et d'un montant de 1 531 milliers d'euros a été signée avec la filiale IC.IDO.

Note B. Principes et méthodes comptables

Les règles et méthodes sont inchangées par rapport à l'exercice précédent.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément :

- aux hypothèses de base :
 - continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices ;
- aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels : la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Note B.1. Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés dans les comptes de charges par nature appropriée lorsqu'il s'agit de frais internes, et dans un compte de charges de sous-traitance lorsqu'il s'agit de frais de recherche et développement réalisés par des prestataires faisant partie du Groupe ou externes.

L'intégralité des frais internes afférents aux développements engagés au cours de l'exercice est activée par le compte de production immobilisée (salaires, charges et coûts d'environnement).

L'activation se fait par projet. Seuls les projets répondant aux six critères d'activation définis dans le règlement sur les actifs sont immobilisés. Les projets de recherche ou la part des dépenses ne répondant pas à l'ensemble des six critères restent en charge. Leur amortissement commence à la livraison du projet. Les projets non terminés à la date de clôture sont immobilisés en encours de production.

Les projets correspondant au développement de nouvelles versions, qui sont délivrés annuellement, sont amortis sur 12 mois.

Les projets correspondant au développement de nouvelles fonctionnalités majeures, représentant des investissements, sont amortis sur 24 mois.

L'amortissement s'effectue à compter de la sortie de la version (*release*).

En cas de risque de non-commercialisation des projets, une provision pour dépréciation est constatée à concurrence de la valeur nette comptable.

Au terme de leur amortissement, les frais de recherche et développement sont sortis de l'actif.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles (brevets, logiciels) sont amorties selon la méthode linéaire, en fonction de leur durée d'utilisation prévue :

Logiciels « bureautique et assimilés »	1 an en linéaire
Autres logiciels	3 ans en linéaire
Codes (hors actifs à durée de vie indéfinie)	5 ans en linéaire

Les actifs à durée de vie indéfinie (y compris les fonds de commerce) ne sont pas amortis. Ils demeurent au bilan à leur valeur brute comptable. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Pour ce test, ils sont intégrés dans des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), qui sont des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables. Une provision basée sur la différence entre la valeur calculée et la valeur comptable est comptabilisée le cas échéant.

Amortissements dérogatoires

Les frais d'acquisition engagés au cours des exercices clos à compter du 31 janvier 2009 et liés à l'acquisition de titres de participation sont fiscalement incorporés au prix de revient des titres et déduits par voie d'amortissements dérogatoires sur une période de cinq ans (art. 21 ; CGI art. 209-VII décembre 2006).

Note B.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue :

Installations générales	6 ans en linéaire
Agencements, aménagements divers	10 ans en linéaire
Matériel de transport	5 ans en linéaire
Matériel de bureau	3 ans en linéaire
Matériel informatique neuf	3 ans dégressif
Matériel informatique d'occasion	1 an linéaire
Mobilier	5 à 10 ans en linéaire

Note B.3. Participations et autres immobilisations financières

- Le poste « Autres participations » correspond au coût d'achat des titres de sociétés en valeur historique.
À la clôture, lorsque la valeur réestimée des titres est inférieure à leur coût d'achat, une provision est constatée pour le montant de la différence.
Cette valeur est calculée par la Société sur la base d'un multiple du chiffre d'affaires estimé et est corrigée de la trésorerie nette de la société concernée.
Dans le cas où une provision sur la valeur calculée ci-dessus pour une filiale est constituée et qu'il apparaît une situation nette négative pour cette même filiale, alors la situation nette négative de la filiale sera également provisionnée. Ces provisions sont imputées sur les créances clients, titres de participations et, le cas échéant, le solde est comptabilisé en provision pour risque.
En cas de risque de recouvrement, les créances rattachées aux participations sont provisionnées. Sur l'exercice, aucune provision de ce type n'a été comptabilisée.
- Les autres immobilisations financières sont constituées des dépôts et cautionnements.

Note B.4. Stocks d'approvisionnements

Les autres approvisionnements sont valorisés au coût d'achat selon la méthode « premier entré – premier sorti ».

Note B.5. En-cours de production

Les en-cours de production sont valorisés au coût de production avec une marge à l'avancement.

Note B.6. Créances clients et autres créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur vénale est inférieure à leur valeur comptable. Les provisions éventuelles sont déterminées à partir d'une analyse individuelle des dossiers.

Note B.7. Provisions pour risques et charges

Le montant de ces provisions est calculé en fonction de l'appréciation des risques existant à la clôture de l'exercice. La Société s'est conformée au règlement n° 00-06 du 7 décembre 2000 relatif aux passifs.

Note B.8. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Écart de conversion ».

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

Note B.9. Couverture du risque de change

ESI Group utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux de change. La politique du Groupe ESI est de n'intervenir sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Compte tenu de ses règlements et encaissements commerciaux en devises étrangères, et en particulier sur le yen japonais et le dollar US, ESI Group peut utiliser des contrats d'achats et de ventes à terme et/ou des options de devise pour se prémunir des variations de cours.

Note B.10. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition. Si à la clôture de l'exercice, la valeur liquidative est inférieure à la valeur d'acquisition, l'écart fait l'objet d'une provision pour dépréciation.

Note B.11. Traitement comptable des projets européens

Lors de la production d'un projet européen, le taux d'avancement du projet est déterminé permettant de définir le revenu attendu (entre 30 % et 50 % des coûts engagés) ; ce revenu est comptabilisé en chiffre d'affaires en fonction de l'avancement du projet.

Note B.12. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de logiciels provient des redevances de droit d'utilisation accordé aux clients finaux, et des prestations de maintenance associées.

Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation est comptabilisé lorsque :

- le Groupe peut démontrer l'existence d'un accord ;
- la livraison et la réception du logiciel ont eu lieu ;
- le montant de la licence d'utilisation du logiciel est déterminé ou déterminable ;
- le recouvrement est probable.

Le chiffre d'affaires issu des prestations de services comprend principalement des honoraires de conseil et de formation. Le chiffre d'affaires réalisé sur les prestations de services est constaté à l'avancement. Les coûts rattachés sont constatés en charge au fur et à mesure de leur engagement sur la base des suivis des projets. Une provision pour perte à terminaison est constituée le cas échéant.

Note C. Notes relatives aux postes de l'actif du bilan

Note C.1. Actif immobilisé

	Incorporelles	Corporelles	Financières	Total
Valeur brute au 1^{er} février 2011	55 778	4 700	26 606	87 084
Acquisitions, augmentations	524	721	15 635	16 880
Acquisitions, augmentations R&D	16 516			16 516
Cessions et mises au rebut	(591)	(10)	(3 039)	(3 640)
Cessions et mises au rebut R&D	(13 667)			(13 667)
VALEUR BRUTE AU 31 JANVIER 2012	58 560	5 411	39 203	103 173
Amortissement et provision au 1^{er} février 2011	16 842	3 869	3 292	24 002
Dotations de l'exercice R&D	14 621			14 621
Dotations de l'exercice	497	452	1 434	2 384
Provision de l'exercice				0
Reprise provision de l'exercice	(680)		(647)	(1 328)
Cessions et mises au rebut		(12)		(12)
Cessions et mises au rebut R&D	(13 667)			(13 667)
AMORTISSEMENT ET PROVISION AU 31 JANVIER 2012	17 613	4 309	4 079	26 001

ESI Group détient un fonds de commerce pour un montant de 657 milliers d'euros, qui représente l'acquisition en date du 26 juillet 1991, à la société Engineering System International, de la branche d'activité d'édition de progiciels et logiciels de simulation numérique (*Product in Applied Mechanics*). Il n'a pas fait l'objet de dépréciation ni d'amortissement depuis l'origine.

Mouvements des immobilisations incorporelles

Les augmentations des immobilisations incorporelles en valeur brute sont détaillées ci-dessous :

	Montant
Frais de recherche et développement immobilisés	16 516
Concessions et brevets	524
TOTAL	17 040

L'augmentation de 524 milliers d'euros des concessions et brevets correspond principalement à l'acquisition de licences Microsoft pour 295 milliers d'euros.

Les diminutions des immobilisations incorporelles en valeur brute correspondent pour 13 667 milliers d'euros à des frais de recherche et développement totalement amortis au 31 janvier 2012 et sortis du bilan, et pour 591 milliers d'euros à des sorties de licences Microsoft totalement amorties.

Mouvements des immobilisations corporelles

L'augmentation des immobilisations corporelles est détaillée ci-dessous :

	Montant
Acquisitions agencements	339
Bureau et informatique	382
TOTAL	721

Immobilisations financières

Ce poste d'un montant de 39 203 milliers d'euros est composé de titres de participation pour 26 450 milliers d'euros (voir point C.2), de créances sur participations pour 12 171 milliers d'euros (voir point C.2), d'un compte d'actions propres (contrat de liquidité) pour 126 milliers d'euros ainsi que des dépôts et cautionnements relatifs aux locaux de Paris, Aix, Lyon, et Rungis.

Note C.2. Participations

Mouvements des titres de participations (brut)

	Au 1 ^{er} février 2011	Augmentation	Diminution	Au 31 janvier 2012
ESI France SAS	458			458
ESI Nihon	75			75
ESI North America	3 726			3 726
ESI UK	164			164
Calcom	2 678			2 678
ESI Hankook	941			941
ESI GmbH	1 505	896	2 402	-
ESI Group Hispania	100			100
Mecas	912			912
Straco	1 789			1 789
L3P (en cours de liquidation)	594			594
ESI US Holding	796			796
Zhong Guo Co Ltd	193			193
Frais Zhong Guo Co Ltd	2			2
ESI Software India	2			2
ESI US RD	111			111
Hong Kong ESI	119			119
Frais Hong Kong ESI	2			2
ATE Holding Ltd	1 737			1 737
Frais ATE Holding Ltd	56			56
ESI Italia	350			350
ESI South America	6			6
ESI Tunisie SARL	44			44
Frais ESI Tunisie SARL	8			8
ESI Group Beijing Ltd	543			543
IC.IDO		10 450		10 450
Frais IC.IDO		322		322
Efield		120		120
Frais Efield		129		129
Cademce		25		25
TOTAL	16 909	11 943	2 402	26 450

Les variations sur les titres de participation sont décrites dans la note A « Faits significatifs de l'exercice ».

Créance sur participation	Montant (valeur brute)	Taux
Prêt ESI North America 9 700 KUSD	7 362	Libor \$ 6 mois + 1 % de marge
Prêt Hong Kong ESI 1 124 KUSD ⁽¹⁾	853	Libor \$ 6 mois + 1 % de marge
Prêt ESI Group Hispania	702	Prêt participatif plafonné à 5 %
Prêt ESI ATE Holdings 2 271 KUSD ⁽²⁾	1 724	Libor \$ 6 mois + 1 % de marge
Prêt IC.IDO	1 531	Euribor € 3 mois + 1,85 % de marge
TOTAL	12 171	
<i>(1) Ce prêt est déprécié à hauteur de 708 milliers d'euros pour faire face à un risque filiale.</i>		
<i>(2) Ce prêt est déprécié à hauteur de 725 milliers d'euros pour faire face à un risque filiale.</i>		

Mouvements de la provision sur titres de participations

	Au 1 ^{er} février 2011	Augmentation	Reprise		Au 31 janvier 2012
			utilisée	non utilisée	
L3P (en cours de liquidation)	594				594
ESI ATE Holding Ltd	1 746		7		1 739
Hong Kong ESI	119		0		119
Zhong Guo Co Ltd	193		0		193
TOTAL	2 652	-	7	-	2 644

Note C.3. En-cours de production

Les en-cours de production correspondent à des études en cours de réalisation à la date de clôture et évaluées en fonction de l'avancement.

Note C.4. Créances

L'état des créances se présente comme indiqué ci-dessous :

État des créances	Montant brut	< 1 an	≥ 1 an, < 5 ans
Prêts Groupe	12 171		12 171
Prêts	57	57	
Actions propres	126	126	
Autres immobilisations financières	399	10	389
Clients douteux ou litigieux	564	564	
Créances clients	8 773	8 773	
Créances clients vis-à-vis de sociétés liées	21 341	21 341	
Personnel et comptes rattachés	1	1	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6	6	
Créances impôt succursale Indienne	23	23	
Créance impôt Société – Acomptes versés	9	9	
Créance crédit impôt recherche 2010	427		427
Créance crédit impôt recherche 2011	1 864		1 864
Taxe sur la valeur ajoutée	1 250	1 250	
Taxe professionnelle	48	48	
Groupe et associés	117	117	
Fournisseurs avoirs à recevoir	130	130	
Projets cofinancés	2 437	2 437	
Débiteurs divers	24	24	
Charges constatées d'avance	998	998	
TOTAL	50 766	35 915	14 851

Note C.5 Valeurs mobilières de placement et actions propres détenues

Tableau des valeurs mobilières de placement

	Valeur au bilan		Plus- ou moins-value latente
Sicav	1 047	1 047	0
Actions propres*	3 914	5 832	1 918
TOTAL	4 961	6 879	1 918
* Dont 126 000 en « Autres immobilisations financières ».			

Détails du nombre d'actions propres

Au 1 ^{er} février 2011	Augmentation	Diminution	Au 31 janvier 2012
391 546	159 010	115 353	435 203

À la clôture, la valeur liquidative des 435 203 actions propres détenues s'élève à 5 831 720 euros, soit une plus-value latente de 1 917 659 euros. L'augmentation de 43 657 actions propres s'explique par l'achat de 40 000 actions propres et par l'achat de 3 657 actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Note C.6. Charges constatées d'avance et charges à répartir

Rubrique	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance sur loyers	334	
Charges constatées d'avance autre	664	
Frais émission emprunt	338	Amortissement sur la durée de l'emprunt
TOTAL	1 336	

Note C.7. Écarts de conversion

Ils sont relatifs aux postes de bilan suivants :

	Montant
Clients et comptes rattachés	97
Fournisseurs et comptes rattachés	90
Créances rattachées à des participations	231
Comptes courants	2
TOTAL	420

Note D. Notes relatives aux postes du passif du bilan

Note D.1. Capitaux propres

Les mouvements de l'exercice sont décrits dans le tableau ci-dessous (en euros) :

	Au 1 ^{er} février 2011	Affectation du résultat au 31 janvier 2011	Autres mouvements		Au 31 janvier 2012
			Augmentation	Diminution	
Capital	17 599 587		1 050		17 600 637
Prime d'émission	24 268 417		2 051		24 270 468
Prime de fusion ESI Soft.	9 676 883				9 676 883
Prime de fusion Systus	2 854 209				2 854 209
Réserve légale	574 576	190 909			765 485
Report à nouveau	9 960 192	3 627 272			13 587 464
Résultat de l'exercice	3 818 181	(3 818 181)	6 248 796		6 248 796
Provisions réglementées	52 683		40 994		93 677
TOTAL	68 804 727	-	6 292 891	-	75 097 618

Note D.2. Capital social

	Nombre de titres		
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice
Actions ordinaires (valeur nominale 3 €)	5 866 879	350	-
Dont actions de préférence (vote double)	2 259 349		-

L'augmentation de capital est due à l'exercice d'options de souscription.

Note D.3. Provisions réglementées

Elles sont constituées d'amortissements dérogatoires. Ces amortissements dérogatoires figurant au bilan correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation. Ces amortissements correspondent également aux amortissements sur les frais d'acquisitions des titres de participation.

La contrepartie de ces provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les comptes de dotations et reprises exceptionnelles.

Note D.4. Provisions pour risques

Les provisions pour risques s'analysent selon le tableau ci-dessous :

	Au 1 ^{er} février 2011	Augmentation	Reprise		Au 31 janvier 2012
			utilisée	non utilisée	
Écart de conversion actif (note C.7)	947	420	947		420
Litiges (exploitation)	314	-	280	-	34
TOTAL	1 261	420	1 227	-	454

L'essentiel des provisions est constitué pour faire face à des risques sociaux et à d'autres risques et charges liés à l'activité de la Société.

Note D.5. États des dettes

L'état des dettes se présente comme indiqué ci-dessous :

État des dettes	Montant	< 1 an	≥ 1 an, < 5 ans	≥ 5 ans
Emprunts et dettes financières (D.6)	12 231	1 776	10 455	
Emprunts et dettes financières divers (D.7)	568	38	529	
Dettes rattachées à des participations (D.7)	1 820	620	1 200	
Fournisseurs et comptes rattachés	4 510	4 510		
Fournisseurs et comptes rattachés Groupe	12 621	12 621		
Personnel et comptes rattachés (D.8)	2 606	2 606		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (D.8)	531	531		
Impôt bénéfice	81	81		
État : taxe sur la valeur ajoutée (D.8)	939	939		
État : autres impôts, taxes et assimilés (D.8)	439	439		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	330	330		
Groupe et associés (D.9)	6 597	6 597		
Autres dettes d'exploitation (D.9)	1 710	1 710		
Produits constatés d'avance (D.10)	918	918		
TOTAL	45 901	33 716	12 185	0

Note D.6. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits

Le montant enregistré au 31 janvier 2012 correspond à l'emprunt conclu en novembre 2011.

Les engagements relatifs à ce nouvel emprunt sont développés au point F.8.

	Montant	Début	Fin	Remboursement	Taux
Emprunt Tranche A - 5 000 milliers d'euros	5 000	18 nov. 2011	18 nov. 2018	annuel	Euribor € 1 mois + 1,85 % de marge
Emprunt Tranche B1 - 7 200 milliers d'euros	7 200	18 nov. 2011	18 nov. 2018	annuel	Euribor € 1 mois + 1,85 % de marge
Intérêts courus sur emprunts	31			-	-
TOTAL	12 231				

Note D.7. Emprunts et dettes financières diverses

Ce poste d'un montant de 2 349 milliers d'euros s'analyse selon le tableau ci-dessous :

Emprunts et dettes financières diverses	Montant	< 1 an	≥ 1 an, < 5 ans	≥ 5 ans
Dettes correspondant à un financement Coface ⁽¹⁾	529		529	
Différé de paiement acquisition titres IC.IDO	1 700	500	1 200	
Différé de paiement acquisition titres Efield	120	120		
TOTAL	2 349	620	1 729	0

(1) Dans le cadre d'une assurance prospection (avance remboursable).

Note D.8. Dettes fiscales et sociales

Elles sont composées des éléments suivants :

Nature	Montant
Participation des salariés	152
Provision pour congés payés chargés	1 383
Provision primes/RTT/AFV/13 ^e mois à verser au personnel chargées	1 072
Organismes sociaux et autres	531
TVA collectée sur des factures clients	939
Taxes formation, apprentissage, construction	202
Taxe professionnelle	50
Impôts passif succursale indienne	43
Impôts passif divers	81
Organic	96
Autres dettes fiscales et sociales	48
TOTAL	4 596

Note D.9. Autres dettes d'exploitation

Ce poste d'un total de 8 307 milliers d'euros est détaillé ci-dessous :

	Au 1 ^{er} février 2011	Augmentation	Diminution	Au 31 janvier 2012
Compte courant Filiale Straco	565	19		585
Compte courant Mecas ESI	1 750		794	956
Compte courant ESI France	2 582	755		3 337
Compte courant ESI Italia	400			400
Compte courant ESI GmbH	35	1 185		1 220
Compte courant Mindware Deutschland	0	100		100
Avances clients projets spéciaux	943	402		1 345
Avoirs à établir client Groupe	21	244	21	244
Avoirs à établir client hors Groupe		80		80
Autres dettes	189	42	189	42
TOTAL	6 485	2 826	1 004	8 307

Note D.10. Produits constatés d'avance

Ce poste d'un montant de 918 milliers d'euros est relatif aux produits d'exploitation.

Note D.11. Écarts de conversion

Ils sont relatifs aux postes de bilan suivants :

	Montant
Clients et comptes rattachés	246
Fournisseurs et comptes rattachés	156
Créances rattachées à des participations	73
TOTAL	475

Note D.12. Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes financières	31
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 808
Provision pour congés payés chargés	1 383
Provision primes/RTT/AFV/13 ^e mois à verser au personnel chargées	1 072
Autres charges fiscales	135
Autres dettes (avances projets cofinancés)	1 345
TOTAL	9 773

Note E. Notes relatives au compte de résultat

Note E.1. Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires est composé de :

Nature du chiffre d'affaire	En millions d'euros	En %	Commentaires
Royalties	34,1	62 %	Licences vendues par les filiales de distribution d'ESI Group
Ventes de licences	15,1	27 %	Licences vendues directement par ESI Group
Sous-traitance, consulting et autres produits	1,4	3 %	Consulting vendu directement par ESI Group
Sous-traitance, consulting et autres produits Groupe	1,2	2 %	Facturé aux filiales
Produits activités annexes	1,2	2 %	Essentiellement refacturation de frais aux filiales
Prestations de services	2,3	4 %	Holding fees filiales
TOTAL	55,3	100 %	

Le chiffre d'affaires par zone géographique est le suivant :

Zone géographique	En millions d'euros	En %
France	6,3	11 %
Europe (hors France)	17,7	32 %
Amériques	9,3	17 %
Asie	22,0	40 %
TOTAL	55,3	100 %

Note E.2. Autres produits d'exploitation

Ils sont essentiellement constitués par les frais de recherche et développement immobilisés sur l'exercice pour un montant de 16 516 milliers d'euros et sont détaillés ci-dessous :

Nature	Montant
Production stockée	1 246
Production immobilisée	16 516
Reprise sur amortissements et provisions	3 206
Transferts de charges salaires/charges/avantages en nature	306
Transferts de charges autres	217
Subventions	52
TOTAL AUTRES PRODUITS	21 543

Note E.3. Autres achats et charges externes

Nature	En milliers d'euros	En %	Commentaires
Études et prestations de services	5 125	14 %	
Études et prestations de services Groupe	8 196	23 %	(1)
Frais de recherche et développement	10 217	29 %	(1)
Matières et fournitures	246	1 %	
Crédits-baux, locations et charges locatives	2 504	7 %	
Entretien, maintenance, réparations	882	2 %	
Assurances	289	1 %	
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 220	3 %	
Coûts de distribution	3 949	11 %	(2)
Publicité, relations extérieures	634	2 %	
Frais de déplacements	1 507	4 %	
Frais postaux, télécommunications	753	2 %	
Divers	320	1 %	
TOTAL	35 841	100 %	
(1) Filiales du Groupe.			
(2) Royalties sur produits tiers et commissions sur ventes.			

Note E.4. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, se décompose comme suit :

Nature	Ernst & Young		PricewaterhouseCoopers		Total	
	31 janvier 2012	31 janvier 2011	31 janvier 2012	31 janvier 2011	31 janvier 2012	31 janvier 2011
Certification des comptes individuels et consolidés	203	155	165	110	368	265
Missions accessoires	0	6	11	9	11	15
TOTAL	203	161	175	119	379	280

ESI Group a pris l'option de suivre la recommandation de la CNCC datée du mois de septembre 2007 et d'enregistrer à la date de clôture la charge relative aux honoraires d'audits correspondant aux services effectivement rendus sur la période. Le budget total des honoraires d'audit des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2012 s'élève à 275,5 milliers d'euros.

Note E.5. Impôts et taxes

Nature	Montant
Taxe professionnelle	596
Taxe formation continue	155
Taxe d'apprentissage	64
Effort construction	40
Taxe sur les véhicules de société	23
Organic	90
Imposition forfaitaire annuelle	21
Imposition succursales	40
Autre	37
TOTAL	1 064

Note E.6. Dotations d'exploitation

Ce poste se décompose ainsi :

Nature	Montant
Dotations amortissements frais de recherche et développement	14 621
Dotations amortissements autres immobilisations incorporelles	497
Dotations amortissements immobilisations corporelles	452
Dotations amortissements charges à répartir	32
Dotations provision pour dépréciation des comptes clients	65
TOTAL	15 668

Note E.7. Autres charges d'exploitation

Cette rubrique d'un montant de 3 552 milliers d'euros comprend 63 milliers d'euros de redevances, 69 milliers d'euros de rémunération de jetons de présence, et deux abandons de créances, l'un de 2 787 milliers d'euros au profit de la filiale Chinoise ESI ATE Holdings, et l'autre de 599 milliers d'euros au profit de la filiale ESI UK.

Note E.8. Résultat financier

Le résultat financier positif de l'exercice est composé de :

Nature	Montant
Résultat de change	(702)
Résultat de la provision de change	535
Provision dépréciation créances rattachées à des participations	(1 434)
Dividende Mecas ESI	2 095
Intérêts d'emprunts	(296)
Intérêts sur compte courant créditeur, dettes filiales	(261)
Intérêts sur compte courant débiteur, créances filiales	189
Autres charges/produits financiers	(63)
Produits nets cessions valeurs mobilières	28
TOTAL	89

Note E.9. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice est composé des éléments suivants :

Nature	Montant
Plus-value cession filiale ESI GmbH à filiale IC.IDO	437
Dotations amortissements dérogatoires	(41)
Boni sur cession d'actions propres	92
Profits exceptionnels sur comptes clients	18
Divers	(1)
TOTAL	504

Note F. Autres informations

Note F.1. Effectif moyen

<i>(En équivalent taux plein)</i>	Salariés
Cadres	166
Agents de maîtrise, techniciens	
Employés	12
Ouvriers	
TOTAL	178

Note F.2. Engagements pris en matière de retraite

La Société ne comptabilise pas de provision en matière de retraite.

Le montant des engagements pris en matière de retraite est estimé à 1 784 milliers d'euros au 31 janvier 2012.

Note F.3. Droit individuel à la formation

Le volume d'heures de formations cumulé au 31 janvier 2012 correspondant aux droits acquis au titre du droit individuel de formation est de 14 315 heures.

Note F.4. Rémunérations des dirigeants

	Montant
Salaires	529
Avantages en nature	13
Jetons de présence	16
Rémunérations versées par des sociétés contrôlées	8
TOTAL	566

Note F.5. Éléments concernant les entreprises liées et les participations, relevant de plusieurs postes de bilan et du résultat financier

Rubriques	Entreprises liées	Participations
Actif circulant		
Créances rattachées à des participations	12 171	-
Stock et en-cours	832	-
Avances et acomptes versés sur commandes	0	-
Créances clients et comptes rattachés	21 341	-
Avoirs à recevoir Groupe	0	-
Compte courant	117	-
Charges constatées d'avance	17	-
Dettes		
Avances et acomptes reçus sur commandes	0	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 621	-
Avoirs à établir Groupe	244	-
Compte courant	6 597	-
Produits constatés d'avance	14	-
Postes du compte de résultat financier		
Charges	261	-
Produits	2 283	-

Note F.6. Succursales

Trois succursales sont intégrées dans les comptes d'ESI Group :

	Nom
1	ESI India Sales & Technical (Branch Office)
2	ESI Group Netherlands – Branch Office
3	France ESI Group Shanghai Representative Office
	TOTAL

	Adresse	Pays
1	N°24-25, Ground Floor, 27 th Cross, Banashankari 2 nd Stage, Bangalore - 560 70	Inde
2	Rotterdamseweg 183C 2629 HD Delft	Pays-Bas
3	Cross Region Plaza, Unit 20D, 899 Lingling Road, 200235 Shanghai	Chine

Note F.7. Engagements hors bilan

Engagements de crédit-bail et locatifs futurs

	< 1 an	≥ 1an et < 5 ans
Locations immobilières	1 389	6 002
Locations mobilières	228	129
Crédits baux	17	13
TOTAL	1 634	6 145

Les engagements locatifs futurs correspondent aux montants restants dus sur les principaux contrats de location et baux jusqu'à leur plus proche échéance.

La présentation faite n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

Note F.8. Engagements financiers

Dans le cadre de la convention de crédit du 18 novembre 2011, ESI Group a consenti un nantissement de 99,98 % des actions d'ESI France.

Tant qu'il sera débiteur d'une obligation au titre de la convention ou des documents de sûretés, l'emprunteur s'engage, sous contrainte de remboursement anticipé, à respecter les ratios suivants :

Le respect des ratios sera vérifié à chaque date de calcul sur la base des comptes consolidés annuels certifiés par le(s) commissaire(s) aux comptes.

- Ratio R1 : Dette financière nette consolidée divisée par l'EBITDA consolidé (tels que ces termes sont définis en Annexe) : inférieur ou égal à 2,50.
- Ratio R2 : Dette financière nette consolidée divisée par les fonds propres consolidés (tels que ces termes sont définis en Annexe) : inférieur ou égal à 0,60.
- Ratio R3 : EBITDA consolidé divisé par les frais financiers nets (tels que ces termes sont définis en annexe de la convention) : supérieur ou égal à 5.

Afin de gérer le risque de taux de cet emprunt, ESI Group a mis en place le 24 janvier 2012 un Swap de 2 millions d'euros (Swap Taux variable Euribor 1 mois / Taux fixe à 1,11 %).

À l'occasion de la mise en place du nouveau crédit syndiqué, toutes les anciennes couvertures de taux et de change ont été dénouées.

Au 31 janvier 2012, le Groupe s'est engagé à vendre à terme :

- 455 millions JPY au cours moyen de 102,6 JPY pour 1 euro. La valeur de marché de ces instruments est négative à hauteur de 94 milliers d'euros.

Note F.9. Cautions et nantissements

Mise en place en décembre 2011 d'un nantissement de titres financiers (136 986 actions propres) au profit de la banque Crédit du Nord.

En contre-garantie des cautions sont émises par le Crédit du Nord en faveur de tiers pour un montant total de 1 200 000 euros.

Note F.10. Passage du résultat comptable au résultat fiscal

	Résultat avant impôt	Passage résultat	Résultat fiscal	(Charge) Profit d'impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	5 457	(1 293)	4 164	(1 388)	4 069
Résultat exceptionnel	504	(389)	115	(38)	466
Participation					(152)
Crédit impôt recherche				1 864	1 864
VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	5 961	(1 683)	4 279	438	6 248

À compter du 1^{er} février 2008, ESI Group a constitué un groupe d'intégration fiscale avec sa filiale française ESI France SAS.

Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale, il a été convenu que la charge d'impôt de la société intégrée fiscalement serait égale à celle qui aurait été la sienne si la filiale n'avait pas été membre du Groupe.

Concernant les comptes de l'exercice, il n'y a pas de différence entre l'impôt supporté dans le cadre de l'intégration fiscale et celui qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

Aucune des deux sociétés du groupe fiscal ne bénéficie de déficits reportables.

Note F.11. Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les sociétés ont été évalués sur la base du taux de droit commun de l'impôt sur les sociétés. Ils proviennent des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et des charges.

Nature	Montant
Contribution sociale de solidarité	90
Écart de conversion passif	475
Provision pour risques	6
Participation	152
Dépréciation des créances	559
Intérêts	610
TOTAL DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	1 891
Allègement net de la dette future d'impôt sur les sociétés (taux d'imposition de 33,33 %)	630

Note F.12. Événements postérieurs à la clôture

Néant.

Note F.13. ESI Group, société mère consolidante

ESI Group est la société holding consolidante du Groupe.

Note F.14. Tableaux des filiales et participations (au 31 janvier 2012)

	Siège social	Capital (converti au taux de clôture)	Capitaux propres autres que le capital et le résultat de l'exercice (converti au taux de clôture)	Quote- part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus (en milliers d'euros)		Prêts et avances consentis par la Société ou par la filiale et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice (converti au taux moyen)	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice (converti au taux moyen)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
					Brute	Nette					
A - Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la Société											
1- Filiales détenues à + de 50 %											
ESI France SAS	France	1 020 000	3 147 438	100,0	458	458	(3 289 360)		11 331 221	1 057 073	
Straco SA	France	498 768	2 748 589	97,7	1 789	1 789	(584 500)		26 833	107 209	
Nihon ESI	Japon	99 374	3 627 016	97,0	75	75			20 138 868	213 662	
ESI Hankook	Corée du Sud	997 977	(531 021)	98,8	941	941			5 131 496	73 536	
ESI NA	États-Unis	0	(31 898)	100,0	3 726	3 726	7 361 870		17 479 123	(284 869)	
ESI Group Hispania	Espagne	100 000	(396 449)	100,0	100	100	701 703		629 904	(93 119)	
Mecas ESI s.r.o.	République tchèque	15 881	829 464	95,0	912	912	(955 998)		7 009 908	540 377	2 094,8
L3P Inc.(en cours de liquidation)	Canada	1 903	24 465	100,0	594	0			0	141	
ESI UK	Angleterre	119 746	(599 020)	100,0	164	164			530 845	470 529	
ESI US RD ⁽¹⁾	États-Unis	193 688	105 065	74,0	111	111			4 646 844	(76 845)	
Calcom	Suisse	83 001	679 712	98,5	2 678	2 678			1 480 541	51 250	
Zhong Guo Co Ltd	Chine	0	313 847	100,0	195	0			0	(31 982)	
ESI Software India	Inde	1 535	1 546 569	99,99	2	2			3 703 862	192 489	
Hong Kong ESI	Chine	973	(1 365 102)	100,0	120	0	852 920		0	622 685	
ESI-ATE Holding Ltd	Chine	9 766	(3 110 445)	100,0	1 793	0	1 723 888		801 182	2 256 608	
ESI-Italia	Italie	500 000	(79 109)	70,0	350	350	(400 000)		437 650	45 081	
ESI-South America	Brésil	8 736	(3 934)	95,0	6	6			671 302	(2 473)	
ESI Tunisie SARL	Tunisie	50 577	1 754	80,0	52	52	70 000		489 892	36 502	
ESI Group Beijing LTD	Chine	601 766	82	100,0	543	543			882 208	(244 756)	
IC.IDO	Allemagne	516 594	594 623	100,0	10 772	10 772	1 530 759		2 605 443	491 284	
Efield	Suède	11 240	173 448	100,0	250	250			67 767	(55 937)	
2- Filiales détenues entre 10 et 50 %											
ESI US Holding	États-Unis	565 442	(482 339)	49,0	795	795			0	0	
<i>(1) ESI US RD : Participation directe = 49 % indirecte via US Holdings = 25 %.</i>											

5.2.4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Ernst & Young Audit

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie Paris-La Défense 1

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 janvier 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ESI Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Titres de participation

Les titres de participation figurant à l'actif du bilan de la Société sont évalués conformément à la méthode indiquée dans la note B.3 de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues pour les estimations des valeurs d'inventaire. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Frais de développement

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que la note B.1 de l'annexe des états financiers fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 31 mai 2012

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Marty

Ernst & Young Audit
Christine Vitrac

5.2.5. Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Ernst & Young Audit

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie Paris-La Défense 1

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

(Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 janvier 2012)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Afin de répondre au nombre minimal de sept actionnaires dans la société STRACO, le prêt d'une action a été consenti par ESI Group à Monsieur Alain de Rouvray.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 31 mai 2012

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Marty

Ernst & Young Audit
Christine Vitrac

6.

RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

6.1. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution : Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Président du Conseil d'Administration qui y est joint, relatif au contrôle interne et au fonctionnement du Conseil et des rapports des commissaires aux comptes et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2012, approuve les comptes et le bilan tels qu'ils lui ont été présentés, qui se soldent par un résultat bénéficiaire de 6 248 795,77 euros.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 66 779,69 euros.

Deuxième résolution : Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Président du Conseil d'Administration qui y est joint, relatif au contrôle interne et au fonctionnement du Conseil, des rapports des commissaires aux comptes et des comptes consolidés au 31 janvier 2012, approuve ces comptes tels qu'ils lui sont présentés.

Troisième résolution : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, constatant que le bénéfice net de l'exercice clos le 31 janvier 2012 s'élève à 6 248 795,77 euros, décide, sur la proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat ainsi qu'il suit :

Origine :

- Résultat de l'exercice : 6 248 795,77 euros ;
- Report à nouveau : 13 587 463,90 euros ;
- Total à affecter : 19 836 259,67 euros.

Affectation :

- 312 439,79 euros au compte de réserve légale ;
- 19 523 819,88 euros au compte de report à nouveau.

Le compte de réserve légale présentera après affectation un solde de : 1 077 925,02 euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Quatrième résolution : Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions figurant dans ledit rapport et approuve les conventions dont il est fait état dans celui-ci.

Cinquième résolution : Autorisation à conférer au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce :

1) Met fin à l'autorisation donnée par la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2011 ayant autorisé le Conseil à opérer sur ses propres actions ;

2) Autorise, pour une durée de 18 mois à compter du 26 juin 2012, le Conseil d'Administration à acheter les actions de la Société dans la limite de 10 % du capital en vue de :

a) assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ESI Group au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie élaborée par l'AMAFI en date du 23 septembre 2008 et approuvée par l'AMF,

b) respecter dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion :

– des programmes d'options d'achat d'actions de la Société aux salariés ou mandataires sociaux du Groupe,

– de l'attribution aux salariés et/ou aux mandataires sociaux des dites actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise,

– de l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe,

– de la remise d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions, dans les conditions prévues par l'AMF et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera,

c) conserver les actions et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;

3) Décide que le prix maximum d'achat par action sera de 40 euros.

Les actions pourront être acquises, conservées, selon la décision du Conseil d'Administration, par tout moyen en intervenant sur le marché, ou hors marché, de gré à gré, en une ou plusieurs fois. La part maximale pouvant être acquise sous forme de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat d'actions autorisé. Ces opérations pourront être effectuées à tout moment y compris en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La Société ne pourra à aucun moment détenir, directement ou par personne interposée plus de 10 % du total de ses propres actions composant le capital social.

Le montant maximum que la Société serait susceptible de payer dans le cadre de ce programme de rachat d'actions est fixé à 6 500 000 euros.

Le Conseil d'Administration informera les Actionnaires dans son rapport de gestion des acquisitions et cessions réalisées en application de la présente autorisation.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour :

- faire publier, préalablement à son utilisation, sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers un communiqué détaillé sur ce programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale des Actionnaires ;
- passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue du registre des achats et ventes ;
- effectuer toutes déclarations auprès des autorités boursières et toutes autres formalités et, de manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Sixième résolution : Fixation du montant des rémunérations attribuées aux membres du Conseil d'Administration (jetons de présence)

L'Assemblée Générale décide de fixer à 150 000 euros, le montant des rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration sous forme de jetons de présence au titre de l'exercice 2012.

Le Conseil répartira librement ce montant entre ses membres.

Ce montant est arrêté jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale à cet égard.

6.2. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Septième résolution : Autorisation à conférer au Conseil d'Administration en vue de consentir des options de souscription d'actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration à consentir, au profit des dirigeants sociaux définis par la loi et des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 1° du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital de la Société, dans la limite d'un nombre total d'actions ne pouvant être supérieur à 3,068 % du capital au jour de la présente Assemblée, soit 180 000 options.

Cette autorisation, dont il pourra être fait usage en une ou plusieurs fois, est donnée pour une durée de 38 mois à compter de la présente Assemblée.

Le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera déterminé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration. Ce prix ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options seront consenties.

Ce prix ne pourra ensuite être modifié qu'en cas de mise en œuvre des mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires des options en application de l'article L. 225-181 du Code de commerce.

Aucune option ne pourra être consentie moins de vingt séances de Bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ni dans un délai de dix séances de Bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics, ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la Société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la Société, et la date postérieure de dix séances de Bourse à celle où cette information est rendue publique.

Les options devront être levées, au plus tard huit ans, à compter du jour où elles seront consenties, étant entendu que le Conseil d'Administration pourra toutefois fixer une durée d'exercice plus courte pour tout ou partie des bénéficiaires.

Le Conseil d'Administration pourra prévoir l'interdiction de revente immédiate des actions souscrites, sans toutefois que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer dans les limites légales et réglementaires, toutes les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée, et notamment pour :

- procéder aux allocations nominatives des options ;
- déterminer la durée de validité des options, dans les limites fixées ci-dessus ;
- fixer les conditions dans lesquelles les options sont accordées et peuvent être exercées, le Conseil d'Administration pouvant notamment (a) restreindre, limiter ou interdire (i) l'exercice des options ou (ii) la cession ou la mise au porteur des actions obtenues par exercice des options, pendant certaines périodes ou à compter de certains événements et (b) anticiper les dates ou les périodes d'exercice des options, maintenir leur caractère exerçable ou modifier les dates ou périodes pendant lesquelles les actions obtenues par l'exercice des options ne pourront être cédées ou mises au porteur ;
- prévoir, le cas échéant, une période d'incessibilité et d'interdiction de mise au porteur des actions issues de la levée d'options sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de l'exercice de l'option ;
- le cas échéant, procéder aux ajustements du nombre et du prix des actions pouvant être obtenues par exercice des options dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

L'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription d'actions sera définitivement réalisée du seul fait de la déclaration de levée d'option accompagnée du paiement correspondant en numéraire ou par compensation avec des créances sur la Société.

Lors de sa première réunion suivant la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration constatera, s'il y a lieu, le nombre et le montant des actions émises pendant la durée de l'exercice, apportera les modifications nécessaires aux statuts et effectuera les formalités de publicité.

Huitième résolution : Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail et des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et conformément aux dispositions de ce même Code :

- Décide que le Conseil d'Administration disposera d'un délai maximum de 26 mois pour mettre en place un nouveau plan d'épargne entreprise dans les conditions prévues aux articles L.3332-1 et suivants du Code du travail.
- Délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société et des entreprises françaises ou étrangères liées à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 et L. 3344-2 du Code du travail.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, résultant de l'ensemble des émissions d'actions réalisées en vertu de la présente résolution est fixé à 2 % du capital, étant précisé que ce plafond est autonome et distinct des plafonds visés dans les autres résolutions et fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société.

- Décide que le prix d'émission des actions émises sur le fondement de la présente autorisation sera fixé par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.
- Décide que les caractéristiques des autres titres donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le Conseil d'Administration dans les conditions fixées par la réglementation.
- Décide de supprimer, en faveur des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, le droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles l'émission des actions ou autres titres donnant accès au capital prévu dans la présente résolution donnera droit immédiatement ou à terme, et de renoncer à tout droit aux actions ou autres titres qui seraient attribués par application de la présente résolution.
- Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment de :
 - fixer les caractéristiques des titres à émettre, des montants proposés à la souscription, et notamment arrêter les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des titres, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur ;
 - constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou des autres titres émis en vertu de la présente autorisation ;
 - le cas échéant, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;
 - conclure tous accords, accomplir directement ou par mandataire toutes opérations et modalités en ce compris procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital et modifications corrélatives des statuts et, plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire ;
 - d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.
- Décide que cette autorisation met fin, à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, aux autorisations antérieurement consenties au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.

Neuvième résolution : Autorisation à conférer au Conseil d'Administration d'attribuer des actions gratuites au profit des salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés qui lui sont liées

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- Autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre dans la limite de 60 000 actions, représentant 1,02 % du capital social au jour de la présente autorisation au profit des salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société et des autres entités qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition fixée par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration aura la faculté de fixer, dans le respect des dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, la durée des périodes d'acquisition et de conservation des actions et de prévoir ainsi soit, pour tout ou partie des actions une période minimale d'acquisition de quatre ans sans période de conservation, soit pour le solde, une période minimale d'acquisition de deux ans avec une période de conservation minimale de deux ans.

- Décide par dérogation aux dispositions de l'alinéa ci-dessus que l'attribution définitive des actions et la faculté de les céder librement seront néanmoins acquises à un bénéficiaire si ce dernier venait à être frappé par l'un des cas d'invalidité visés par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration procédera aux attributions gratuites d'actions et déterminera notamment :

- l'identité des bénéficiaires des attributions ;
- les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.

Le Conseil d'Administration disposera des pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la présente autorisation, dans les conditions décrites ci-dessus et dans les limites autorisées par les textes en vigueur, et notamment fixer, le cas échéant, les conditions d'émission, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts et faire tout ce qui serait autrement nécessaire.

Le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale, dans les conditions légales et réglementaires, en particulier l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

L'Assemblée Générale prend acte que cette autorisation emporte renonciation par les Actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société qui seraient émises au fur et à mesure de l'attribution définitive des actions, et à tout droit aux actions ordinaires attribuées gratuitement sur le fondement de cette autorisation.

La présente autorisation est consentie pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente Assemblée.

La présente autorisation met fin à l'autorisation antérieurement consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juin 2011 dans sa dix-septième résolution.

6.3. DÉCISIONS COMMUNES

Dixième résolution : Pouvoir en vue des formalités

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publications prévus par la législation en vigueur.

7.

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux relatifs à la Société peut être consulté au siège social de la Société, 100-102, avenue de Suffren à Paris (75015).

ESI Group informe régulièrement ses Actionnaires sur l'évolution de son activité par des communiqués publiés dans la presse économique et financière principalement en ligne ainsi que par un rapport annuel établi à l'occasion de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui est à la disposition de chacun sur simple demande.

ESI Group continue par ailleurs de renforcer son action de communication en améliorant son site Internet : <http://www.esi-group.com/>. Celui-ci présente en français et en anglais un descriptif détaillé du Groupe et de ses activités ainsi que des informations financières destinées aux Actionnaires et aux investisseurs, y compris les informations légales obligatoires dans le cadre de la directive Transparence. Il permet notamment de consulter le rapport annuel, les documents de référence, les lettres aux Actionnaires, les comptes consolidés annuels et semestriels, les communiqués de presse et les statuts, et d'accéder au cours de Bourse.

Dans le cadre de la directive Transparence, dont la mise en application est le 20 janvier 2007, ESI Group a choisi d'utiliser un diffuseur professionnel autorisé par l'AMF, ce qui lui permet d'apporter la preuve du respect des obligations légales en termes de diffusion.

Enfin, le présent document de référence est disponible au format papier sur simple demande auprès de :

ESI Group Corinne Romefort-Régner 100-102, avenue de Suffren 75015 Paris investors@esi-group.com	NewCap Axelle Vuillermet 8, place de la Madeleine 75008 Paris esi@newcap.fr
--	---

7.1. COMMUNIQUÉS DE PRESSE ET AVIS FINANCIERS

7.1.1. Communiqués de presse et avis financiers en français

Avril 2012	<ul style="list-style-type: none"> • ESI Group double le chiffre d'affaires de son activité Composites en 2011. • Progression des résultats annuels 2011/12.
Mars 2012	<ul style="list-style-type: none"> • Découvrez l'offre de réalité virtuelle immersive d'ESI à la foire d'Hanovre, l'espace Digital Factory accueillera IC.IDO, leader en solutions 3D en temps réel pour les industries manufacturières. • Solide croissance du chiffre d'affaires annuel 2011/12 : 94,2 millions d'euros (+ 11,9 %). • ESI annonce la version alpha de son Solveur Adjoint d'Optimisation : Intel félicite cette avancée technologique obtenue à l'aide de son compilateur pour Fortran 90. • ESI annonce une nouvelle version d'ACE+ : la suite logicielle pour la simulation CFD et multiphysique permet d'améliorer le développement produit allant du secteur des semi-conducteurs à l'automobile.
Fév. 2012	<ul style="list-style-type: none"> • ESI Group renforce son équipe de direction : Naury Birbaum nommé Directeur de la Stratégie. • ESI renforce son offre sur le marché des composites avec les dernières versions de PAM-FORM et PAM-RTM.
Janv. 2012	<ul style="list-style-type: none"> • Sortie de la dernière suite logicielle de fonderie d'ESI : la solution de simulation de fonderie d'ESI s'étoffe grâce à Salsa 3D, un logiciel de calcul de dimensionnement des systèmes d'alimentation en fonderie sous pression.
Déc. 2011	<ul style="list-style-type: none"> • ESI annonce la nouvelle version de VA One, la dernière version du logiciel de simulation vibro-acoustique inclut des améliorations substantielles de performance. • ESI annonce la nouvelle version de la suite logicielle PAM-CEM, une solution électromagnétique complète pour les tests virtuels dans le domaine des moyennes et hautes fréquences. • Chiffre d'affaires du 3^e trimestre 2011/12 et à 9 mois. • ESI annonce la sortie de Visual-Environment 7.5, une plateforme ouverte et collaborative pour le prototypage virtuel. • Acquisition de Efield, spécialiste européen de la simulation virtuelle de phénomènes électromagnétiques.
Nov. 2011	<ul style="list-style-type: none"> • Des clients clé et experts d'ESI partageront leur vision lors de la conférence utilisateurs d'ESI Japon, PUCA 2011 : un programme complet de conférences ciblant les transports terrestres, l'énergie et l'industrie lourde. • Finalisation d'un financement de 30 millions d'euros. • ESI participe au salon Actionaria 2011. • ESI couronné au salon NUMISHEET 2011 en Corée pour la précision des résultats de PAM-STAMP 2G lors de simulations de procédés d'avalement et de laminage du flan.
Oct. 2011	<ul style="list-style-type: none"> • ESI participe au salon SAE Aerotech à Toulouse, du 18 au 21 octobre, présentant ses solutions de Prototypage Virtuel pour promouvoir l'innovation dans l'industrie aéronautique. • ESI annonce la sortie de Virtual Performance Solution 2011, une suite logicielle multidomaine pour le prototypage virtuel intégral.
Sept. 2011	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition du rapport financier semestriel 2011/12. • Résultats semestriels 2011/12. • L'éminent physicien Dr Franck Delplace rejoint le comité scientifique d'ESI Group. • ESI sponsorise David Prono, ingénieur de la Société, pour une course transatlantique à la voile. • PUCA 2011, la conférence utilisateurs d'ESI Japon, aura lieu les 5 et 6 décembre prochains, rassemblant utilisateurs et experts en Prototypage Virtuel. • ESI Group reçoit le trophée de l'Innovation, Ernst & Young et Syntec Numérique « Top 250 des éditeurs de logiciels Français ». • Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2011/12 : 36,6 millions d'euros (+ 10,0 %). • ESI lance un site Internet spécialisé dans le secteur nucléaire, permettant de promouvoir l'utilisation de l'ingénierie virtuelle pour assurer la sécurité des centrales nucléaires.
Août. 2011	<ul style="list-style-type: none"> • ESI Group signe avec AVIC, « Aviation Industry Corporation of China », un partenariat stratégique de coopération R&D sur cinq ans. • Le deuxième Forum d'ESI China aura lieu à Pékin les 25 et 26 août, regroupant les utilisateurs et les experts du prototypage virtuel. • Acquisition de la société IC.IDO, leader européen des solutions de réalité virtuelle immersive. • ESI renforce son réseau de distribution en Turquie, avec l'ajout de trois nouveaux agents.
Juillet 2011	<ul style="list-style-type: none"> • ESI et JSP intègrent les propriétés physiques d'ARPRO® dans PAM-COMFORT. • ESI lance la nouvelle version de VA One. • Descriptif du programme de rachat voté par l'AGM du 24 juin 2011.

Juin 2011	<ul style="list-style-type: none"> • ESI participe au Forum TERATEC. • ESI prend part au 12^e Salon International de la fonderie, GIFA. • ESI donne une conférence sur le Prototypage Virtuel au Salon International de l'Aéronautique du Bourget, démontrant comment cette méthode peut réduire les coûts et accroître la compétitivité dans le secteur aéronautique. • Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2011/12 : 17,3 millions d'euros (+ 8,8 %).
Mai 2011	<ul style="list-style-type: none"> • ESI annonce la sortie de PAM-STAMP 2G Version 2011, suite logicielle de simulation d'emboutissage et de mise en forme de tôle. • ESI s'agrandit dans de nouveaux locaux à Tunis, inauguration et présentation de la Société, lundi 30 mai 2011. • ESI Group se réjouit de l'accord de financement donné par l'état pour le projet RAILENIUM dans le cadre du programme « Investissements d'Avenir » (Grand Emprunt). • ESI nommée « Entreprise de l'Année » par la Chambre de Commerce Franco-Américaine.
Avril 2011	<ul style="list-style-type: none"> • Forte progression des résultats annuels 2010/11. • ESI Group acquiert la propriété intellectuelle de Comet Technology Corporation (CTC). • Les conférences utilisateurs d'ESI soulignent une présence croissante en Inde. • ESI rejoint l'association française des éditeurs de logiciels AFDEL. . • ESI co-organise la conférence sur la simulation des composites lors des JEC 2011.
Mars 2011	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance soutenue du chiffre d'affaires annuel 2010/11 : 84,2 millions d'euros (+ 12,1 %).
Fév. 2011	<ul style="list-style-type: none"> • Le comité scientifique d'ESI se renforce avec la nomination du professeur Genki Yagawa.
Janv. 2011	<ul style="list-style-type: none"> • ESI aide les constructeurs automobiles à améliorer la biofidélité pour la sécurité des véhicules. • Large succès pour le premier séminaire d'experts sur la simulation des composites d'ESI.

7.1.2. Communiqués de presse et avis financiers en anglais

April 2012	<ul style="list-style-type: none"> • ESI doubles revenues for its composites activity in 2011. • Increase in 2011/12 annual results.
March 2012	<ul style="list-style-type: none"> • Discover ESI's immersive Virtual Reality solutions at Hannover Messe. The fair's "Digital Factory" will showcase IC.IDO, leader in real time 3D solutions for manufacturing industries. • Solid growth in 2011/12 annual revenues: €94.2 million (+11.9%). • ESI announces pilot version of Adjoint Solver for design optimization: Intel applauds advances made with the help of its Fortran 90 compiler. • ESI releases the latest version of ACE+ Suite, the Multiphysics and Advanced CFD software improves product development processes for Automotive to Semiconductor industries.
Feb. 2012	<ul style="list-style-type: none"> • ESI reinforces its leadership team : Appointment of Naury Birnbaum as Chief Strategy Officer. • ESI consolidates its composites manufacturing simulation offer with the latest releases of PAM-FORM and PAM-RTM.
Jan. 2012	<ul style="list-style-type: none"> • Latest release of ESI's Casting Simulation Suite : ESI's foundry simulation solution is now extended by Salsa 3D, a gating and running design tool.
Dec. 2011	<ul style="list-style-type: none"> • ESI Group announces new release of VA One, latest release of noise and vibration simulation software includes significant performance enhancements. • ESI releases the new version of PAM-CEM Simulation Suite, electromagnetic package for virtual testing in the middle and high frequency ranges. • Sales for 3rd quarter and first 9 months of 2011/12. • ESI announces the release of Visual-Environment 7.5, an open and collaborative virtual prototyping platform. • Acquisition of Efield, European specialist in electromagnetic virtual simulation solutions.
Nov. 2011	<ul style="list-style-type: none"> • Key customers and ESI experts will speak at the Japanese User Forum PUCA 2011: the program will focus on ground transportation, energy and heavy industry. • Completion of financing worth €30 million. • ESI honoured at NUMISHEET 2011 conference in Korea, for most accurate predictions of Drawing & Ironing processes with PAM-STAMP 2G.
Oct. 2011	<ul style="list-style-type: none"> • ESI participates in SAE Aerotech congress & exhibition in Toulouse, October 18 to 21, showcasing Virtual Product Engineering solutions to spur innovation in the aerospace industry. • ESI releases Virtual Performance Solution 2011, scalable software package for end-to-end virtual prototyping across multiple domains.

Sept.2011	<ul style="list-style-type: none"> • Results for First Half of 2011/12. • Renowned physicist Dr Franck Delplace joins ESI Group's scientific committee. • ESI sponsors in-house engineer David Prono for a transatlantic boat race. • ESI's Japanese User Forum PUCA 2011 will take place on 5 & 6 December, bringing together Virtual Prototyping users and experts. • ESI Group is awarded the "Innovation" trophy by Ernst & Young and Syntec Numérique for "Top 250 French software creators". • Sales for the 1st half of 2011/12: €36.6 million (+10.0%). • ESI launches nuclear specialist website, promoting virtual engineering to ensure safety of nuclear power plants.
Aug. 2011	<ul style="list-style-type: none"> • ESI Group signs a 5-year strategic cooperation agreement in R&D with AVIC, "Aviation Industry Corporation of China", Strengthening ESI's positioning on China's booming aeronautics market. • ESI 's second China Forum will take place in Beijing, on 25 & 26 August, Bringing together Virtual Prototyping users and experts to the Chinese capital. • Acquisition of IC.IDO, the leading European vendor of immersive virtual reality solutions. • ESI expands its distribution network in Turkey, adding three new distributors.
July 2011	<ul style="list-style-type: none"> • ESI and JSP offer ARPRO® Electronic Data Sheets for PAM-COMFORT. • ESI announces new release of VA One.
June 2011	<ul style="list-style-type: none"> • ESI takes part in the 12th International Foundry Trade Fair GIFA. • ESI participates in the TERATEC Forum. • ESI hosts a conference at the Paris Air Show Le Bourget on Virtual Prototyping, demonstrating how it helps reduce costs and increase competitiveness in the aeronautic sector. • Q1 2011/12 sales: €17.3 million (+8.8%).
May 2011	<ul style="list-style-type: none"> • ESI Announces PAM-STAMP 2G Version 2011, a single software suite for sheet metal forming simulation. • ESI expands into new Tunisian office, Inauguration and company presentation will be held on May 30, 2011. • ESI welcomes the RAILENIUM project funding allocation by the French government. • ESI named Company of the Year by the FACC.
April 2011	<ul style="list-style-type: none"> • Strong growth in 2010/11 annual results. • ESI Group acquires Comet Technology Corporation's IP. • ESI user conferences underline growing presence in India. • ESI joins French software association AFDEL. • ESI co-hosts Composites Simulation Conference at JEC show 2011.
Feb. 2011	<ul style="list-style-type: none"> • Strengthening of ESI Group Scientific Committee : Appointment of Prof. Genki Yagawa.
Jan. 2011	<ul style="list-style-type: none"> • ESI helps car manufacturers improve biofidelity for vehicle safety. • ESI's first Expert Composites Seminar declared a resounding success.

7.1.3. Informations déposées aux greffes du tribunal de commerce de Paris

Formalités en cours auprès du greffe du tribunal de commerce de Paris : Augmentation du capital de la société ESI Group qui passe de 17 599 587 euros à 17 600 637 euros, constatée par le Conseil d'Administration d'ESI Group en date du 1^{er} février 2012 suite aux levées d'options au cours de l'exercice 2011.

7.2. INFORMATIONS MISES À DISPOSITION DES ACTIONNAIRES PRÉALABLEMENT À LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

<p>Ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil d'Administration sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 janvier 2012 • Rapports des commissaires aux comptes • Approbation des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 janvier 2012 • Affectation du résultat de l'exercice • Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce • Autorisation à conférer au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions • Fixation du montant des rémunérations attribuées aux membres du Conseil d'Administration (jetons de présence) • Autorisation à conférer au Conseil d'Administration en vue de consentir des options de souscription d'actions • Autorisation à conférer au Conseil d'Administration aux fins de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents au Plan d'Épargne Entreprise • Autorisation à conférer au Conseil d'Administration d'attribuer des actions gratuites au profit des salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés qui lui sont liées • Pouvoirs en vue de procéder aux formalités
<p>Rapport de gestion comprenant en annexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le tableau des résultats des cinq derniers exercices • le tableau relatif aux délégations de compétences au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital
Comptes consolidés et annexes
Comptes sociaux et annexes
Rapport des CAC sur les comptes consolidés et les comptes annuels
Attestation des CAC sur le montant global des rémunérations
Rapport spécial sur les conventions réglementées
Rapport des CAC sur le rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil, le contrôle interne et la gestion des risques
Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les attributions gratuites d'actions réalisées au cours de l'exercice
Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne
Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire
Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale
Liste des Actionnaires nominatifs d'ESI Group
Composition du Conseil d'Administration
Formulaire de vote par correspondance
Statuts à jour au 1 ^{er} février 2012 de la société ESI Group

8.

TABLE DE CONCORDANCE

8.1. INFORMATIONS REQUISES PAR LE RÈGLEMENT EUROPÉEN 809/2004

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, le présent document de référence incorpore par référence les informations suivantes :

- les comptes sociaux et comptes consolidés et le rapport des contrôleurs légaux relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2011 figurant aux pages 66 à 118 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 1^{er} juin 2011 sous le numéro D.11-0531 ;
- les comptes sociaux, comptes consolidés et le rapport des contrôleurs légaux relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2010 figurant aux pages 57 à 106 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 31 mai 2010 sous le numéro D.10-0489.

Informations	Chapitres
1. Personnes responsables	1.1
1.1. Personnes responsables des informations contenues dans le document	1.1
1.2. Déclaration des personnes responsables du document	1.1
2. Contrôleurs légaux des comptes	
2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	1.2
2.2. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés durant la période couverte	N/A
3. Informations financières sélectionnées	2.3
3.1. Informations financières historiques sélectionnées	2.3
3.2. Informations financières historiques sélectionnées pour des périodes intermédiaires	N/A
4. Facteurs de risques	2.5
5. Informations concernant l'émetteur	1
5.1. Historique et évolution de la Société	1.3
5.1.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	1.3.1
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	1.3.1
5.1.3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	1.3.1
5.1.4. Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	1.3
5.1.5. Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	1.3.3
5.2. Investissements	2.4
5.2.1. Principaux investissements réalisés par l'émetteur durant chaque exercice	2.4
5.2.2. Principaux investissements de l'émetteur en cours	2.4
5.2.3. Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	2.4

Informations		Chapitres
6.	Aperçu des activités	2
6.1.	Principales activités	2.1.1
	6.1.1. Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	2.1.1
	6.1.2. Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	7.1
6.2.	Principaux marchés	2.1.2
6.3.	Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	N/A
6.4.	Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	N/A
6.5.	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	2.1.2
7.	Organigramme	2.2
7.1.	Description sommaire du Groupe et de la place occupée par l'émetteur	2.2.1
7.2.	Liste des filiales importantes	5.1.5. note 3 et 5.2.3. note F14
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1.	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	N/A
8.2.	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations	2.5 & 4.3
9.	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1.	Situation financière de l'émetteur	4.1.
9.2.	Résultat d'exploitation	4.1
	9.2.1. Facteurs importants	4.1
	9.2.2. Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits	4.1
	9.2.3. Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influencé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	2.5
10.	Trésorerie et capitaux	
10.1.	Informations sur les capitaux de l'émetteur	5.1.5 note 5.10
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et descriptions de ces flux de trésorerie	5.1.4 & 4.1.2
10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	4.1.2 & 5.1.5 note 5.11
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	4.1
10.5.	Informations concernant les sources de financement attendues	4.1
11.	Recherche et développement, brevets et licences	4.1.3
12.	Informations sur les tendances	4.2
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale	3.2
14.1.	Organes d'administration	3.2
14.2.	Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	3.4
15.	Rémunération et avantages	3.2.4 & 4.3.2.1
15.1.	Rémunération des mandataires sociaux	3.2.4 & 5.1.5 note 5.12
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	3.2.4
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	3.2.1
16.1.	Date d'expiration des mandats actuels	3.2.1
16.2.	Informations sur les contrats de service	3.2.1
16.3.	Informations sur les Comités de l'émetteur	3.2
16.4.	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise	3.2
17.	Salariés	4.3
17.1.	Nombre de salariés	4.3
17.2.	Participation et stock-options	4.3
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	4.3

Informations		Chapitres
18.	Principaux Actionnaires	1.3
18.1.	Principaux Actionnaires	1.3.4
18.2.	Existence de droits de vote différents	1.3.2.3
18.3.	Contrôle de la Société	1.3.4
18.4.	Tout accord, connu de la Société, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	3.4.3
19.	Opérations avec des apparentés	N/A
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	5
20.1.	Informations financières historiques	5.1 & 5.2
20.2.	Informations financières pro forma	N/A
20.3.	États financiers	5.1 & 5.2
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	5.1.6 & 5.2.4
20.5.	Date des dernières informations financières	7.1
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	7.1
20.7.	Politique de distribution des dividendes	N/A
20.8.	Procédures judiciaires ou d'arbitrage	N/A
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A
21.	Informations complémentaires	1
21.1.	Capital social	1
21.2.	Acte constitutif et statuts	1
22.	Contrats importants	4.1
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A
24.	Documents accessibles au public	7
25.	Informations sur les participations	5.2.3 Notes C2 et F14

8.2. INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Informations	Chapitre
Attestation du responsable du document	1
Rapport de gestion	4
<ul style="list-style-type: none"> Analyse des résultats, de la situation financière et des risques de la société mère et de l'ensemble consolidé 	4
<ul style="list-style-type: none"> Informations relatives à la structure du capital et aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique 	4
<ul style="list-style-type: none"> Informations relatives aux rachats d'actions 	4
<ul style="list-style-type: none"> Informations relatives aux facteurs de risque 	4
États financiers et rapports	5
<ul style="list-style-type: none"> Comptes annuels 	5.2
<ul style="list-style-type: none"> Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 	5.2
<ul style="list-style-type: none"> Comptes consolidés 	5.1
<ul style="list-style-type: none"> Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 	5.1



ESI Group - 100/102, avenue de Suffren - 75015 Paris

Illustrations couverture : Volkswagen AG

Conception et réalisation : Imprima



+33 (0)1 58 36 06 60



ESI Group
www.esi-group.com

RELATIONS ACTIONNAIRES

Corinne Romefort-Régnier
100-102 avenue de Suffren - 75015 Paris - France
Tél. : +33 (0)1 53 65 14 14 - Fax : +33 (0)1 53 65 14 12
investors@esi-group.com